

COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES

**Pour une vision concertée
de la formation universitaire:
diversité et complémentarité**

**Rapport final
présenté au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse**

Volume I

Mai 2000

TABLE DES MATIÈRES

Volume I

1	BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION	1
1.1	Description des travaux	1
1.2	Résultats obtenus	2
1.2.1	Résultats directs.....	2
1.2.2	Résultats « induits »	4
2	ENTRE L'IDÉALISME ET L'UTILITARISME.....	7
2.1	La réalité de l'université ne se réduit pas à sa programmation.....	7
2.2	« Patrimoine académique de base ».....	7
2.3	Conception équilibrée de la mission universitaire.....	10
3	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA PROGRAMMATION	13
3.1	Forces et opportunités.....	13
3.1.1	Une programmation riche et diversifiée	13
3.1.2	Des programmes de qualité	13
3.1.3	Une programmation soumise à de multiples « mécanismes régulateurs ».....	14
3.1.4	Des programmes disponibles sur tout le territoire québécois.....	15
3.1.5	Progrès de la recherche et des études aux cycles supérieurs.....	15
3.1.6	Des programmes de plus en plus complémentaires.....	16
3.1.7	Rationalisations récentes ou en cours.....	17
3.1.8	Concertation croissante des universités dans l'offre des programmes.....	17
3.2	Faiblesses et défis	17
3.2.1	Taux de diplomation qui laissent à désirer dans certains secteurs	17
3.2.2	Faiblesse du taux de placement dans certains domaines d'études	20
3.2.3	Difficultés de la formation pratique	22
3.2.4	Disciplines fondamentales en péril.....	22
3.2.5	Réduction du personnel enseignant et manque d'intégration des chargés de cours.....	23
3.2.6	Technologies de l'information et de la communication et renouvelé pédagogique.....	24
3.2.7	Défis liés à la mobilité des étudiants.....	26
3.2.8	Défis liés à l'échange de ressources entre les universités et, notamment, à l'échange de professeurs.....	26
3.2.9	Défis liés au fonctionnement en système	27
4	RECOMMANDATIONS.....	31

ANNEXES

Volume II

Annexe I	Composition de la Commission
Annexe II	Lettre de la Ministre
Annexe III	Mandat de la Commission
Annexe IV	Les sept grands secteurs de la formation universitaire
Annexe V	Admissions suspendues, programmes abandonnés et collaborations interuniversitaires
Annexe VI	Recommandations contenues dans les vingt-quatre rapports
Annexe VII	Liste des sigles
Annexe VIII	Bibliographie

**La Commission des universités sur les programmes (CUP),
en quelques lignes, c'est ...**

- Trois années d'études de la programmation universitaire au Québec (1997-2000)
- Un examen de la complémentarité et de la pertinence des programmes et un regard sur la concertation à l'intérieur et à l'extérieur des établissements universitaires
- Un exercice collégial réunissant des professeurs, des administrateurs, des étudiants et des intervenants du milieu socio-économique
- Près de 500 participants
- La collaboration essentielle des vice-rectorats, des bureaux de recherche et des unités d'enseignement de tous les établissements universitaires
- 23 sous-commissions couvrant tous les domaines du savoir
- 24 rapports sectoriels
- 3 rapports annuels
- 1 document de référence
- 1 rapport final
- Plus de 3000 pages publiées sur l'université québécoise
- Plus de 200 recommandations dont la moitié visent directement à favoriser la concertation entre les partenaires du système universitaire

Le système universitaire québécois, en quelques lignes, c'est ...

- 18 établissements universitaires couvrant l'ensemble du territoire québécois
- Plus de 8 000 professeurs-chercheurs (1998-1999)
- Plus de 7 000 chargés de cours (1997-1998)
- De la recherche de pointe, fondamentale et appliquée, et de la création dans tous les arts
- Des subventions et commandites de recherche totalisant plus de 600 M\$
- Des services à la collectivité et une large communauté de spécialistes
- Plus de 226 000 étudiants (1998) ...
- ... dont plus de 183 000 au premier cycle et plus de 43 000 aux cycles supérieurs
- Quelque 50 000 diplômés (1998)
- Une grande variété de programmes de grade ou de programmes courts en administration, en arts, en éducation, en lettres, en santé, en sciences humaines et sociales, en sciences pures et appliquées ...
- ... offerts aux trois cycles selon de multiples formules pédagogiques et régimes d'études adaptés aux besoins d'étudiants et d'étudiantes provenant des collèges ou du marché du travail

1 BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

La Commission des universités sur les programmes (CUP), ci-après appelée Commission, a maintenant complété ses travaux. Ainsi s'achève une vaste entreprise lancée au début de 1997, à l'initiative des universités et avec l'appui de la ministre de l'Éducation (*voir la lettre de Mme Pauline Marois à M. Pierre Reid, à l'annexe II*).

C'est dans le contexte des États généraux de l'éducation que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a proposé d'instituer une commission multipartite chargée d'examiner la pertinence et la complémentarité des programmes universitaires. On se rappellera qu'ayant reçu le mandat de faire le point sur la situation de l'éducation au Québec, la Commission des États généraux avait interpellé les universités sur la nécessité « reconnue de tous » de rationaliser leur offre de formation. Dans son rapport final, elle a salué comme « une heureuse initiative » la création par la CREPUQ de la Commission des universités sur les programmes. Dans le mandat de la CUP était aussi inclus l'objectif « de mieux servir nos impératifs communs de qualité, d'efficacité, d'accessibilité et d'équité régionale ».

Après des années où le nombre des étudiants n'avait cessé d'augmenter au-delà des prévisions les plus audacieuses et où, en réponse à des besoins croissants et de plus en plus diversifiés, les universités avaient considérablement développé leur offre de programmes, un examen critique de la pertinence et de la complémentarité des programmes universitaires paraissait s'imposer, d'autant que l'état des finances publiques ne permettait plus de supporter la poursuite d'un tel développement et contraignait même à d'importantes remises en question.

1.1 Description des travaux

Ce n'est pas sans fierté que la Commission attire l'attention sur le fait qu'elle a su respecter les délais qui lui avaient été impartis et cela, malgré l'ampleur de la tâche qu'elle avait à accomplir. Pour avoir une idée de l'envergure de ses travaux, il suffit de porter attention aux faits suivants.

La Commission a dû créer 23 sous-commissions et un sous-groupe de travail pour être en mesure d'embrasser la programmation universitaire dans toute sa richesse et sa diversité.

Elle a mobilisé directement près de 500 personnes qui ont travaillé en son sein ou au sein de ses sous-commissions. La plupart étaient des universitaires, mais la Commission a pu aussi bénéficier de l'apport de représentants du ministère de l'Éducation et des milieux professionnels reliés aux divers secteurs disciplinaires, qui ont soit participé à ses travaux, soit commenté ses rapports. Tout ceci, sans compter le travail de tous ceux et celles qui, dans les établissements universitaires et à la CREPUQ, se sont efforcés de fournir à la Commission les données quantitatives et qualitatives dont elle avait besoin pour refléter le plus fidèlement possible la réalité des programmes. La Commission tient à remercier vivement toutes ces personnes qui lui ont permis de s'acquitter de son mandat.

Entre le 12 février 1997 et le 7 avril 2000, la Commission a tenu 26 réunions et les sous-commissions, environ 160.

En plus de ses bulletins d'information, la Commission a produit 29 rapports dont certains ont une ampleur considérable. C'est le cas, par exemple, des rapports sur les secteurs de l'administration,

de l'éducation et des arts. Tous les programmes universitaires aux trois cycles et tous les secteurs disciplinaires ont été couverts, soit un ensemble d'environ 3 000 programmes offerts à près de 200 000 étudiants et étudiantes. C'était là une matière fort abondante et complexe à traiter dans un laps de temps relativement court.

1.2 Résultats obtenus

La Commission des universités sur les programmes répondait à certaines attentes et l'annonce de sa création en a suscité de nouvelles. Quelques-unes de ces attentes étaient démesurées ou sans rapport avec le mandat. La Commission s'est expliquée là-dessus dans son dernier rapport d'étape. Elle estime cependant nécessaire d'exposer les résultats concrets obtenus au terme d'une entreprise d'une si vaste ampleur et qui a mobilisé tant d'énergie.

On peut distinguer ici deux types de résultats : des résultats directs et des résultats « induits », ces derniers représentant les effets engendrés par les premiers.

1.2.1 Résultats directs

1.2.1.1 Carte complète de la programmation universitaire

Dans la catégorie des résultats directs, il faut certainement mentionner le fait que la Commission aura tracé une carte complète de la programmation universitaire au Québec comme il n'en avait jamais existé auparavant. Cette carte, ou plutôt cet ensemble de cartes, comporte, pour chacun des 23 secteurs disciplinaires retenus, des renseignements ainsi que des données comparatives et validées portant sur les points essentiels suivants :

- l'historique de la formation dans le secteur;
- l'offre de programmes;
- les unités d'enseignement responsables des programmes;
- l'évolution des admissions et des inscriptions;
- la diplomation;
- le placement des diplômés;
- le personnel enseignant;
- les activités de recherche;
- les efforts de rationalisation passés ou en cours.

La Commission a ainsi fourni aux établissements universitaires un outil de première valeur en vue de les aider à planifier leur évolution.

1.2.1.2 Vingt-quatre rapports

Si l'on fait abstraction de ses rapports d'étape, du présent rapport final et du document de référence qu'elle a publié au début de ses travaux, la Commission a publié 24 rapports qui font plus de 3 000 pages de texte et qui constituent autant de documents de référence précieux et utiles pour quiconque s'intéresse à la programmation universitaire au Québec. Ces documents

sont déjà consultés régulièrement non seulement par les universitaires¹, mais aussi par des représentants d'organismes externes, tels les ordres professionnels et les ministères. Les travaux de la CUP ont même suscité de l'intérêt à l'étranger².

1.2.1.3 Échanges d'idées féconds entre les responsables de programmes

Dans de nombreux secteurs disciplinaires, les travaux des sous-commissions ont été une des premières occasions, pour les responsables de programmes des diverses universités, de se rencontrer, de s'informer mutuellement sur leurs activités, d'entrevoir, d'amorcer ou de pousser plus loin des collaborations et un partage des ressources. C'est un résultat non négligeable qui pourrait être porteur de très heureux développements pour peu qu'on fasse l'effort d'assurer la continuité de ces rencontres en capitalisant sur la synergie qui s'est développée à ces occasions.

1.2.1.4 Recommandations en vue d'accroître la pertinence et la complémentarité des programmes

La Commission a formulé plus de 200 recommandations en vue d'accroître la pertinence et la complémentarité des programmes universitaires. Elles touchent l'opportunité de maintenir certains programmes, la nécessité d'en renforcer d'autres, l'amélioration du recrutement ou de l'information donnée aux candidats à l'admission, l'inclusion d'activités de formation pratique dans les programmes, les moyens de favoriser un meilleur placement des diplômés, l'arrimage entre la formation collégiale et les programmes universitaires, la levée des obstacles à la mobilité des étudiants et tant d'autres points encore. Mais les recommandations de la Commission ont toutefois surtout porté sur la promotion de la collaboration entre les universités dans l'offre des programmes et sur les moyens de favoriser cette concertation. On constate, en effet, que la moitié des recommandations peuvent être regroupées sous ce thème.

1.2.1.5 Suivi de l'application des recommandations

Dans le cas de quelques secteurs disciplinaires, la Commission a pu veiller aux suites données par les établissements universitaires aux recommandations formulées dans ses rapports. Elle a ainsi constaté que les universités ne prenaient pas ses recommandations à la légère, mais qu'au contraire, dans la plupart des cas, elles les avaient déjà mises en œuvre ou étaient en voie de le faire. Par contre, elle a regretté que deux recommandations essentielles de son premier rapport aient été complètement ignorées : celle ayant trait aux programmes d'éducation musicale, le ministère de l'Éducation ayant autorisé la création d'un nouveau programme contre l'avis de la CUP, et celle portant sur les projets d'entente entre les universités et les conservatoires. Toutes deux ont été tout simplement rejetées par décision du ministère de la Culture et des Communications, malgré une décision antérieure favorable.

Par rapport à certaines recommandations que l'on peut qualifier de « transversales » parce qu'elles ne portent pas sur un secteur en particulier, mais sur l'ensemble des secteurs – par exemple, celle portant sur la mobilité des étudiants –, la Commission a eu, avec le Comité des

1. Michel UMBRIACO, Lynda GOSSELIN, Pierre W. BÉLANGER, *Les directions universitaires du Québec* dans Paul BEAULIEU, Denis BERTRAND, *L'État québécois et les universités*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999, p. 228.

2. Arthur BODSON, Jacques BERLEUR, *Quelques urgences pour une politique universitaire en communauté française de Belgique?*, Rapport au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, octobre 1998, p. 145.

affaires académiques de la CREPUQ, des discussions qui lui font croire que ces recommandations auront des suites.

Malheureusement, pour les secteurs disciplinaires traités dans la plupart des rapports de la Commission, celle-ci ne sera pas en mesure d'assurer le suivi de ses recommandations. Il y a lieu de s'en inquiéter.

D'ailleurs, de manière générale, la Commission croit que ses travaux porteront tous les fruits qu'on pourrait en espérer si les différentes instances en cause dans la régulation de la programmation universitaire assument leurs responsabilités à cet égard ou si des mandats précis leur sont confiés. En particulier, il est évident que le ministère de l'Éducation et la CREPUQ auront un rôle décisif à jouer et qu'ils devront prendre clairement position sur les suites à donner aux travaux de la CUP et à ses recommandations.

1.2.2 Résultats « induits »

1.2.2.1 Rationalisation en cours

Lorsque la Commission a entrepris ses travaux, les universités se livraient déjà à des efforts de rationalisation de leurs activités, contraintes en cela par les restrictions budgétaires sans précédent qui leur avaient été imposées. L'offre des programmes n'avait pas échappé à ce vent de rationalisation et elle avait été partout passée au crible. Avec la création de la Commission, ces efforts se sont intensifiés. La Commission a d'ailleurs fait état des résultats de ces opérations dans son dernier rapport d'étape³. Les universités ont fermé des programmes et même des départements; elles ont suspendu les admissions dans un nombre impressionnant de programmes peu fréquentés et peu susceptibles de réunir les « masses critiques » suffisantes pour assurer leur qualité; elles ont prévu de nouveaux cheminements pluridisciplinaires et polyvalents et, au besoin, modifié leurs règlements d'études en ce sens; elles ont réduit leur banque de cours et supprimé, par exemple, de nombreux cours dits « optionnels »; bref, elles ont cherché par tous les moyens à réduire les coûts tout en maintenant une offre de programmes de qualité.

La Commission des universités sur les programmes ne saurait s'attribuer le mérite de tous ces efforts ni la responsabilité de toutes ces transformations. De tels changements étaient devenus nécessaires et certains auraient probablement été mis en œuvre même si la Commission n'avait pas été là. On peut cependant dire de la Commission qu'elle a en quelque sorte assisté et stimulé le travail de rationalisation des universités et l'examen critique de leur programmation. Elle a joué un rôle de catalyseur. Selon les responsables universitaires eux-mêmes, en faisant leurs différentes réformes, ils avaient constamment à l'esprit les travaux en cours ou à venir de la Commission.

Il ressort de tout cela que, par ses descriptions bien étayées de la situation des programmes, par ses diverses recommandations, mais aussi du seul fait de son existence, la Commission aura soutenu un effort sans précédent de rationalisation de l'offre des programmes universitaires au Québec. Elle a mis en lumière les forces et les faiblesses de cette offre des programmes; elle a ainsi rendu les choses plus transparentes, entraînant ainsi les universités à faire leur auto-examen; enfin, elle a créé une dynamique dont les effets devraient se faire sentir pendant de nombreuses années.

3. Rapport d'étape présenté au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, juin 1999, p. 13-15.

1.2.2.2 Rationalisation à venir

Nous décrivions un des résultats des travaux de la Commission en disant que ses rapports sont « incontournables » pour quiconque aura des décisions à prendre au sujet des programmes universitaires au Québec.

S'agira-t-il de se prononcer sur la pertinence de maintenir ou non un programme? S'agira-t-il, pour une université et pour le Ministère, de décider s'il y a lieu ou non de créer un nouveau programme dans un secteur donné et d'en assurer le financement? S'agira-t-il d'évaluer un programme et, à cette fin, d'avoir recours à des comparaisons interinstitutionnelles? S'agira-t-il encore, pour un établissement universitaire, de savoir s'il doit investir des ressources dans un programme ou dans un secteur donné, ou encore, s'il doit plutôt s'en retirer progressivement? Dans tous ces cas, on ne pourra manquer, comme on le fait déjà abondamment, de retourner aux différents rapports de la Commission pour y chercher un éclairage utile. C'est là un des fruits les plus importants des travaux de la Commission des universités sur les programmes. La planification institutionnelle dans le réseau universitaire québécois ne devrait plus être la même à la suite des travaux de la CUP.

Une mise en garde s'impose cependant: à la vitesse où les choses évoluent actuellement dans les universités, si l'on n'y prend garde et si l'on ne veille pas à mettre à jour certaines des données essentielles contenues dans les rapports de la Commission, ceux-ci perdront peu à peu de leur valeur et deviendront périmés! Le fruit d'efforts et d'investissements considérables serait ainsi perdu. Nous émettons donc plus loin une recommandation sur ce point.

1.2.2.3 Progrès dans le partage d'une « vision concertée » du développement universitaire

Les universités québécoises peuvent faire état de très nombreuses et importantes réalisations sur le plan de la collaboration et de la concertation. Il suffit de parcourir les rapports annuels de la CREPUQ pour prendre conscience de l'ampleur des résultats obtenus. Mise en place de systèmes d'information complets sur toutes les facettes de la vie universitaire, ententes entre les bibliothèques sur les acquisitions de volumes et surtout de périodiques, politiques communes dans de très nombreux domaines (évaluation des programmes, frais indirects de recherche, échanges internationaux d'étudiants, normes sur la publicité, utilisation des technologies de l'information et de la communication, etc.), support logistique à l'admission dans les universités, mécanisme de contrôle des acceptations multiples, affaires juridiques, banque de données sur les sentences arbitrales, gestion de l'accord avec COPIBEC sur les droits d'auteur, gestion du décret relatif aux postes de résidents en médecine, ce ne sont là que quelques exemples de la concertation entre les universités québécoises et du travail de l'organisme de coordination qu'elles se sont donné, la CREPUQ, qui anime et soutient plus de 20 comités et autant de groupes de travail comptant, au total, entre 500 et 600 membres.

De plus, au cours des récentes années, cette concertation s'est accentuée. C'est ainsi qu'on a vu naître de très nombreuses équipes de recherche interuniversitaires. Une proportion non négligeable des centres de recherche reconnus et financés par le Fonds FCAR réunit des chercheurs de plusieurs universités. De même, surtout aux cycles supérieurs, on a vu se multiplier les extensions de programmes et les programmes conjoints.

Tenant pour acquis que l'autonomie de chaque établissement et la compétition entre les universités ne comportent pas que des inconvénients, la Commission estime néanmoins que les

universités québécoises devraient tendre à dépasser l'« individualisme institutionnel » pour favoriser l'implantation d'une vision concertée de l'enseignement universitaire au Québec. Nous voulons mettre l'accent sur les éléments d'interrelation, d'interdépendance, d'organicité et de cohérence. Nous ne croyons pas que l'offre des programmes universitaires au Québec doive être la simple résultante de l'addition ou de la juxtaposition des diverses initiatives institutionnelles. Nous estimons, au contraire, qu'elle devrait faire l'objet d'une concertation plus poussée et répondre à une vision d'ensemble où chaque établissement se perçoit comme une partie d'un tout et où la satisfaction des besoins de formation aux cycles supérieurs est envisagée de façon collective plutôt que dans une perspective de concurrence et de compétition entre établissements.

Nous croyons que les travaux de la Commission auront marqué une étape importante vers l'adoption d'une telle vision.

D'une part, on ne peut fonctionner en système si l'on ignore ce que font les autres. À cet égard, la Commission a joué un rôle pédagogique important. Maintenant beaucoup plus qu'hier, les responsables de programmes des différentes universités savent ce qui se passe ailleurs dans leur domaine. Et si, dans certains secteurs, la Commission n'a fait que parfaire une connaissance déjà présente, dans d'autres, il faut le dire, elle a comblé une ignorance quasi complète.

D'autre part, pour fonctionner en système, il faut être en lien, il faut se connaître et se parler. Or, comme nous l'avons mentionné antérieurement, dans plusieurs secteurs disciplinaires, les responsables de programmes ne s'étaient que rarement parlé ou rencontrés. Les sous-commissions ont fort heureusement comblé cette lacune et elles auront permis l'amorce ou l'intensification d'échanges d'idées prometteurs, au niveau même où ils devaient se faire pour déboucher sur des résultats concrets.

Encore ici, cependant, il convient de faire une mise en garde. Ce résultat très positif des travaux de la CUP pourrait être vite annihilé si l'on n'assurait pas la continuité et la périodicité de telles rencontres. Sur ce point aussi, nous ferons donc plus loin une recommandation.

Enfin malgré des efforts considérables du MEQ et de la CREPUQ et les réussites incontestables dans le développement de systèmes d'information, il nous faut souligner les limites actuelles du système RECU à fournir un portrait juste de l'effectif étudiant par programme et à suivre l'évolution des modifications de programmes. Le système ne prend pas suffisamment en considération les diverses structures de programmes. Pour pallier ce manque d'information, la Commission a dû mettre au point des fiches descriptives que les représentants ont remplies pour parfaire la description des programmes. Cela a permis, ainsi, de recueillir d'autre information, de mettre en relation ces multiples sources de documentation et de les valider.

2 ENTRE L'IDÉALISME ET L'UTILITARISME

Les travaux d'une commission comme la CUP dépendent nécessairement des idées de ses membres sur un certain nombre de sujets et des opinions qu'ils se sont faites à partir de leur expérience et de leur réflexion. Comment, par exemple, traiter de l'admission dans les programmes sans une certaine conception de l'objectif d'accessibilité? Comment aborder la question de l'offre des programmes en région et les critiques touchant la « duplication » sans une certaine idée du développement du Québec? Comment parler des activités de recherche dans les divers secteurs disciplinaires sans une conception claire de la place de la recherche à l'université? Et, plus fondamentalement, comment procéder à l'examen critique de l'ensemble de la programmation universitaire sans être éclairé par une idée de l'université, de sa mission et de son rapport à la société?

Sur cette question fondamentale, donc, la Commission ne croit pas pouvoir demeurer dans l'implicite. Elle croit essentiel, au contraire, d'explicitier ses vues, ne serait-ce que brièvement, car il lui apparaît vain de discuter des conclusions si l'on ne s'entend pas sur les principes, ou d'essayer de faire consensus sur les moyens quand on n'est pas d'accord sur les finalités.

À ce propos, donc, la Commission tient à dire essentiellement deux choses.

2.1 La réalité de l'université ne se réduit pas à sa programmation

La Commission avait un mandat précis : elle devait examiner la pertinence et la complémentarité des programmes universitaires. Elle n'a jamais perdu de vue toutefois que cet angle de vision était restreint et que la programmation n'épuisait pas la réalité de l'université.

Les programmes d'études sont certes des moyens indispensables à l'accomplissement de la mission universitaire et la formation des étudiants ne peut être laissée au hasard. Les activités qui y concourent doivent poursuivre des objectifs clairement définis, être planifiées, répondre à des critères comme ceux de la cohérence, de la progression et de l'équilibre, et pouvoir donner lieu à des évaluations rigoureuses.

Cela étant, quiconque a connu une expérience universitaire authentique sait bien qu'elle est aussi faite d'un ensemble de réalités non programmées : l'influence d'un maître, la passion pour un auteur, les interminables discussions avec des collègues, telle découverte fortuite à la faveur d'un travail de recherche et quoi d'autre encore?

En s'en tenant à son mandat limité, la Commission ne veut pas donner l'impression qu'elle ignore cette richesse de la vie universitaire.

2.2 « Patrimoine académique de base⁴ »

L'examen par la Commission de l'offre de programmes, à tous les cycles d'études, a fait état de la participation de chacun des établissements universitaires du Québec dans les différents

4. L'expression *patrimoine académique de base* est apparue dans la lettre de la ministre Marois du 6 novembre 1996 et fut reprise dans le deuxième objectif du mandat de la CUP.

domaines d'études et de recherche. Cet exercice a permis d'évaluer, après l'étude de 1988 du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), la réalisation du choix social qui avait été adopté en 1964, dans le cadre du rapport Parent, de créer « un véritable système d'éducation public et accessible⁵ ». Objectif qui a été repris dans le mandat de la CUP et qui a traversé l'ensemble de ses travaux. Celle-ci a pu observer la diversité et la qualité de l'offre de programmes universitaires dans toute son étendue sur l'ensemble du territoire du Québec.

Un deuxième objectif avait trait à une scolarisation accrue de la population québécoise. Il supposait que dans l'accès à l'université était comprise une notion d'équité régionale et qu'une formation de base devait être offerte dans l'ensemble des établissements universitaires du Québec. Ce point a soulevé, depuis vingt ans, plusieurs interrogations sur les composantes d'une formation au premier cycle universitaire. En particulier, comme l'université partage avec l'ordre collégial une responsabilité à l'égard de la formation générale, l'équilibre entre la formation générale et la formation spécialisée paraît difficile à atteindre, du moins si l'on en juge par la récurrence de cette question dans plusieurs documents depuis les années 80. Ainsi, le Conseil supérieur de l'éducation y revient à plusieurs occasions, en 1988, en 1992, en 1994. C'est en 1992 que le Conseil est plus explicite sur le sujet: il mentionne un « espace de formation générale » qui doit être préservé à l'ordre universitaire pour assurer ce « nécessaire équilibre des formations générale et spécialisée ». Et plus loin, il ajoute une définition de la formation générale qui aligne plusieurs disciplines appartenant aux divers champs du savoir.

« Ces champs du savoir sont généralement regroupés, à l'enseignement supérieur, selon trois grands secteurs: les sciences de la nature, les sciences appliquées et les technologies, dont les disciplines les plus connues sont sans doute la physique, la chimie, la biologie et les mathématiques; les sciences sociales et humaines, auxquelles on rattache par exemple l'histoire, la psychologie, la sociologie, l'anthropologie et l'économie; les humanités dites classiques, dont les arts, les lettres et la philosophie constituent certainement le noyau central⁶. »

Aussi, en 1997, la Direction des études de premier cycle de l'Université du Québec (UQ) s'est elle aussi penchée sur l'idée d'une université à vocation générale, sur « la capacité institutionnelle effective d'offrir un éventail d'activités » correspondant au concept de patrimoine de base. Et elle a « dressé une liste de sept grands secteurs disciplinaires⁷ » en cherchant à consolider une répartition des grands champs du savoir dans son réseau.

La Commission a émis un avis sur la situation des disciplines fondamentales aux pages 16 et 17 de son rapport d'étape de juin 1999. Elle donnait suite, en ce sens, à une hypothèse, émise par les États généraux de l'éducation dans leur rapport final (p. 32): « Il semble que la conciliation des attentes passe plutôt par un dosage équilibré d'une base disciplinaire large et d'une composante de spécialisation, la première se situant plutôt au début du baccalauréat. »

5. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Le rapport Parent vingt-cinq ans après*, Québec, 1988, p. 21.

6. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'enseignement supérieur: pour une entrée réussie dans le XXI^e siècle*, Québec, 1992, p. 38-39.

7. *Les universités en région: l'état des lieux*, Québec, Université du Québec, 21 mars 1997, p. 1-2 et annexe 1 p. 1.

La Commission distingue trois aspects principaux à l'intérieur d'un débat large qui a cours, depuis le début des années 80, et qui relève d'une compréhension de la mission des universités au regard d'une formation dite de base, formation que certains ont traduite par l'expression *patrimoine académique de base*. Cette expression se retrouve inscrite dans le mandat de la CUP. Un premier aspect recouvre, à la fois, la fonction des études de premier cycle par l'accès à la spécialisation qu'elles favorisent, et la recherche d'un équilibre, dans l'articulation des cours obligatoires et optionnels du programme, avec une formation générale.

Un deuxième aspect touche la compréhension de la vocation générale d'une université lorsque cette vocation est associée à l'idée de *patrimoine académique de base*, l'étendue des champs du savoir englobée dans cette conception incluant la détermination du nombre de disciplines. Comme nous le savons, l'évolution et l'organisation des universités au Québec ont traversé plusieurs périodes et ont subi plusieurs influences. L'université a intégré dans son sein, suivant les modèles allemand et américain, des écoles spécialisées du domaine des sciences appliquées. Les différentes mutations de l'université au Québec ont généré une structure composite formée des reliquats d'agencements de programmes et de structures facultaires héritées d'époques antérieures, en plus de l'adjonction d'unités d'enseignement plus récentes en réponse à de nouveaux besoins de formation.

Le dernier aspect de cette question de la formation générale, au premier cycle universitaire, nécessite une réflexion plus approfondie où l'on reprendrait les différents points déjà soulevés au cours des décennies 80 et 90. En particulier, il faudrait aborder le fait que la responsabilité concernant la formation générale relève de l'ordre collégial et de l'ordre universitaire, ce qui implique que l'on doive analyser les sujets suivants pour assurer cet équilibre tant recherché, au premier cycle, entre une formation générale et une progression dans la spécialisation:

- la formation initiale dans la discipline pour accéder à une spécialisation;
- les différences à respecter selon les champs du savoir et les besoins particuliers de formation initiale pour chaque discipline;
- le degré de formation générale dans le curriculum en santé, en sciences pures et sciences appliquées;
- le degré de polyvalence de la formation au premier cycle universitaire;
- la continuité entre le premier cycle universitaire et les cycles supérieurs.

Selon les bilans sectoriels dressés par la Commission, celle-ci est en mesure d'affirmer que la formation est assurée au premier cycle universitaire (programmes de grade) dans les grands champs du savoir en sciences pures et appliquées, en sciences humaines et sociales, en lettres, en administration, en éducation et en arts visuels, comme le confirme la répartition des disciplines qui suit. Dans 12 ou 13 établissements: administration, éducation (programmes conduisant à un permis) et informatique. Dans 11 établissements: sociologie. Dans 10 établissements: arts visuels, biologie, chimie, études littéraires françaises, génie, mathématiques, physique, psychologie, théologie et sciences religieuses. Dans 9 établissements: géographie, histoire et sciences infirmières. Dans 8 établissements: économie et philosophie

Reportons-nous aux époques anciennes de l'histoire occidentale. Depuis le monde romain, on divisait le savoir enseigné en deux sections: le « trivium » (grammaire, dialectique, rhétorique) et le « quadrivium » (arithmétique, astronomie, géométrie, musique) en plus de la théologie et de la médecine. Nous retrouvons l'ensemble de ces disciplines dites de base dans l'institution universitaire québécoise. Chaque discipline a connu son évolution, laquelle se reflète dans les appellations mêmes des disciplines. Cependant, une question ressort encore: quel découpage des savoirs faisons-nous aujourd'hui pour rejoindre l'idée de l'université à vocation générale quand nous constatons que ces disciplines de base sont moins fréquentées par les étudiants? Les rapports de la Commission touchant les sciences pures, les sciences humaines et sociales, l'administration renvoient à ces difficultés en posant l'hypothèse que le problème serait de nature plus profonde et que, peut-être, nous assisterions à une transition non seulement dans l'acquisition des connaissances issues de ces disciplines, mais aussi, dans les fondements mêmes de ces disciplines.

2.3 Conception équilibrée de la mission universitaire

Tout au long de ses travaux, la Commission a été attentive aux débats qui avaient cours au sujet de l'avenir de l'université québécoise. Elle a notamment pris connaissance des discussions entourant l'adoption de l'énoncé de politique à l'égard des universités.

Tout se passe dans ces débats comme si les esprits étaient sollicités par deux visions extrêmes et contraires de la mission de l'université.

D'un côté, on a une vision utilitariste de l'université. En caricaturant un peu les choses, avouons-le, on pourrait dire que, pour les tenants d'une telle vision, l'université est une sorte d'usine à fabriquer des étudiants en réponse aux besoins du marché du travail. Les seuls critères de performance d'une telle organisation résident dans les taux de diplomation et de placement des diplômés. Peu ou pas de place, dans une telle conception, pour les préoccupations liées à la culture, à la formation intégrale de la personne ou au développement de l'esprit critique. On conçoit aisément que les disciplines fondamentales, qu'elles soient scientifiques, littéraires ou artistiques, aient du mal à trouver leur place dans un tel modèle qui, forcément, les marginalise. Quant à la recherche, si on veut bien reconnaître du bout des lèvres une certaine place à la recherche libre et gratuite, on ne s'étonne pas – bien au contraire, on souhaite – que le gros de la recherche universitaire soit tourné vers les applications concrètes et concoure à une compétitivité accrue de la société, voire des entreprises.

À l'opposé, on retrouve les partisans d'une conception purement idéaliste de l'université. Pour eux, l'université est le dernier refuge de la vie de l'esprit en ce qu'elle a de spontané, de libre et de gratuit. Elle devrait être surtout, sinon exclusivement, le lieu d'exercice de la fonction critique, l'endroit par excellence où professeurs et étudiants débattent des grands enjeux de la société, sans contrainte, et sans égard aux débouchés sur le marché du travail. Certains voient même dans la présence des écoles et des programmes professionnels dans l'université moderne une véritable corruption de l'idée d'université. On est allé jusqu'à mettre en cause le concept de « formation des étudiants ». Il est clair que pour mesurer l'efficacité d'une telle institution dans la poursuite de sa mission, si tant est qu'il faille le faire, aucun critère quantitatif n'est pertinent. Pour ce qui est de la recherche universitaire, c'est comme si l'inutilité était une condition de son excellence et de son authenticité.

Ni l'une ni l'autre de ces conceptions extrêmes n'est acceptable et la Commission les écarte d'emblée.

Au sujet de la seconde, faisons simplement remarquer qu'elle présente quelques problèmes dont le moindre n'est pas qu'une telle université « idéale » n'ait jamais existé et qu'elle n'existe nulle part. Est-il utile de rappeler à ce propos que des quatre facultés fondatrices qui composaient l'université médiévale, trois seraient aujourd'hui qualifiées de « professionnelles » (la théologie, le droit et la médecine)? Un autre problème réside dans le fait qu'à peu près personne ne veut d'une telle université, et surtout pas les étudiants, la plupart s'inscrivant à l'université avec l'espoir légitime d'y acquérir une formation à la pensée et des habiletés qui, si elles ne débouchent pas nécessairement sur une profession ou un emploi précis, leur permettront néanmoins une insertion féconde dans la société.

Quant à la première conception, elle n'est pas davantage recevable. Le jour où la vie universitaire se mesurera uniquement à l'aune de la performance et de la productivité et où l'on évaluera son influence sur la seule base de sa contribution à la « compétitivité » de notre société, le jour où il n'y aura plus de place à l'université pour la formation de l'esprit, pour la gratuité de la vie intellectuelle ou pour la recherche inspirée par le seul désir de connaître, ce jour-là, l'université aura perdu son âme et ne pourra plus prétendre perpétuer l'héritage issu du Moyen Âge et qui a survécu à tant de vicissitudes.

Dans son examen de la programmation universitaire, la Commission ne croit pas avoir cédé à l'air du temps en versant dans l'utilitarisme. Elle n'a cependant pas voulu non plus s'inspirer d'un idéalisme éthéré qui fait peu de cas de réalités comme celles de l'admission à l'université, de la poursuite des études, de la diplomation et de l'utilisation des compétences au bénéfice de la société.

Lieu de réflexion, l'université se doit d'être à l'écoute de la société et attentive à ses besoins. Lieu par excellence de la recherche fondamentale, l'université se doit aussi, au nom même de sa mission de formation, de développer la recherche appliquée et de contribuer au transfert des connaissances vers la société du savoir. Milieu de formation à l'esprit critique, l'université a également pour mission de former des spécialistes : elle doit allier formation personnelle et formation professionnelle. En tout cela, elle doit chercher à maintenir un équilibre qui est forcément toujours instable, compte tenu de l'évolution rapide des connaissances et des attentes de la société, et variable aussi selon les domaines de formation. L'autonomie, mais aussi l'ouverture et la transparence sont des conditions essentielles au maintien de cet équilibre délicat ou, mieux peut-être, de cette complémentarité.

Par sa vision de l'université et de sa mission, la Commission estime avoir respecté cet équilibre et refléter les attentes générales d'une société qui comprend certes, au moins confusément, que l'université n'est ni une école technique ni un laboratoire de recherche industrielle, mais qui n'en espère pas moins des retombées concrètes de ses investissements majeurs dans l'enseignement universitaire, notamment sur le plan de la formation des générations qui contribueront demain à son progrès culturel, social et économique.

3 OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA PROGRAMMATION

Au fil de ses travaux et des travaux de ses sous-commissions, la CUP a fait des observations sectorielles, relatives à certains programmes ou à certains regroupements de programmes. Nous faisons état de ces constatations en annexe IV au présent rapport.

Au-delà de ces observations particulières, la Commission a toutefois fait un certain nombre d'observations « transversales », à caractère général. Nous les présentons ici en regroupant, d'un côté, les aspects positifs (forces et opportunités) et, de l'autre, les aspects négatifs (faiblesses et défis).

3.1 Forces et opportunités

De l'angle de vision qui était le sien pour observer la programmation du réseau universitaire québécois, la Commission croit pouvoir faire ressortir un certain nombre de points forts.

3.1.1 Une programmation riche et diversifiée

Les universités québécoises offrent un large éventail de programmes aux trois cycles. La presque totalité des domaines possibles de formation universitaire est couverte, comme l'illustre le fait suivant: le système québécois des prêts et bourses prévoit, pour le cas où un programme n'est offert par aucune université québécoise, la possibilité pour l'étudiant d'obtenir de l'aide financière pour s'inscrire à l'étranger; or cette possibilité est fort peu utilisée. Cette disponibilité des programmes doit être considérée comme un point fort.

Ajoutons que l'enseignement universitaire est accessible en deux langues.

En outre, quand plusieurs universités offrent des programmes de formation dans un même domaine, la Commission a souvent constaté une diversité de bon aloi qui contribue à la richesse de la programmation universitaire. La pluralité des approches utilisées dans l'enseignement de la littérature, les différences d'orientation des programmes en communication, ou encore, la multiplicité des moyens mis en œuvre pour assurer la formation pratique des étudiants, tels les programmes coopératifs, constituent autant d'exemples de cette heureuse variété.

3.1.2 Des programmes de qualité

À divers signes, on peut conclure à la qualité générale des programmes universitaires offerts au Québec. Au rang de ces indices, mentionnons :

- Agréments des programmes professionnels par les organismes d'« accréditation » nationaux ou internationaux

La plupart des programmes professionnels font l'objet d'un processus d'agrément périodique qui assure le respect des normes canadiennes ou nord-américaines. Les universités québécoises n'ont, en général, aucun mal à faire agréer leurs programmes par les organismes responsables de telles « accréditations ».

- Facilité avec laquelle les diplômés québécois sont accueillis dans les universités canadiennes, américaines ou européennes

De nombreux diplômés québécois poursuivent leurs études aux cycles supérieurs ailleurs au Canada ou à l'étranger. Ils n'éprouvent en général aucune difficulté majeure qui serait liée à leur formation antérieure. Ils s'intègrent au contraire facilement dans leur nouveau milieu de formation et se classent parmi les meilleurs étudiants. Cela témoigne du niveau élevé et de la qualité de la formation offerte par les universités québécoises.

- Pouvoir d'attraction des universités québécoises

Au cours des dix ou quinze dernières années, les universités québécoises ont connu une augmentation très importante du nombre de leurs étudiants étrangers. On constate une croissance particulièrement marquée d'étudiants en provenance de pays où le système universitaire est pourtant très développé (par ex., la France). On remarque en outre que la proportion des étudiants étrangers est particulièrement élevée au doctorat. Voilà qui témoigne aussi de l'excellence et de la reconnaissance internationale des études aux cycles supérieurs au Québec.

- Degré élevé de satisfaction des diplômés et de leurs employeurs

Toutes les universités québécoises procèdent à l'évaluation périodique de leurs programmes. Le recours à des spécialistes externes est de rigueur. De même, les enquêtes de satisfaction auprès des diplômés et des employeurs sont pratiquées couramment. Le portrait général qui se dégage de ces évaluations est très positif. Quant aux faiblesses notées dans de telles évaluations, les universités s'efforcent de les corriger, ce qui assure une amélioration constante de la qualité des programmes et le maintien de leur pertinence.

3.1.3 Une programmation soumise à de multiples « mécanismes régulateurs »

La naissance et la vie des programmes universitaires sont soumises à un ensemble impressionnant de « mécanismes régulateurs ».

Dans son dernier rapport d'étape, la Commission a passé en revue les différentes étapes que devaient franchir les programmes dits « de grade » :

- dossier complet d'élaboration;
- approbation par les instances de l'université;
- évaluation de qualité par la Commission d'évaluation des projets de programme de la CREPUQ, qui fait appel à des spécialistes externes;
- évaluation de pertinence par le ministère de l'Éducation;
- approbation par le Comité d'agrément des programmes de formation des enseignants (CAPFE), dans le cas de tels programmes;
- approbation par le Conseil des ministres sur proposition de l'Office des professions, dans le cas des programmes visant l'accès à l'exercice de professions au sens du Code des professions;
- évaluation périodique avec recours à l'avis de spécialistes externes et aux enquêtes de satisfaction dans le cadre des politiques internes d'évaluation des programmes existants;
- vérification des processus d'évaluation périodique par la Commission de vérification de l'évaluation des programmes, créée par la CREPUQ.

Cet encadrement peut paraître lourd et complexe. Il doit pourtant être considéré comme un point fort du système universitaire québécois et cela a été maintes fois reconnu à l'extérieur du Québec. Il garantit la pertinence et la qualité des programmes tout en articulant, de façon saine et équilibrée, la responsabilité des uns et des autres. Il s'inscrit dans la panoplie des mécanismes de reddition de comptes et d'imputabilité que les universités ont mis en place au fil des ans pour assurer, auprès de l'État comme auprès de la société en général, la crédibilité de la qualité de la formation qu'elles dispensent.

3.1.4 Des programmes disponibles sur tout le territoire québécois

Le Québec a délibérément choisi de rendre l'enseignement aux cycles supérieurs disponible en région. On pourrait toujours remettre ce choix de société en question en raison, notamment, des coûts élevés engendrés par une telle déconcentration. Certes, la régionalisation comporte des coûts de système importants. Mais il convient d'abord de noter que, si l'on compare la partie proprement universitaire de la déconcentration de l'enseignement supérieur à celle qui échoit au système d'enseignement collégial, les coûts de la première sont relativement modestes. Il faut surtout porter attention aux résultats obtenus à la suite de ce choix de société en regard de l'objectif qu'il visait : la scolarisation optimale de la population. Jamais le Québec n'aurait pu effectuer le rattrapage important qui s'imposait en matière de diplomation universitaire s'il n'avait compté que sur les universités plus anciennes, sises dans les grands centres, et s'il n'avait créé en région des établissements universitaires. Il importe aussi de mettre les coûts des universités situées en région en rapport avec les coûts de leur inexistence. A-t-on idée des coûts économiques et sociaux que représenterait, pour des communautés comme celles de Chicoutimi ou de Sherbrooke, le fait de ne pas avoir d'université? L'importance et les retombées de ces établissements sur les plans culturel, scientifique, technologique, industriel, social et économique sont indéniables.

Quoi qu'il en soit, la Commission des universités sur les programmes n'avait aucun mandat pour remettre en question ce choix de la société québécoise. Dans son examen critique de la programmation universitaire, elle a tenu ce choix pour acquis, conformément d'ailleurs à la lettre de la ministre de l'Éducation dans laquelle celle-ci formulait ses attentes à l'égard de la Commission.

Fidèle à son mandat, la Commission a simplement considéré l'offre des programmes universitaires en région sous l'angle de la qualité, de l'efficacité, de l'accessibilité et de l'équité régionale, pour reprendre les termes mêmes de la ministre de l'Éducation.

La Commission a d'ailleurs clairement annoncé ses couleurs à ce sujet dans le « document de référence » qu'elle a publié dès le début de ses travaux.

La Commission estime que la disponibilité de programmes universitaires dans les différentes régions du Québec, particulièrement de ceux qui sont les plus fréquentés et de ceux qui correspondent à des besoins particuliers de ces régions ou à des pointes de spécialisation, est un point fort du système universitaire québécois.

3.1.5 Progrès de la recherche et des études aux cycles supérieurs

S'il est un domaine où le Québec peut s'enorgueillir de ses progrès, c'est bien celui de la recherche universitaire. D'assez anémique qu'elle était jusque dans les années 1970, surtout dans les universités francophones, la recherche subventionnée et commanditée a connu dans les deux

dernières décennies une croissance absolument remarquable et les universités québécoises se situent aujourd'hui dans le peloton de tête des universités canadiennes. Elles recueillent près de 30 pour cent de toutes les subventions octroyées par les organismes fédéraux, ce qui équivaut à plus de 219 714 millions de dollars (la part du Québec en recherche dans les dépenses du Canada). Ce progrès de la recherche a un effet direct sur les programmes universitaires, notamment aux cycles supérieurs. La croissance des subventions permet, bien sûr, d'offrir à un plus grand nombre d'étudiants le soutien financier sans lequel ils ne pourraient poursuivre leur programme d'études, mais, plus fondamentalement, le progrès de la recherche permet d'offrir des programmes aux cycles supérieurs de plus grande qualité et un encadrement intellectuel de plus haut niveau. Sans recherche, il n'y aurait pas d'études aux cycles supérieurs puisqu'à ce niveau, l'étudiant se forme en étant personnellement associé au processus de développement du savoir. L'état d'avancement de la recherche universitaire au Québec doit donc être considéré comme un des points forts de l'offre des programmes universitaires.

3.1.6 Des programmes de plus en plus complémentaires

Au rang des attentes exprimées lors de la création de la CUP, la suppression des « duplications coûteuses » occupait sans doute la première place.

La Commission a longuement commenté ce thème dans son dernier rapport d'étape. Elle a montré que les nombreuses et virulentes critiques entendues à ce sujet appelaient beaucoup de réserves et de nuances. Au premier cycle, la plupart des programmes sont offerts à plusieurs exemplaires par les universités québécoises. Nous l'avons dit, cette « duplication » ou multiplication a été voulue pour rendre les programmes disponibles dans les différentes régions du Québec. Elle est, par ailleurs, à mettre en relation avec le concept de « patrimoine académique de base » auquel réfèrent le mandat de la Commission et la lettre de Mme Marois précisant ses attentes à l'égard de la Commission. Nous discutons de cette notion à la section 2.2 du présent rapport. Qu'il suffise ici de mentionner qu'elle renvoie, entre autres, à la présence dans les universités d'un certain nombre de disciplines, voire d'un certain nombre de programmes. Par exemple, tous les établissements universitaires du Québec, sauf les écoles spécialisées, offrent des programmes en administration et en éducation. On trouve les arts visuels, la biologie, les études littéraires françaises, le génie, les mathématiques, la physique, la psychologie, la sociologie ainsi que la théologie et les sciences religieuses dans presque toutes les universités. Il est, par contre, des programmes qui ne sont offerts que par une ou deux universités – par exemple, agriculture et alimentation, chiropratique, danse, foresterie, médecine vétérinaire ou optométrie.

Mais c'est davantage aux deuxième et troisième cycles que la spécialisation des établissements est de plus en plus manifeste. Cela est dû en partie au fait que les universités de création plus récente ont dû se tailler une place originale dans l'ensemble universitaire et se développer dans des créneaux innovateurs, souvent en relation avec les besoins particuliers des régions où elles ont été implantées. Cela est dû aussi à l'influence du système de la recherche subventionnée qui, par suite de la sélection des meilleurs, favorise l'émergence de centres d'excellence et le regroupement des chercheurs dans des équipes solides et performantes. Les universités n'ont pas le choix : elles doivent miser sur leurs forces et concentrer leurs efforts de développement et leurs ressources dans les domaines où elles ont le plus de chances d'exceller et d'être compétitives. Cela entraîne une spécialisation corrélative des programmes de maîtrise et de doctorat. Ainsi, selon qu'un candidat au doctorat en physique veut faire une recherche en

physique nucléaire, en physique de l'état solide, en astrophysique ou en optique et laser, il choisira une université ou une autre.

Cette complémentarité des universités dans l'offre des programmes nous paraît constituer un point fort du réseau universitaire québécois, même s'il reste du progrès à réaliser.

3.1.7 Rationalisations récentes ou en cours

Nous avons fait état plus haut⁸ des efforts considérables de rationalisation auxquels les universités ont dû se livrer dans le passé récent à la suite des restrictions budgétaires sans précédent auxquelles elles ont été soumises. De tels efforts entraînent certes des inconvénients, peut-être même des dommages sérieux, mais il n'est pas avéré que les effets en soient tous négatifs. Par exemple, la réduction de listes de cours à option ou encore la dé-spécialisation des programmes de premier cycle peuvent être vues comme des développements positifs pour la qualité des programmes. La Commission estime que les coupes budgétaires ont au moins eu l'avantage de contraindre toutes les universités à réfléchir sur leur offre de programmes et à tenter de sauvegarder leur qualité. Pour ce, elles ont dû innover et penser à de nouveaux aménagements parfois préférables à d'anciens programmes dont on n'avait jamais eu à remettre en cause la pertinence ou la composition.

La Commission croit que la réflexion qui a cours et qui se poursuivra obligatoirement constitue une occasion d'amélioration pour les universités québécoises.

3.1.8 Concertation croissante des universités dans l'offre des programmes

Nous avons aussi évoqué précédemment⁹ la concertation et la collaboration croissantes des universités dans l'offre des programmes. S'il reste beaucoup de chemin à parcourir, la Commission estime que les efforts consentis à ce jour permettent de considérer la concertation entre les universités, sinon comme un point fort, du moins comme une tendance positive qui mérite d'être encouragée et, au besoin, appuyée financièrement. Nous y reviendrons.

3.2 Faiblesses et défis

Malgré les aspects positifs que nous venons d'énumérer, le réseau universitaire québécois est évidemment bien loin de la perfection. En ce qui a trait à la programmation, la Commission croit devoir attirer l'attention sur les faiblesses suivantes.

3.2.1 Taux de diplomation qui laissent à désirer dans certains secteurs

Si les taux de diplomation sont respectables, parfois même très élevés, dans de très nombreux programmes, notamment dans les programmes contingentés et dans les programmes professionnels, ils sont plus bas que la moyenne, parfois même singulièrement faibles, dans un trop grand nombre de programmes, spécialement en lettres ainsi qu'en sciences humaines et sociales¹⁰. C'est là un point faible, particulièrement dans les universités francophones.

8. Voir 1.2.2.1.

9. Voir 1.2.2.3.

10. Voir annexe IV

Certes, nous l'avons dit, les universités ne sont pas des usines à fabriquer des diplômés et leur « performance » ne saurait se mesurer en suivant des normes telles celles du « zéro défaut », du « juste en temps » ou d'un quelconque programme ISO XXX. De plus, on n'a pas à s'étonner qu'un certain nombre d'étudiants inscrits à un programme ne le terminent pas. C'est le contraire qui serait surprenant. Cela dit, normalement, quand une personne s'inscrit à un programme, elle vise à obtenir le diplôme correspondant et l'on devrait s'attendre à ce que la plupart complètent leurs études. Mais ce n'est pas le cas dans de nombreux programmes et il paraît clair, aux yeux de la Commission, que, par exemple, des taux de diplomation inférieurs à 60 pour cent dans des programmes de baccalauréat soulèvent des questions.

Avant de rechercher les remèdes, il faut connaître les causes du mal. Et pour chercher les causes, il faut d'abord reconnaître le problème. Or la Commission a constaté à quelques reprises que des responsables de programmes étaient peu ou n'étaient pas conscients du taux élevé d'abandon dans leur secteur et même dans les programmes dont ils avaient la responsabilité. Le travail en sous-commissions a eu pour effet de leur donner de l'information qu'ils ne possédaient pas, ce dont la Commission s'étonne.

Quelles peuvent être les causes d'abandon d'un programme? Il y a lieu de faire ici une distinction nette entre la problématique des certificats et des programmes courts en général et celle des programmes conduisant à un grade. Dans le premier cas, l'abandon n'a pas du tout la même signification, les étudiants recherchant bien souvent un simple complément de formation, un perfectionnement ou une mise à jour de leurs connaissances, tous objectifs qui n'exigent pas nécessairement de compléter le programme et d'obtenir le diplôme correspondant. Nous en tenant donc aux programmes de grade, tentons d'énumérer quelques causes possibles d'abandon¹¹.

- Information inadéquate ou déficiente sur le programme

Plusieurs membres des sous-commissions ont souligné que, dans leur programme, de nombreux étudiants étaient surpris et déçus de constater que celui-ci ne correspondait pas du tout à leurs attentes. Un cas typique est celui de l'informatique. Plusieurs jeunes, habitués à un usage intensif de l'ordinateur et fascinés par ses possibilités infinies, se lancent dans un programme d'informatique qui leur permettra, du moins le croient-ils, de poursuivre leur aventure. Ils sont amèrement déçus quand ils constatent que leur programme a un fort contenu mathématique et qu'il les met aux prises avec les algorithmes savants de la cybernétique. Mais ce cas est loin d'être le seul. Ainsi, dans les disciplines qui ne sont pas enseignées à l'ordre collégial, on se méprend parfois complètement sur la nature de la discipline telle qu'elle a évolué et telle qu'elle s'enseigne à l'université.

Cette réalité d'une méconnaissance de l'organisation universitaire, le manque d'information sur les études universitaires et une incapacité pour l'étudiant « de trouver sa voie dans le maquis de l'enseignement supérieur » se retrouvent ailleurs, comme en témoigne un article récent paru dans le magazine *Le Nouvel Observateur* (n° 1828, 00-04-13).

-
-
-

11. Voir à ce sujet: CSE, *Réussir un projet d'études universitaires: des conditions à réunir*, Québec, avril 2000.

- Absence de sélection à l'admission

La plupart des universités québécoises, particulièrement des universités francophones, pratiquent une très grande ouverture à l'admission dans les programmes non contingentés. Il faut dire que les universités francophones avaient – et ont toujours – une responsabilité sociale particulière au regard de l'objectif de scolarisation optimale de la population et un devoir spécial quant au rattrapage qui s'impose aux francophones. Elles admettent à peu près tous les diplômés du collégial ayant le « profil d'accueil » requis. Ce faisant, elles accueilleraient, de l'avis de plusieurs professeurs, de nombreux étudiants qui n'ont pas vraiment les aptitudes requises pour faire des études universitaires. Cela expliquerait, selon eux, le meilleur taux de diplomation observé dans les universités anglophones. La Commission n'est pas prête à accepter cette explication sans examen, car plusieurs faits tendent à montrer que d'autres causes d'abandon joueraient un rôle plus important. Une étude toute récente, menée par la Commission des études de l'Université Laval¹², a ainsi montré, à la surprise générale, que l'abandon des critères de sélection dans les programmes non contingentés ne paraissait avoir eu aucun effet négatif sur la qualité des études, la moyenne cumulative des étudiants s'étant même légèrement améliorée depuis et la proportion des étudiants « en difficulté » ayant diminué de 23,8 à 19,1 pour cent. Tout porte à croire que cette mesure n'a pas eu non plus d'effet négatif sur le taux d'obtention du diplôme.

- Déficiences sur le plan de l'encadrement

Trois études réalisées successivement à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), à l'Université de Montréal et à l'Université Laval ont montré que le plus grand nombre des abandons survenaient au cours du premier trimestre de la première année. Elles ont aussi montré que ces abandons n'étaient pas surtout attribuables à des difficultés financières ou à un manque d'aptitudes intellectuelles, mais bien plutôt à un manque de motivation et d'intérêt pour le programme et à des défauts d'encadrement. Ces études ont amené les universités à porter une attention spéciale à cette période critique et à prendre des mesures concrètes pour mieux encadrer les étudiants. Il semble que cela ait donné de bons résultats.

- Programmes servant de portes d'entrée pour les programmes contingentés

C'est un fait bien connu que de nombreux étudiants refusés dans des programmes contingentés comme la médecine ou le droit se replient sur un deuxième choix avec l'espoir d'améliorer leurs chances de succès au moment d'une deuxième tentative. Ils choisiront, par exemple, la biochimie pour entrer en médecine ou les sciences politiques pour être admis en droit. Voilà pourquoi, entre autres, lorsqu'on parle des taux de diplomation, il faut être attentif non seulement au taux d'obtention du diplôme dans le programme, mais aussi au taux d'obtention du diplôme dans un autre programme. Dans ses différents rapports, la Commission a toujours fourni des données sur ces deux plans.

Force est de constater cependant que, le plus souvent, l'abandon d'un programme se solde par l'abandon pur et simple des études universitaires. Des membres des sous-commissions ont été surpris de l'apprendre, convaincus qu'ils étaient que leurs étudiants s'inscrivaient ailleurs et que leurs programmes leur servaient de passerelles. L'explication de la passerelle ne rend compte que d'une faible portion des abandons.

12. Université Laval, Conseil universitaire, séance ordinaire du 7 mars 2000, 11600, *2000-069.

- Études à temps partiel

On peut facilement établir une corrélation entre la proportion des étudiants inscrits à temps partiel et le taux d'abandon. Cela se comprend aisément: ceux et celles qui ne peuvent poursuivre leurs études à temps plein vivent souvent dans des conditions qui ne leur permettent pas de consacrer à leurs études tout le temps et les efforts qu'elles exigeraient.

- Lacunes dans les programmes

On ne peut écarter, comme explication du phénomène de l'abandon, la possibilité de lacunes dans les programmes. Quand des étudiants abandonnent leur programme dans une proportion de 50 à 55 pour cent et même parfois davantage, il y a lieu de s'interroger sur sa qualité, sur l'à-propos des méthodes pédagogiques utilisées et sur la capacité des enseignants à intéresser les étudiants et à les motiver. Voilà pourquoi le taux de persistance dans les études est un élément important de l'évaluation des programmes.

- Programmes perçus comme ne comportant pas de débouchés

On aura beau élaborer toutes les théories qu'on voudra sur l'idée d'université, la plupart des personnes qui s'inscrivent à l'université le font avec l'espoir de se trouver un emploi au terme de leurs études, si possible dans un domaine qui leur permettra d'utiliser les compétences acquises dans leur programme. Cet espoir, la Commission tient à le dire, est tout à fait légitime.

Quand les étudiants se rendent compte que leur programme ne correspond pas à leurs attentes et qu'ils ont peu de chances de se trouver un travail correspondant à leur compétence, la tentation est grande pour eux de s'orienter autrement. Certains retournent même au collège pour y obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel.

Ajoutons ici que les collèges et les universités ne semblent pas très habiles à faire connaître aux étudiants ou à faire valoir auprès d'eux les programmes menant à des diplômes qui correspondent à des besoins évidents, parfois même pressants de la société. Un seul exemple : celui de la formation à l'enseignement de la langue anglaise. Les étudiants du collégial ne semblent pas savoir qu'il y a déjà pénurie en ce domaine et qu'on aurait besoin d'eux maintenant.

Nous sommes ainsi amenés à aborder une deuxième zone d'ombre.

3.2.2 Faiblesse du taux de placement dans certains domaines d'études

D'entrée de jeu, la Commission tient à s'inscrire en faux contre les propos alarmistes entendus parfois au sujet du placement des diplômés universitaires. La situation du placement des diplômés, comme le révèlent toutes les opérations de « relance », est en général très bonne, souvent même excellente et les données établies périodiquement par Statistique Canada montrent de façon constante que les études universitaires demeurent la voie par excellence pour se trouver un emploi intéressant et bien rémunéré.

Par ailleurs, nous l'avons dit, l'université n'a pas à se modeler servilement sur les besoins du marché du travail, qui sont d'ailleurs très changeants et extrêmement difficiles à prévoir. Son action auprès des étudiants doit transcender la simple préparation à l'exercice d'une profession. D'ailleurs, si elle ne le faisait pas, elle préparerait bien mal à la vie professionnelle elle-même.

Les choses évoluent tellement vite aujourd'hui que les acquis les plus utiles d'une formation universitaire sont la polyvalence, l'adaptabilité, la faculté d'intégrer facilement la nouveauté et de faire face à de nouvelles situations. Ce sont là des aptitudes qui tiennent à une solide formation de base.

L'évolution de la carrière des diplômés illustre on ne peut mieux le fait que le lien entre la formation et l'emploi n'a rien de nécessaire ni d'immuable. On serait étonné de connaître la proportion des diplômés, même dans les programmes professionnels, qui, cinq ou dix ans après la fin de leurs études, exercent des métiers apparemment sans lien avec leur domaine de compétence propre. Dans les entreprises privées aussi bien que dans le service public ou parapublic, il se trouve quantité de personnes remplissant de hautes fonctions et dont la formation universitaire – en génie, en sciences, en sciences sociales, en théologie, ou même en arts – ne paraissait pas du tout de nature à les y préparer. Cela n'est possible que parce que l'université a su développer chez eux des aptitudes de base comme la capacité d'analyse et de synthèse, l'art de poser les bonnes questions, le goût d'apprendre, la capacité de communiquer clairement ses idées, le goût du travail bien fait. C'était la meilleure façon de les préparer à une carrière, celle-ci prenant de moins en moins souvent la forme d'un parcours sans interruption ni déviation jusqu'au terme de la vie active.

Cela dit, l'université ne peut pas se désintéresser du sort de ses diplômés. Elle ne saurait rester insensible au fait qu'au terme de leurs études, un trop grand nombre de sortants n'arrivent pas à se trouver du travail ou, lorsqu'ils en trouvent, connaissent trop souvent l'emploi précaire ou le sous-emploi. On peut certes en conclure à la nécessité de mettre en place des services de placement efficaces et dynamiques comme l'ont fait plusieurs établissements. Mais il y a plus. Les difficultés de ces étudiants sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle devraient inciter les universités à s'interroger sur les programmes eux-mêmes.

D'abord, donc, la Commission s'étonne de la faible préoccupation que semblent avoir plusieurs départements et plusieurs responsables de programmes à l'égard de l'avenir de leurs diplômés et de leur intégration sociale.

La Commission croit ensuite que les universités devraient réfléchir, comme plusieurs ont commencé à le faire, sur l'adaptation de leurs programmes, réflexion qui pourrait même les conduire à s'interroger sur les cloisons disciplinaires qui définissent ces programmes. Est-il avéré, par exemple, qu'un baccalauréat spécialisé en sociologie de 90 crédits, sans ouverture à d'autres disciplines du champ des sciences humaines et sociales, soit toujours une formule adaptée non seulement aux besoins de la société, mais même à l'évolution de la science? De nouveaux aménagements ne seraient-ils pas envisageables pour le bien des étudiants non moins que pour le progrès des disciplines?

Enfin, la Commission croit que l'introduction d'activités de formation pratique ou, plus largement, d'application des concepts s'impose, même dans des programmes de disciplines dites « fondamentales ». Il ne s'agit pas de dénaturer les disciplines, mais simplement d'apprendre à l'étudiant à appliquer ses connaissances dans un contexte réel ou simulé. En plus de contribuer à l'amélioration de sa formation, de telles activités ne peuvent manquer – l'expérience le prouve, en particulier celle des programmes coopératifs – de faciliter son insertion dans le marché de l'emploi.

3.2.3 Difficultés de la formation pratique

Si elle souhaite l'introduction d'activités de formation pratique dans l'ensemble des programmes de baccalauréat, la Commission note que la formation pratique et professionnelle fait déjà partie intégrante d'un très grand nombre de programmes. C'est le cas des programmes du domaine de la santé, des programmes de formation des enseignants, des programmes coopératifs ou de type coopératif, et de maints autres programmes où l'on a cru nécessaire ou utile d'offrir aux étudiants des stages ou autres activités analogues.

Dans la pratique cependant, la Commission constate que la mise en œuvre de telles activités pose souvent d'énormes problèmes. Dans plusieurs de ses rapports, en effet, elle a dû attirer l'attention sur les difficultés soulevées. La formation en milieu de travail est très exigeante à plusieurs égards : coût des activités, nécessité de nombreux déplacements, obligation de la supervision par les professeurs, importance de former adéquatement les formateurs, etc. Il est clair que, pour offrir des stages de qualité qui soient vraiment pertinents pour les étudiants, les universités doivent réussir à établir de solides relations de partenariat avec divers organismes (ministères, organismes publics ou parapublics, entreprises privées) et pouvoir compter sur leur complicité et sur leur authentique désir de participer à la mission de l'université. Or cela ne va pas de soi, surtout dans un contexte où ces partenaires potentiels sont soumis à des pressions de toutes natures qui les forcent à se concentrer sur leur propre mission.

La Commission estime que les universités devraient pouvoir s'appuyer, pour résoudre ces difficultés, sur l'aide claire et efficace du ministère de l'Éducation et, notamment, du Gouvernement du Québec. Dans le prolongement du Sommet du Québec et de la jeunesse, on espère que sera lancée une initiative de concertation entre les ministères et organismes gouvernementaux en vue de favoriser la formation pratique et professionnelle des jeunes. On devrait également s'efforcer de valoriser, par une publicité appropriée, les entreprises qui contribuent le plus et le mieux à l'encadrement des étudiants universitaires en formation¹³.

3.2.4 Disciplines fondamentales en péril

Ce qui précède n'est pas sans lien avec le constat qu'a déjà fait la Commission touchant la menace qui pèse sur certaines disciplines fondamentales et sur des secteurs entiers de formation.

Le resserrement du marché de l'emploi, entre autres, mais sans doute aussi une dépréciation de la vie intellectuelle par rapport à son aspect gratuit et libéral ont entraîné un déplacement des effectifs étudiants des programmes « disciplinaires » vers les programmes professionnels, des sciences pures vers les sciences appliquées et des sciences sociales vers les domaines d'application. La physique, les mathématiques, la sociologie, la linguistique, les études anciennes se voient, par exemple, délaissées au point que l'avenir de la formation dans ces disciplines ou champs d'études est menacé. Certaines données recueillies par la Commission sont alarmantes à cet égard et des renseignements obtenus depuis la publication de plusieurs de ses rapports tendent à montrer que la situation se détériore.

Une telle évolution est inquiétante tant pour l'avenir de l'université que pour celui de notre société. Quand on pense, par exemple, à l'importance du développement de la technologie pour

13. Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participants et participantes associés du Sommet du Québec et de la jeunesse, *Savoir et formation*, point 6, projet « Info-Stages-Études », 20 février 2000.

notre économie, on ne peut que s'inquiéter de la désaffection à l'endroit des sciences physiques. Comment ne pas voir que le progrès de notre société dans tout le domaine de la santé et des services sociaux dépend largement de connaissances rigoureusement établies au sujet de cette société sur les interactions entre ses composantes et sur les déterminants qui la façonnent? Et que dire du degré de culture d'une société où l'enseignement et la recherche en études anciennes auraient complètement disparu?

Ce problème appelle une réflexion en profondeur de la part des universités et, éventuellement, des actions allant au-delà du simple colmatage de brèches. Il faudra trouver les moyens de faire mieux connaître et de rendre plus accessibles des programmes délaissés dont la pertinence et même la nécessité ne font pourtant pas de doute.

3.2.5 Réduction du personnel enseignant et manque d'intégration des chargés de cours

Dans son dernier rapport d'étape, la Commission a cru nécessaire de lancer un cri d'alarme. Voici en quels termes :

« Les compressions budgétaires des dernières années ont mis en péril la capacité collective des universités québécoises d'offrir une programmation universitaire de qualité en raison, principalement, de la réduction draconienne des effectifs professoraux et de l'incapacité dans laquelle se trouvent la plupart des établissements de renouveler leur personnel enseignant. Le problème est omniprésent, mais se manifeste avec une acuité particulière dans certains secteurs¹⁴. »

Elle a ensuite énuméré les conséquences de cet état de fait sur les programmes :

- augmentation du rapport entre le nombre d'étudiants et le nombre de professeurs;
- appauvrissement des programmes;
- augmentation du nombre d'étudiants par groupe-cours;
- diminution de la capacité de recherche et, partant, de la capacité d'encadrer les étudiants aux cycles supérieurs.

La Commission a montré également qu'en raison du temps requis pour former un bon professeur-chercheur, les situations problématiques ne pouvaient guère se corriger rapidement.

Elle souligne par ailleurs que les problèmes peuvent être exacerbés par un effet pervers du financement actuel basé sur les coûts par secteur disciplinaire. En effet, plus le nombre de professeurs diminue dans un secteur donné, plus les « coûts disciplinaires moyens » de ce secteur diminuent et moins le financement a des chances de s'améliorer. On pense à la phrase évangélique souvent citée comme le « Matthew's principe » dans la documentation consacrée à la recherche : « À celui qui a, on donnera davantage et, à celui qui n'a pas, on enlèvera même ce qu'il a. » À terme, cela peut engendrer des situations particulièrement difficiles, comme en informatique, en administration ou en éducation. Nous pensons que le ministère de l'Éducation devrait revoir cette situation.

14. COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES, *Rapport d'étape*, juin 1999, p. 21-22.

Un autre point mérite d'être signalé: l'enseignement universitaire ne repose pas que sur des professeurs permanents. On y trouve plusieurs autres types d'enseignants au statut précaire, dont les chargés de cours. « Il existe peu de statistiques sur le nombre de professeurs à temps partiel dans les universités canadiennes, mais certains indices permettent de penser qu'il est à la hausse¹⁵. » Au Québec, on dénombrerait près de 7000 chargés de cours au sein des universités. Dans de nombreux programmes, ceux-ci sont responsables de plus de la moitié des cours. Et leur apport n'est pas que quantitatif. Très souvent, ils contribuent à l'enrichissement des programmes par leur expérience professionnelle et leur connaissance concrète des réalités et des problèmes auxquels les étudiants pourraient faire face au terme de leurs études.

Cet apport des chargés de cours n'est pas suffisamment reconnu. On ne les intègre pas toujours bien à la vie des programmes. En général, les universités n'ont pas été très créatrices dans la recherche de formules permettant de tirer le meilleur parti de la contribution de ces professeurs et d'en assurer la continuité. Trop souvent, une telle recherche a été entravée par des querelles de frontières entre des syndicats et par la défense d'intérêts corporatistes. Tous y gagneraient pourtant, et surtout les étudiants, si l'on examinait cette question en toute objectivité et sérénité, et en ayant principalement en tête l'objectif d'offrir les programmes les meilleurs possible, si l'on s'ouvrait à des formules nouvelles et souples qui ne soient pas nécessairement appliquées « mur à mur », mais adaptées à des situations très diverses et changeantes.

3.2.6 Technologies de l'information et de la communication et renouveau pédagogique

La fin du XX^e siècle a été marquée par le début d'une révolution majeure, analogue à la révolution industrielle et provoquée par l'entrée en scène et l'envahissement rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Cette révolution de l'information ne pouvait manquer d'affecter de manière radicale les institutions de haut savoir que sont les universités. À vrai dire, l'avènement des TIC représente, pour l'enseignement et la recherche universitaires, un changement au moins aussi important qu'a pu l'être, à la fin du XV^e siècle, l'invention de l'imprimerie. Car, dans les deux cas, c'est la conservation, la transmission et même la création des connaissances qui sont modifiées par l'instrumentation.

Les universités ont été touchées de diverses manières par l'avènement des TIC. En oubliant tout l'aspect des services administratifs pour nous en tenir aux aspects pédagogiques, il y a lieu de distinguer plusieurs niveaux d'influence des TIC sur l'enseignement et la recherche :

- Conservation et transmission de l'information

L'accès aux banques de données, aux revues électroniques, aux sites Web; l'usage massif du courrier électronique permettant les échanges de toutes sortes entre chercheurs et avec les étudiants; la transmission électronique de documents de toutes natures; le traitement et le classement de ces documents, etc., voilà un premier niveau. Les TIC ont ici touché tous les programmes universitaires ou devraient le faire bientôt. En l'an 2000, l'étudiant universitaire ou le professeur qui ne savent pas se servir au moins minimalement de l'ordinateur font figure d'analphabètes. Cela impose aux universités d'introduire, dans tous les programmes de

15. ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA, *Orientations, Portrait de l'université au Canada*, Ottawa, 1999, p. 49.

formation, des objectifs liés à ces nouveaux outils et à ce nouveau langage, et de prévoir les investissements requis aussi bien en droit et en philosophie qu'en informatique et en génie.

- Enseignement à distance

L'enseignement à distance existe depuis plusieurs années. Jusqu'ici, il reposait essentiellement sur la transmission électronique de la voix et de l'image ou sur l'écrit. L'avènement des TIC a donné une impulsion à cette forme d'enseignement et lui a ouvert des possibilités infinies. Pour les universités québécoises, cette nouvelle donne soulève toutes sortes de questions et représente de nombreux défis : elle offre, par exemple, des possibilités de rayonnement international en même temps qu'elle soumet ces établissements à la concurrence d'universités prestigieuses; elle permet d'envisager plus concrètement la concertation entre établissements dans l'offre de programmes; elle pose en des termes nouveaux la question du rôle de la Télé-université en regard de celui des autres établissements; enfin, elle représente un défi pédagogique qui déborde largement la question de l'enseignement à distance.

- Utilisation des TIC dans l'enseignement et renouveau pédagogique

À des degrés divers selon les disciplines, et suivant les champs d'études et les types de formation, les TIC peuvent partout servir d'appui à l'enseignement et devront éventuellement le faire. Ces nouveaux outils appellent un renouveau pédagogique analogue à celui qu'ont dû jadis exiger l'invention de l'imprimerie et la diffusion massive de l'écrit. On peut même penser que la révolution actuelle pose un défi encore plus grand par ses aspects de massification, de rapidité et de croissance exponentielle. Plus que jamais, l'enseignement devra être axé sur l'apprentissage de l'étudiant et être perçu comme une voie parmi les nombreuses autres qui permettent déjà et permettront de plus en plus à l'étudiant d'accéder à la connaissance. L'aspect « formation » devra prendre le pas sur la dimension « information » et le rôle essentiel du professeur, qui au fond a toujours été celui d'un guide, s'imposera de plus en plus comme le seul vraiment nécessaire. La révolution de l'information et de la communication ramènera la pédagogie à ses fondements et le professeur à son rôle essentiel.

Cela suppose toutefois des réflexions en profondeur, des révisions majeures, des remises en cause radicales, l'encouragement à l'innovation pédagogique, le partage rapide de l'information sur ce qui se fait de meilleur dans le monde dans ce domaine.

Tout en reconnaissant que de très nombreuses initiatives prometteuses ont cours dans les universités québécoises et qu'à travers la CREPUQ, celles-ci ont adopté une approche collective intéressante, la Commission estime que nous en sommes encore aux balbutiements par rapport à l'ampleur de ce qui s'impose comme réforme pédagogique et qu'il y a lieu d'accélérer le rythme. Quand on regarde ce qui se passe sur ce plan aux États-Unis et ailleurs au Canada, on peut craindre que le Québec n'enregistre un certain retard.

- Programmes de formation dans les TIC

L'envahissement des TIC dans toutes les sphères de l'activité humaine a entraîné une croissance vertigineuse de la demande de spécialistes de ces technologies et de leurs applications multiples. La société comme les établissements d'enseignement de tous les ordres font ainsi face à des défis majeurs : celui de la quantité, en raison du nombre croissant de savants, de créateurs et de techniciens dont les entreprises ont besoin; celui de la qualité aussi, dans la mesure où le

domaine des TIC évolue tellement vite qu'il requiert de constants ajustements de la formation et des outils qui la supportent.

La CUP a abordé ces questions dans un rapport spécial consacré aux programmes de sciences informatiques et de génie informatique. Mais elles débordent largement ce cadre restreint. Pensons à tout le domaine de la gestion informatique et de la recherche opérationnelle.

- Disciplines et pratiques professionnelles transformées par les TIC

Plus encore, les TIC ont transformé radicalement certaines disciplines et les pratiques professionnelles correspondantes. Un bel exemple est celui de la profession d'arpenteur-géomètre. L'introduction des nouvelles technologies dans le programme de formation a fait naître une toute nouvelle discipline aux multiples applications, la géomatique, qui couvre tout le champ de la captation, de la gestion, du traitement et de l'utilisation des données à référence spatiale. Mais ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres. Il n'est pas jusqu'au domaine des arts qui ne se voit transformé en profondeur par l'arrivée du multimédia. L'architecture, le génie, les études en aménagement, la géographie, la communication sont des disciplines en changement rapide du fait de l'avènement de la conception assistée par ordinateur, de l'accès à des outils de communication ultrarapides et de l'usage de logiciels de plus en plus performants.

Il est certes absolument impossible pour les universités de prévoir et de précéder des changements aussi rapides. On peut cependant souhaiter qu'elles ne prennent pas trop de retard et qu'elles tentent, avec l'aide du ministère de l'Éducation, de rester dans la course où sont engagés les meilleurs établissements universitaires à travers le monde.

3.2.7 Défis liés à la mobilité des étudiants

Depuis fort longtemps, les universités québécoises ont conclu une entente portant sur le transfert des crédits entre établissements, entente qui permet aux étudiants de suivre des cours dans une autre université et de les faire reconnaître dans leur université « d'attache ». Concrètement, cependant, les étudiants nous disent qu'ils se heurtent à toutes sortes de difficultés lorsqu'ils veulent se prévaloir de cette possibilité. La Commission estime que tous les efforts doivent être faits pour lever ces obstacles. Elle croit, en particulier, que les établissements de la région montréalaise devraient encourager une plus grande mobilité des étudiants à l'intérieur de la ville. Montréal a l'avantage de compter quatre universités, deux écoles spécialisées en génie et une école spécialisée en administration. Pour leur meilleur intérêt et pour la qualité de leurs programmes concrets de formation, les étudiants devraient pouvoir circuler plus librement d'une université à une autre et profiter plus aisément de tout le réservoir de compétence et de tout le potentiel de formation que représente cet ensemble d'établissements universitaires. Pourquoi ne faciliterait-on pas la possibilité à un étudiant en histoire inscrit à l'Université de Montréal, par exemple, de suivre quelques cours à Concordia, à McGill ou à l'UQAM?

Malheureusement, la Commission ne dispose pas des données qui permettraient de se faire une idée précise de la situation, la CREPUQ ayant cessé, depuis quelques années, de dresser le bilan de ces transferts de crédits. Un tel bilan devrait devenir de nouveau disponible avec la refonte en cours du système RECU.

3.2.8 Défis liés à l'échange de ressources entre les universités et, notamment, à l'échange de professeurs

Nous avons vu que la collaboration interuniversitaire en recherche croissait. Les centres ou les équipes interuniversitaires de recherche constituent un cadre idéal pour permettre à l'étudiant de profiter de toutes les ressources offertes dans le but de réaliser une recherche de haut niveau. Ces regroupements donnent d'ailleurs souvent lieu à des séminaires communs, à des publications conjointes et à des codirections de mémoires ou de thèses. Tout cela ne peut qu'enrichir les programmes d'études aux cycles supérieurs.

Mais on pourrait les enrichir encore en élargissant ce type de collaboration. Pour des raisons évidentes, toutes les universités ne peuvent offrir des programmes de maîtrise et de doctorat dans tous les domaines de compétence de leurs professeurs. On a donc, dans les universités québécoises, un nombre considérable de professeurs-chercheurs fort compétents, mais qui ne peuvent encadrer des étudiants de maîtrise ou de doctorat à l'intérieur de l'établissement auquel ils appartiennent. Il y a là un énorme potentiel de ressources enseignantes inexploité. Les étudiants y perdent en possibilités d'encadrement. Et ces professeurs y perdent aussi car ils ne peuvent déployer pleinement leur compétence et exercer leur métier dans son intégralité. Enfin, à terme, leur université d'attache y perd aussi, car elle risque de voir partir ses meilleurs éléments, attirés qu'ils sont souvent par les offres d'emploi d'universités qui leur permettront d'avoir une carrière plus intéressante.

Voilà pourquoi la Commission a recommandé à plusieurs reprises que les universités explicitent les conditions qui permettraient aux professeurs d'autres établissements de diriger chez elles des travaux de mémoire ou de thèse.

Il ne s'agit pas ici de divertir, sans contrepartie, les ressources enseignantes de certains établissements vers les autres. La Commission a d'ailleurs insisté pour que les universités conviennent de modalités de reconnaissance du travail effectué par ces professeurs et surtout pour qu'elles nouent les ententes financières interinstitutionnelles relativement à cette contribution. Un cadre d'échange de services satisfaisant pour les parties intéressées et respectueux des exigences de l'équité serait aussi envisageable.

Il nous apparaît, en tout état de cause, que les universités ont beaucoup de progrès à faire pour rendre plus habituel ce genre de collaboration entre elles. La Commission se réjouit donc de la demande qui a été adressée par le Comité des affaires académiques de la CREPUQ à l'Association des doyens des études supérieures en vue de l'élaboration d'un protocole-cadre pour concrétiser le vœu de la Commission.

3.2.9 Défis liés au fonctionnement en système

Si les universités québécoises ont fait des pas importants sur la voie de la collaboration et de la concertation, elles ont encore, nous l'avons dit, un long chemin à parcourir avant qu'on ne puisse parler d'une vision concertée de l'enseignement universitaire au Québec.

À cette étape-ci de leur évolution, elles ont justement une occasion de mieux travailler ensemble. À la suite du dernier budget, on peut espérer qu'elles émergeront peu à peu de la crise financière grave dans laquelle elles étaient plongées. Les réinvestissements dans l'enseignement universitaire nous paraissent non seulement souhaitables, mais essentiels, si du moins le Québec veut conserver sa place au sein des sociétés avancées.

Seulement, ces réinvestissements seront sans doute progressifs et ne seront peut-être pas à la hauteur des besoins et des attentes. C'est donc avec énormément de prudence et de

circonspection que les universités devront utiliser les ressources nouvelles qui pourraient leur être allouées.

Or, en quoi consisteront les réinvestissements? Il faudra, bien sûr, engager du personnel de soutien, améliorer la situation des bibliothèques, accroître les outils reliés aux TIC, assurer l'entretien des campus, etc. Mais, par-dessus tout, les universités devront embaucher des professeurs. Car, de toutes les décisions qui se prennent dans une université, les plus importantes ont trait à la constitution du personnel enseignant. Ce sont elles, en effet, qui déterminent, pour des années à venir, le profil d'une université et son niveau de compétence. Les universités devront planifier avec le plus grand soin l'accroissement et le renouvellement de ce personnel au cours des prochaines années. Elles n'ont pas le droit de se tromper et l'on peut penser que le ministère de l'Éducation aura, à cet égard, certaines attentes.

Quant à elle, la Commission estime que, dans cette planification essentielle, les universités devront certes tenir compte de leur mission propre et de leurs objectifs institutionnels, mais elle croit qu'elles devront aussi prendre en considération la planification des autres établissements et s'efforcer de « penser système » tant sur le plan de l'offre de programmes que sur celui du développement de la recherche.

Suivant cette ligne de pensée, elle recommande qu'en planifiant le renouvellement de leur personnel enseignant, les universités respectent les principes suivants :

- Qu'elles accordent une attention spéciale aux programmes qui leur sont exclusifs ou aux domaines où elles sont peu nombreuses à offrir des programmes.
- Que, sans perdre de vue la nécessité du maintien d'un « patrimoine académique de base », elles poursuivent sur la voie de la spécialisation, de la complémentarité et de la mise en commun des ressources entre les établissements, notamment sur le plan de la recherche et des études aux cycles supérieurs.
- Que, tout en préservant autant que possible les « disciplines fondamentales », elles abandonnent progressivement, au besoin, les domaines de recherche et les programmes où elles n'ont pas d'avenir, même si elles ont eu un brillant passé, ou encore ceux où, de l'avis d'observateurs externes, l'avenir est ailleurs. Nous pensons qu'à travers ses différents rapports, la Commission a fourni beaucoup d'information susceptible d'aider les universités à faire de tels choix.
- Qu'elles déterminent les secteurs ou les programmes où elles ont la possibilité de devenir, quand elles ne le sont pas déjà, des leaders sur le plan canadien et même international, et qu'elles donnent la priorité à ces domaines de formation et de recherche. En somme, qu'elles misent sur leurs forces.
- Que dans des secteurs d'études essentiels qui, dans certains cas, sont moins fréquentés (par ex., études anciennes, études médiévales), elles coordonnent très étroitement leurs efforts et qu'elles aient des discussions en vue de planifier l'évolution du personnel enseignant.
- Que, même dans des programmes plus fréquentés mais où chaque université ne peut couvrir tous les aspects essentiels, elles se coordonnent dans la planification de l'évolution de leur personnel enseignant.

Bref, c'est à un effort important de réflexion commune et de dialogue, dans la perspective d'un système universitaire fonctionnant en concertation dans l'offre des programmes et dans le développement de la recherche, que la Commission convie les universités.

Pour l'instant, ce nécessaire travail de réflexion et de dialogue devrait être engagé entre la CREPUQ et ses partenaires immédiats, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). C'est sans doute là qu'il pourrait être mené au mieux, mais à la condition que la CREPUQ adhère aux lignes directrices proposées ici et que ses membres acceptent vraiment de développer ce lieu de concertation, auquel cas ils trouveront bien les moyens de mettre en œuvre cette vision concertée. Une autre condition de succès réside dans l'attitude du ministère de l'Éducation et, possiblement, dans des règles de financement qui favorisent la collaboration et la concertation, plutôt que la compétition, la recherche d'étudiants à tout prix ou certains développements anarchiques dans l'offre de programmes hors campus.

La Commission croit, en conclusion, qu'une vision concertée s'impose et que le caractère forcément limité des réinvestissements à venir ne permet plus de s'en remettre à ce que nous avons appelé l'« individualisme institutionnel » et aux lois de la concurrence entre les établissements pour assurer une offre de programmes marquée au coin de la pertinence et de la complémentarité, et satisfaisant aux critères de la qualité, de l'efficacité, de l'accessibilité et de l'équité régionale.

4 RECOMMANDATIONS

Avec la préoccupation des suites concrètes à apporter à ses travaux, afin que soient corrigées les situations problématiques qu'elle a pu observer et pour que le réinvestissement inévitable dans l'enseignement universitaire se fasse dans le meilleur intérêt des étudiants et contribue à l'amélioration de la programmation universitaire, la Commission des universités sur les programmes recommande¹⁶ :

Suite des travaux de la Commission

- 1 Que le ministre de l'Éducation, les directions des universités et la CREPUQ prennent clairement position sur le présent rapport et sur les recommandations qui les concernent, et que chacune de ces instances déclare explicitement comment elle compte leur donner suite concrètement. Et, en conséquence, que la CREPUQ reçoive les réponses de chacun des établissements (*voir 1.2.1.5*);
- 2 que la CREPUQ, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, prenne les moyens et alloue les ressources requises pour que les données colligées par la CUP soient constamment mises à jour (*voir 1.2.1.1 et 1.2.2.2*);
- 3 que la CREPUQ, pour assurer un suivi aux travaux de la Commission, avise des moyens de surveiller les suites données par les universités aux recommandations contenues dans les derniers rapports de la CUP, du fait de la fin des activités de la Commission (*voir 1.2.1.4*);
- 4 que la CREPUQ, afin de poursuivre le travail de rationalisation dans l'offre de programmes et de maintenir une complémentarité dans la programmation, organise, périodiquement, une rencontre des représentants des universités par secteur disciplinaire sur le modèle des 23 sous-commissions, pour faire le point sur l'évolution de la situation des programmes depuis la publication des rapports de la CUP (*voir 1.2.1.5*);
- 5 que la CREPUQ, dans le cadre d'une éventuelle révision de la *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes*, intègre la prise en considération des rapports de la CUP dans ses éléments d'appréciation des politiques et des pratiques d'évaluation de programmes des universités (*voir 1.2.1.5*);
- 6 que la Commission d'évaluation des projets de nouveaux programmes de la CREPUQ réfère, le cas échéant, aux différents rapports de la CUP dans ses analyses (*voir 1.2.1.5*);
- 7 que le Comité des programmes du ministère de l'Éducation, avant d'approuver tout projet de programme, prenne en considération les recommandations des rapports pertinents de la CUP (*voir 1.2.1.5*);

16. Après certaines recommandations, on réfère à l'endroit du rapport où on peut trouver sa justification.

8 que le ministre de l'Éducation facilite, par divers moyens et peut-être par ses règles de financement, la mise en œuvre des recommandations du présent rapport et l'implantation d'une vision concertée de la programmation universitaire et de son évolution;

9 que le Ministère, la CREPUQ et les directions des universités, travaillent en concertation à l'amélioration du système RECU, notamment sur le plan de la recension des effectifs étudiants par programme d'études (*voir 1.2.2.3*).

Persistance dans les études

Pour faire face aux abandons dans les programmes où le nombre est particulièrement élevé:

10 Que les universités améliorent la qualité de l'information qu'elles dispensent sur les programmes universitaires, et qu'en collaboration avec les collèges elles veillent à mieux diffuser cette information afin d'éviter des méprises de la part des étudiants sur la nature réelle des disciplines et des professions dans la continuité de leurs études;

11 que les universités poursuivent leurs efforts pour améliorer l'encadrement des étudiants, particulièrement lors du premier trimestre de la première année (*voir 3.2.1*);

12 que les universités soumettent à une évaluation régulière les programmes dans lesquels le nombre d'abandons est particulièrement élevé dès le premier trimestre de la première année.

Placement des diplômés

13 Que, lorsqu'elles n'en ont pas déjà, les universités se donnent des plans d'action dans certains secteurs pour faciliter le placement et l'insertion socioprofessionnelle de leurs diplômés (*voir 3.2.2*);

14 que les universités revoient les programmes pour lesquels l'alignement sur le marché du travail est moins évident pour les étudiants et qu'elles envisagent de nouveaux aménagements mieux adaptés à l'évolution récente des disciplines et aux nouvelles réalités socio-économiques (*voir 3.2.2*).

Formation pratique

15 Que les universités intègrent dans les programmes de baccalauréat, même dans les disciplines dites fondamentales, des activités de formation pratique et d'application des connaissances (*voir 3.2.2*);

16 que, dans le prolongement du Sommet du Québec et de la jeunesse, le ministère de l'Éducation veille à la mise en œuvre d'une coordination interministérielle visant à favoriser la formation pratique et professionnelle des étudiants en milieu de travail dans le secteur public et parapublic (*voir 3.2.3*);

17 que le ministère de l'Éducation mette en place une base de financement plus appropriée pour répondre aux besoins de la formation pratique dans tous les domaines d'études;

18 qu'en collaboration avec le ministère de l'Éducation, les universités recherchent et mettent en œuvre les meilleurs moyens de valoriser la contribution des entreprises publiques et privées dans l'accueil d'étudiants universitaires en formation et dans le soutien à leur formation pratique.

Disciplines fondamentales

19 Que les universités trouvent les moyens de faire mieux connaître et de valoriser les programmes dans les disciplines fondamentales, qui ont tendance à être délaissées par les étudiants alors qu'elles favorisent l'acquisition d'habiletés et de compétences recherchées par le milieu du travail (*voir 3.2.4*).

Technologies de l'information et des communications

20 Que les universités et le ministère de l'Éducation mettent en place un plan d'action pour accélérer l'intégration des nouvelles technologies d'information et de communication à l'université afin de répondre aux exigences d'une formation moderne de qualité et de renouveler pédagogique (*voir 3.2.6*).

Mobilité des étudiants

21 Que les universités, particulièrement celles de la région montréalaise, lèvent tous les obstacles possibles à la mobilité des étudiants d'un établissement à un autre (*voir 3.2.7*).

Habilitation des professeurs à diriger des mémoires et des thèses dans d'autres établissements

22 Pour faciliter une offre de programmes concertée aux cycles supérieurs, que les universités explicitent les conditions d'habilitation qui permettraient aux professeurs d'autres établissements de diriger, chez elles, des travaux de mémoire et de thèse;

23 que les administrations universitaires conviennent de modalités de reconnaissance du travail effectué par ces professeurs;

24 qu'elles établissent les ententes financières interinstitutionnelles qui reconnaissent cette contribution ou qu'elles empruntent la voie d'échange de professeurs (*voir 3.2.8*).

Vision concertée du renouvellement du personnel enseignant

25 Que la CREPUQ, dans le but d'assurer un renouvellement du personnel enseignant axé sur une offre de programmes de plus en plus respectueuse des exigences d'excellence, de pertinence, de complémentarité et d'équité régionale et un développement harmonieux de la recherche, mette en place un processus de réflexion et de dialogue entre les établissements en prenant appui sur des expériences réussies dans d'autres domaines;

26 que les universités, sans perdre de vue la nécessité du maintien d'un « patrimoine académique de base », poursuivent sur la voie de la spécialisation, de la complémentarité et de la mise en commun des ressources entre les établissements, notamment sur le plan de la recherche et des études aux cycles supérieurs;

27 que les universités se coordonnent dans la planification de l'évolution de leur personnel enseignant, surtout dans les programmes où chaque université ne peut couvrir tous les aspects essentiels;

28 que les universités facilitent l'intégration des chargés de cours dans la gestion des programmes.

COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES

**Pour une vision concertée
de la formation universitaire:
diversité et complémentarité**

**Rapport final
présenté au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse**

ANNEXES

Volume II

Mai 2000

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES

Gervais, Michel	Président
Bachand, Jacques	Directeur des études 1 ^{er} cycle, Université du Québec
Brousseau, Diane	Agente de secrétariat, Université Laval
Cournoyer, Alain	Étudiant au doctorat en génie physique, École Polytechnique
de Takacsy, Nick	Vice-principal adjoint à l'enseignement, Université McGill
Deveault, Roger	Adjoint au directeur des études de 1 ^{er} cycle, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke
Gendreau, Louis	Directeur des programmes d'enseignement et de recherche, Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Éducation du Québec
Godbout, Claude	Vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes, Université Laval
Habib, Henri	Professeur, Département des sciences politiques, Université Concordia
Harvey, Michel	Ingénieur conseil, Président, ISOCO Construction inc., Chicoutimi
Johnston, Sam	Étudiante au baccalauréat, Université McGill
Laforest, Mario	Doyen, Faculté d'Éducation, Université de Sherbrooke
Lamoureux, André	Chargé de cours, Département des relations industrielles, Faculté d'Éducation permanente et Polytechnique, Université de Montréal
Montplaisir, Serge	Professeur, Département de microbiologie et d'immunologie, Université de Montréal
Poissant, Louise	Professeure, Département d'arts plastiques, Université du Québec à Montréal
Raymond, Louis	Professeur, Département des sciences de la gestion et de l'économie, Université du Québec à Trois-Rivières
Séguin, René	Étudiant au certificat en gestion du marketing, École des Hautes Études Commerciales

Secrétariat permanent

Dusseau-Letoche, Louise	Secrétaire générale
Carreau, Isabelle	Chargée de recherche
Drolet, Réjean	Chargé de recherche (février 1997 à novembre 1999)
Dussault, Edmond-Louis	Chargé de recherche (mai 1998 à décembre 1999)
Lacombe, Alain	Chargé de recherche
Marchand, Nicolas	Chargé de recherche
Ouellet, Pascale	Chargée de recherche (février 1997 à avril 1999)
Robichaud, François	Chargé de recherche (mai 1999 à mars 2000)
Beauchamp, Élise	Commis de bureau
Doucet, Francine	Secrétaire de direction (août 1998 à décembre 1999)
Beaupré, Léonce	Président (de janvier 1997 à juillet 1998)
McNicoll, Claire	Secrétaire générale (janvier 1997 à juillet 1998)
Sévigny, Berthe	Secrétaire de direction (de janvier 1997 à juillet 1998)

La ministre de l'Éducation

Québec, le 6 novembre 1996

Monsieur Pierre Reid
Président
Conférence des recteurs et des principaux
des universités du Québec
300, rue Léo-Pariseau - 12e
MONTRÉAL (Québec) H2W 2N1

Monsieur le Président,

Lors des Assises nationales des États généraux sur l'éducation, vous avez annoncé la création, par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, d'une Commission multipartite vouée à l'examen de la pertinence et de la complémentarité des programmes d'études universitaires. Née dans le contexte d'attentes pressantes exprimées en faveur d'une meilleure concertation des universités québécoises, cette initiative vise notamment à accroître la transparence et la visibilité entourant l'évolution de la «carte» des enseignements universitaires et à soutenir les opérations de consolidation et de rationalisation qui s'imposent en ce domaine.

Comme je l'ai annoncé le 24 octobre dernier, lorsque j'ai rendu publiques les grandes orientations gouvernementales donnant suite au rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, le gouvernement a accueilli positivement votre décision de créer cette nouvelle instance d'analyse et de concertation. Je vous le confirme à nouveau, en même temps que je vous réitère mon vif souhait qu'il en sorte, dans des délais raisonnables mais courts, des résultats tangibles pour la décision et l'action.

En optant pour la reconnaissance effective de votre initiative, le gouvernement entend réaffirmer sa volonté de respecter des responsabilités académiques qui ne peuvent être que les vôtres. Les programmes d'études

...2

sont, en effet, du domaine propre des universités, et le gouvernement du Québec, fidèle en cela aux traditions occidentales les plus solides, en a toujours assuré la protection et la promotion. Et cela, même quand c'est la répartition des programmes et leur financement public qui sont en cause. C'est que, comme l'histoire l'a abondamment montré, les aménagements institutionnels et financiers ne sont pas sans lien avec la liberté d'enseigner. En revanche, cette même liberté doit être assumée et promue dans le contexte de la poursuite du bien commun, dont font sûrement partie le sens commun, l'équité et la capacité collective de payer. C'est cet équilibre délicat qui doit nous guider en ces matières.

J'ai déjà dit publiquement que j'ai des attentes importantes vis-à-vis des travaux que vous entreprenez. Ces attentes concernent essentiellement les reconfigurations qui permettraient à l'offre des programmes universitaires de mieux servir nos impératifs communs de qualité, d'efficacité, d'accessibilité et d'équité régionale. Qualité, car chacun sait que, en deçà de certains seuils critiques, il est impossible de pratiquer des standards de haut niveau. Efficacité, car la dispersion et la fragilité ont tôt fait de faire glisser dans l'improductivité et de compromettre la viabilité même d'un programme. Accessibilité, car nous voulons toujours que la population du Québec ait accès aux services universitaires, même si celui-ci ne peut évidemment pas être le même qu'à l'enseignement obligatoire. Équité régionale, enfin, car, en raison de leur importante contribution à la vitalité et au développement d'une région, les programmes universitaires doivent être répartis de façon à pouvoir soutenir les atouts régionaux et le développement équilibré du Québec. Les travaux de votre Commission doivent pouvoir, en tout cela, aider à trouver la bonne mesure.

Votre Commission aura à définir des critères d'analyse dont j'aurai grand intérêt à être informée. J'imagine d'ores et déjà, cependant, que certains s'imposeront pratiquement d'eux-mêmes, telle la nécessité, au premier cycle, que chaque établissement à vocation générale dispose d'une sorte de patrimoine académique de base. Telle aussi, aux cycles supérieurs, la nécessité de développements plus ciblés en fonction des traditions et des besoins particuliers des établissements et de leur milieu d'appartenance. Tel encore, peut-être, cet objectif selon lequel chaque établissement devrait viser à avoir au moins un de ses secteurs d'engagement aux cycles supérieurs qui soit de calibre mondial reconnu.

La tâche est lourde et complexe, j'en suis consciente, mais nous ne partons pas à zéro. Dans les universités, on semble avoir déjà des idées assez précises de reconfiguration institutionnelle et interinstitutionnelle; des dirigeants d'universités ont même évoqué publiquement certains secteurs où des actions pourraient et devraient être entreprises. Au Ministère même, le recoupement de certains indicateurs conduit aussi à identifier des secteurs plus propices que d'autres à des actions d'ensemble: ainsi en est-il, par exemple, de secteurs comme ceux du génie minier et de la géologie, des spécialités médicales, des sciences religieuses, de la médecine dentaire, de la musique, etc. Ces données seront mises à votre disposition.

Je m'attends à ce que de premiers résultats concrets soient disponibles dès la présente année universitaire et que des propositions précises puissent être faites le plus tôt possible aux établissements concernés. Car c'est bien à ceux-ci qu'il appartient d'abord d'agir en matière d'ouverture ou de fermeture de programmes, la décision ministérielle consistant essentiellement à allouer, réallouer ou interrompre le financement public des programmes. Je suis, pour ma part, résolue à agir promptement, souhaitant que la Commission que vous avez décidé de mettre sur pied suscite des actions concertées qui soient probantes et rapides.

Je sais qu'il n'est pas aisé de consolider et de rationaliser. Car cela signifie bien souvent qu'on doit regrouper, déplacer, fermer, avec tout ce que cela comporte de conséquences pour les personnes - étudiants et personnels -, pour les institutions, pour les capacités budgétaires des universités. C'est pourquoi je vous redis que le Ministère est disposé à envisager des modalités financières de transition dont le Fonds de développement des programmes et le Comité des programmes pourraient tenir compte.

C'est avec grand intérêt que je recevrai le plan d'ensemble de la démarche dans laquelle la Commission prévoit s'engager. Et c'est avec plaisir que je souhaite avoir l'occasion de m'en entretenir avec vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.



PAULINE MAROIS

COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES (CUP)
--

Préambule

Depuis plusieurs années, et avec une intensité accrue au cours des trois dernières, les établissements universitaires procèdent à une rationalisation de leurs activités. Ces efforts portent d'abord à l'interne, mais ils se font également en concertation, dans des domaines variés dont, par exemple, les bibliothèques, les nouvelles technologies de l'information et des communications, la recherche et les programmes d'enseignement.

Dans le cas des programmes d'enseignement, les mesures ont porté prioritairement sur l'élagage des banques de cours, sur des restructurations et des fusions de programmes et sur l'établissement de programmes conjoints. Par ailleurs, des échanges ont eu lieu, au niveau de la CREPUQ, sur les moyens à mettre en oeuvre pour aider les établissements à aller plus loin dans cette voie, dans le respect de l'économie du système universitaire québécois, tout en gardant à l'esprit la nécessité de maintenir un éventail adéquat de programmes et d'orientations spécifiques offertes dans le cadre de programmes ayant la même appellation, de façon à préserver la capacité du système universitaire québécois de répondre aux besoins du Québec.

Dans la foulée de ces échanges et de ces travaux, le président annonçait, à l'occasion des Assises nationales des États généraux sur l'éducation, la décision de la CREPUQ de créer une commission chargée d'examiner la pertinence et la complémentarité des programmes universitaires.

Dans son rapport final, la Commission des États généraux sur l'éducation qualifiait «d'heureuse initiative» cette décision de la CREPUQ. Enfin, dans les orientations qu'elle annonçait à l'issue des États généraux sur l'éducation, la ministre accueillait positivement cette décision en soulignant qu'elle souhaitait que ce mécanisme donne rapidement des résultats tangibles. Par la suite, dans une lettre au président de la CREPUQ, elle précisait ses attentes à l'égard de la commission et mettait de l'avant un certain nombre de paramètres susceptibles d'orienter son mandat et la conduite de ses travaux.

Objectifs

- Assurer le maintien d'un système universitaire offrant des garanties de qualité, de diversité, d'efficacité, d'accessibilité et d'équité, notamment régionale;
- assurer le maintien d'un patrimoine académique de base pour les établissements à vocation générale. Derrière ce concept se profilent les notions de masse critique, de qualité et de viabilité des programmes;
- soutenir les efforts des établissements visant à rationaliser l'offre de programmes universitaires et engager de nouvelles initiatives;
- voir à ce que ces opérations répondent à des exigences académiques et scientifiques et non pas seulement à des considérations budgétaires;
- assurer la transparence et la visibilité de ces opérations et favoriser la participation de l'ensemble des membres de la communauté universitaire à leur réalisation;
- voir au respect de l'économie d'un système universitaire qui a fait ses preuves, et dont l'un des principaux fondements réside dans l'autonomie des établissements en matière de programmes d'enseignement;
- fournir une réponse adéquate aux attentes de l'État et de la population du Québec.

Mandat

Dans le respect du principe fondamental de la responsabilité des établissements en matière de formation, la Commission des universités sur les programmes (CUP) a pour mandat d'examiner la pertinence et la complémentarité des programmes d'études universitaires.

Dans la réalisation de son mandat, la CUP:

1. établira et diffusera son cadre de travail, de même que les indicateurs et les critères d'analyse qu'elle entend pratiquer, lesquels devront assurer l'atteinte des objectifs précédemment énumérés;
2. conduira ses analyses par mini-secteurs de formation et, à cette fin, identifiera les mini-secteurs qu'elle entend examiner, en commençant par ceux que les données disponibles indiquent comme se prêtant plus manifestement à des actions de réorganisation et de concertation;
3. formulera des recommandations (de consolidation, de spécialisation, de fusion, de fermeture, etc.) et les adressera directement aux établissements concernés;
4. se tiendra informée des suites données à ses recommandations;
5. rendra publics et diffusera les résultats de ses analyses et les recommandations formulées aux établissements;
6. informera régulièrement les établissements sur l'état de ses travaux et fera, deux fois l'an, un rapport public sur ses activités et sur les résultats obtenus, le premier rapport étant attendu à la fin de mai 1997.
7. établira les liens nécessaires avec le Groupe de travail sur le financement des universités en vue d'assurer, dans la mesure du possible, l'harmonisation et la convergence des travaux.

Le mandat de la CUP sera d'une durée de trois ans.

Composition et nomination

En plus de son président, la Commission sera composée de trois administrateurs ou administratrices académiques, de préférence ayant statut de professeur, de cinq membres des corps professoraux, d'un chargé ou d'une chargée de cours, de trois étudiants ou étudiantes provenant respectivement du 1^{er} cycle, des cycles supérieurs et de la formation continue, d'un membre du personnel professionnel, d'un membre du personnel de soutien, d'un membre socio-économique diplômé universitaire et d'un observateur nommé par le MEQ.

Les nominations seront faites par le Conseil d'administration qui verra à établir des modalités de consultation lors de leur remplacement.

Pour des raisons qui tiennent entre autres à la taille et à l'efficacité de la Commission, il a été impossible de faire de la place à tous les groupes qui auraient souhaité en faire partie. Cependant, comme la Commission aura une approche par mini-secteurs disciplinaires, pour l'examen desquels elle pourrait créer des sous-commissions plus restreintes, il est prévu que ce soit à l'occasion de ces études spécifiques que des groupes intéressés – associations professionnelles ou étudiantes, cégeps, autres – puissent être consultés, le cas échéant.

Fonctionnement

La CUP a été créée sur la base de modèles qui ont fait leur preuve à la CREPUQ, à savoir la Commission d'évaluation des projets de programmes et la Commission de vérification de l'évaluation des programmes, dotées toutes deux d'un statut d'indépendance et dont les recommandations s'adressent aux établissements eux-mêmes, dans le respect du principe de leur responsabilité en matière de programmes. Il en sera ainsi avec la nouvelle Commission des universités sur les

programmes, même que son statut d'autonomie sera renforcé du fait qu'elle aura son propre secrétaire général, son personnel et ses locaux. Une fois son président et ses membres nommés, et une fois qu'elle aura reçu son mandat, la CUP sera responsable de définir sa grille et ses critères d'analyse, son protocole d'intervention et ses priorités à l'égard des secteurs à examiner.

En outre, dans la mesure où les initiatives qui fonctionnent le mieux sont celles qui émanent des premiers intéressés eux-mêmes, il pourrait s'avérer utile que la Commission dresse un inventaire des collaborations existantes et des plans d'action à l'étude de façon, d'une part, à profiter des leçons tirées des expériences réussies et, d'autre part, à contribuer, dans la mesure du possible, au succès des opérations en cours. Un inventaire des échecs passés et de leurs causes pourrait également s'avérer utile.

Enfin, la Commission devra assortir ses recommandations d'une analyse des conditions susceptibles d'en favoriser la mise en oeuvre au sein des unités ou secteurs visés, en tenant compte des situations propres aux établissements concernés.

Échéancier

Un échéancier provisoire a été préparé pour la mise en place de la CUP et pour le début de ses travaux. Il lui appartiendra de le préciser, mais il reflète la préoccupation des chefs d'établissement d'obtenir rapidement des résultats.

Enfin, dans la réalisation de son mandat, la CUP verra à tenir compte, en plus des travaux du Groupe de travail sur le financement des universités, de l'éventuelle politique des universités.

A CREPUQ, le 17 janvier 1997

Note explicative

Administration	1
Arts	5
Éducation	11
Lettres et communication.....	17
Santé.....	23
Sciences humaines et sociales	29
Sciences pures et appliquées	35

Liste des tableaux

Tableau I	3
Tableau II	3
Tableau III.....	6
Tableau IV.....	7
Tableau V	12
Tableau VI.....	13
Tableau VII	18
Tableau VIII.....	21
Tableau IX.....	24
Tableau X.....	25
Tableau XI.....	30
Tableau XII	31
Tableau XIII.....	37
Tableau XIV.....	38

Note explicative

L'annexe IV présente succinctement les rapports sectoriels publiés par la Commission des universités sur les programmes. On y traite de la nature de la programmation et des enjeux de la formation pour l'ensemble des domaines couverts par la Commission. Aux fins de présentation dans ce document, les 24 rapports de la CUP ont été classés dans sept grands secteurs de formation universitaire.

Le découpage en grands secteurs, cependant, ne se veut pas restrictif. On remarquera que certains domaines connexes ne se trouvent pas dans les mêmes sections. Par exemple, les sciences fondamentales de la santé et les professions de la santé sont classées dans deux sections différentes. C'est aussi le cas de l'économie et du travail social, qui n'ont pas été placés avec d'autres champs apparentés dans le grand secteur des sciences humaines et sociales. Ces subdivisions reflètent le fonctionnement en sous-commissions de la CUP, qui a été déterminé sur la base de l'organisation des établissements universitaires et pour d'autres considérations issues de son mandat. Cette façon de procéder a facilité l'examen de l'offre de programmes. Les regroupements de la présente annexe ne correspondent pas à une prescription de la CUP en matière de division du savoir. Ils ne doivent être nullement compris comme des entités étanches ou immuables.

Autre point de nature méthodologique à considérer : les données fournies dans les tableaux de chaque secteur, qui proviennent directement des rapports de la CUP, n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour. On constatera, par conséquent, des décalages dans les années de référence des programmes et des inscriptions, puisque les travaux de la CUP couvrent la période de 1996 à 1999. Résultat : on ne peut pas faire la somme des programmes ou celle des inscriptions lorsque les années de référence diffèrent. Précisons, en outre, que les données sur les programmes (nombre, cycle d'études, établissement) proviennent des tableaux-synthèses des rapports de la CUP. Les tableaux peuvent inclure des programmes pour lesquels les admissions sont présentement suspendues, et elles excluent, le cas échéant, les programmes qui sont entrés en vigueur après la publication des rapports. Les données sur les inscriptions totales comprennent les inscriptions à temps plein et les inscriptions à temps partiel; ce ne sont pas des effectifs étudiants en équivalence au temps plein (EEETP). Elles ont été compilées dans les rapports de la CUP et elles proviennent du Système de recensement des clientèles universitaires (RECU) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Notons, enfin, que si les données colligées ici donnent un aperçu de la programmation de chaque secteur et de la répartition des programmes dans le système universitaire, les 24 rapports de la CUP demeurent néanmoins la plus complète et la plus détaillée des sources d'information sur la programmation des secteurs.

Administration

Le grand secteur de l'administration fait l'objet d'un seul rapport. Les tableaux I et II caractérisent la programmation telle qu'elle a été établie lors des travaux de la sous-commission. Dans cette section, les données sur les effectifs étudiants portent sur une seule année (1998).

Rapport visé

- Administration, économique et relations industrielles (rapport n° 19)
-

Le rapport sur ce grand secteur couvre la programmation de trois grands domaines: l'administration, l'économique et les relations industrielles.

À l'automne 1998, le domaine de l'administration – aussi appelé sciences administratives ou sciences de la gestion – est constitué de près de 180 programmes d'études distincts répartis dans 15 établissements. Huit établissements offrent la gamme complète (du baccalauréat au doctorat) des programmes en administration (*tableau II*). Avec plus de 47 000 étudiants inscrits à temps complet ou partiel à l'un ou l'autre de ces programmes, ce domaine est l'un des plus importants, dans le système universitaire québécois, de par la taille de son effectif étudiant. Toujours à l'automne 1998, près de 21 pour cent de l'effectif étudiant des universités québécoises inscrit à un programme de premier cycle se trouve dans le domaine de l'administration; au deuxième cycle, la proportion atteint plus de 22 pour cent. Tous cycles d'études et tous programmes confondus, un cinquième de l'effectif étudiant des établissements universitaires du Québec est inscrit à un programme d'études en administration.

Fait à relever, les certificats et les mineures prédominent en administration: ils comptent pour la moitié du nombre total des programmes. On retiendra, par ailleurs, que la désignation des programmes de baccalauréat est le plus souvent générale (baccalauréat en administration des affaires). Ils comportent cependant plusieurs options dans les spécialités du domaine (gestion des ressources humaines, finance, etc.). En de rares occasions, ils portent plus particulièrement sur une spécialité (surtout en sciences comptables). Il faut considérer cet aspect structurel si l'on cherche à déterminer la participation des établissements dans ce domaine. Aux cycles supérieurs, l'administration compte des programmes professionnels, des maîtrises en administration des affaires (MBA), qui se caractérisent par des régimes d'études adaptés au monde du travail (par ex., cheminements dits « modulaires ») et des programmes de type recherche.

Le domaine de l'économique – aussi appelé science(s) économique(s) – est constitué de 38 programmes répartis dans 10 établissements, dont seulement cinq offrent au moins un programme de grade à chacun des trois cycles d'études. Environ 2400 étudiants étaient inscrits à l'un ou l'autre de ces programmes à l'automne 1998. La structure des programmes de baccalauréat varie considérablement d'un établissement à un autre. Seulement deux programmes sont construits de manière à offrir à l'étudiant un choix entre plusieurs concentrations. La programmation aux cycles supérieurs est essentiellement orientée vers la recherche, comme c'est le cas ailleurs en sciences sociales (par ex., sociologie, science politique, etc.).

Le troisième et dernier domaine d'études couvert dans le rapport est celui des relations industrielles. Ce domaine d'études, qui bénéficie au Québec d'une tradition universitaire vieille de plus d'un demi-siècle, compte sur trois unités d'enseignement offrant des programmes de grade aux premier et deuxième cycles, deux d'entre elles offrant aussi un programme de doctorat. À l'automne 1998, six établissements offraient un total de 17 programmes regroupant quelque 2100 étudiants. Deux établissements dispensaient la gamme complète des programmes. Ce domaine, tel que constitué dans le réseau universitaire québécois,

présente donc la particularité structurale, par rapport à ce que l'on trouve dans la très grande majorité des établissements universitaires nord-américains, de s'appuyer sur des programmes de baccalauréat spécialisé, et non pas seulement sur des programmes ou des options d'études aux cycles supérieurs.

Rappelons, enfin, que la programmation de ce grand secteur est soumise à une forte régulation extérieure, de nature professionnelle (au moins six ordres professionnels et plusieurs autres organismes).

Formation en administration

La plupart des programmes traités, à l'exception notable de la majorité des programmes de doctorat, ont un caractère professionnel. En ce sens, on observe une convergence certaine entre les besoins sociaux conjoncturels et les réponses proposées par les acteurs du domaine universitaire de l'administration. Cette convergence se traduit en particulier par une plus grande orientation des étudiants vers des programmes d'études professionnelles, tendance observée dans d'autres domaines de formation par d'autres sous-commissions de travail de la Commission.

Mais, le rapport en fait état, il est néanmoins une donnée fondamentale que l'on se doit de garder à l'esprit: les universitaires, quel que soit leur domaine d'activité, sont avant tout des universitaires. Ceux et celles du domaine de l'administration ne font pas exception. Une part importante de leur rôle en tant qu'universitaires consiste donc à transmettre ces valeurs à leurs étudiants et, plus largement, à la société dans son ensemble. Il leur importe de former des diplômés ayant une bonne compréhension du contexte économique et social de l'entreprise. À la base de cette transmission, de la production de nouveaux savoirs appropriés à notre époque, de leur diffusion et de leur perpétuelle remise en question, se trouve la recherche universitaire. Les représentants universitaires ont tenu à préciser cet autre aspect du grand secteur de l'administration.

Compte tenu de l'importance numérique du personnel enseignant des domaines de l'administration, de l'économique et des relations industrielles; compte tenu de la masse considérable d'étudiants auxquels ces professeurs transmettent leurs connaissances et leur savoir-faire; et compte tenu de leur capacité de recherche, de la diversité des institutions qu'ils ont mises en place et de la qualité de leurs réalisations passées, on est en droit de s'attendre à ce que leur contribution aux débats entourant les grandes questions économiques et sociopolitiques de l'heure aide nos sociétés à mieux vivre les bouleversements qui s'annoncent à l'horizon de l'an 2000.

Constats et recommandations en administration

Taille du personnel enseignant

La première recommandation de la Commission dans le grand secteur de l'administration découle d'un constat relatif à la taille du personnel enseignant dans les six unités d'enseignement du domaine de l'administration qui comptent les effectifs étudiants les plus nombreux et les ratios du nombre d'étudiants – en équivalence d'étudiants à temps complet (EETC) – par professeur régulier en poste parmi les plus élevés. La Commission recommande que les directions des établissements universitaires en cause et le ministère de l'Éducation prennent acte des difficultés multiples reliées à la constitution et au maintien, dans le domaine de l'administration, d'un personnel enseignant de qualité et en nombre suffisant, et qu'ils prennent les moyens de surmonter ces difficultés.

Tableau I**Données sur la programmation dans le grand secteur de l'administration¹**

	Nombre d'établissements	Nombre de programmes			Nb. de certificats ou mineures	Nb. d'inscriptions	
		Au 1 ^{er} cycle	Aux cycles sup.	Total		Total	Au 1 ^{er} cycle
Rapport n° 19 (données de 1998)							
Administration	15	114	63	177	88 (50 %)	47 045	83 %
Économique	10	26	12	38	10 (26 %)	2 375	85 %
Relations industrielles	6	11	6	17	6 (35 %)	2 094	89 %

Tableau II**Programmation par établissement dans le grand secteur de l'administration¹**

		Université du Québec													
	Bishop's	Concordia	HEC	Laval	McGill	U. de M.	U. de S.	UQAC	UQAH	UQAM	UQAR	UQAT	UQTR	ENAP	TELUQ
Rapport n° 19 (données de 1998)															
Administration	c,1	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2	c,1,2,3	c,1,2	c,1,2	c,1,2,3	2,3	c,1
Économique	c,1	c,1,2,3		c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2	c	c	c,1,2,3			1		
Relations industrielles				c,1,2,3	1	c,1,2,3			c,1,2						c

1. Selon les tableaux-synthèses du rapport de la CUP; inclut parfois les programmes en suspension d'admissions et exclut les programmes qui sont entrés en vigueur après la production du rapport.

Légende

c. Certificat ou mineure

1. Majeure ou baccalauréat

2. Maîtrise (y compris les MBA)

3. Doctorat

Certificats

La deuxième recommandation se rapporte à un certain nombre de programmes de certificat de premier cycle appartenant à quelques champs d'études précis, et pour lesquels l'analyse des données statistiques a montré des baisses d'inscription marquées entre 1992 et 1998. La Commission invite les directions des écoles, facultés et départements du domaine de l'administration à examiner les causes et les effets de ces diminutions.

Études doctorales et recherche

Les troisième et quatrième recommandations sont étroitement liées. Elles portent sur la problématique complexe découlant des relations entre trois éléments: 1) le recrutement des étudiants de troisième cycle, le soutien financier qui leur est destiné et leur taux de diplomation; 2) la recherche effectuée par leurs professeurs et les retombées financières dont peuvent bénéficier ces mêmes étudiants; 3) le maintien d'un personnel enseignant qualifié et en nombre suffisant.

La troisième recommandation invite les directions des programmes d'études doctorales en administration à prendre les moyens d'augmenter le recrutement des étudiants et d'assurer la diplomation d'une plus grande proportion d'entre eux, alors que la quatrième invite les établissements, en particulier ceux qui offrent des programmes d'études aux cycles supérieurs, à prendre des mesures visant à mieux soutenir la recherche dans le domaine des sciences de l'administration et à mieux utiliser les ressources financières

disponibles aux fins de l'encadrement des étudiants des programmes de deuxième et, surtout, de troisième cycles.

Constats et recommandations en économie et en relations industrielles

Comme plusieurs domaines d'études du grand secteur des sciences sociales et humaines, l'économie connaît depuis quelques années certaines difficultés: recrutement des étudiants dans les programmes de premier cycle, taux de diplomation plus faible que la moyenne – tout comme dans plusieurs secteurs des sciences sociales et des lettres, notamment – et petite taille de l'effectif des programmes de troisième cycle. L'économie pouvant être considérée comme une discipline fondamentale – aux fondements de l'administration, des relations industrielles –, la Commission reconnaît son importance mais constate le nombre relativement faible de diplômés des programmes de baccalauréat. Les représentants universitaires ont indiqué que les problèmes que connaissent certains départements d'économie des universités francophones ne sont qu'une exacerbation des problèmes liés à la discipline à l'échelle nord-américaine.

Les cinquième, sixième et septième recommandations du rapport traitent du domaine de l'économie. Dans un premier temps, on invite les trois départements d'économie dont les étudiants affichent des taux globaux de diplomation au baccalauréat inférieurs à 50 pour cent, à procéder à l'analyse détaillée des causes de cette situation et à prendre les moyens de la corriger. Dans un deuxième temps, les directions des programmes d'études de baccalauréat en économie, notamment dans les universités francophones, sont invitées à prendre les moyens d'augmenter le recrutement de leurs étudiants, particulièrement auprès des étudiants admis. Enfin, la septième recommandation aborde la question de la formation doctorale en invitant les directions des cinq départements d'économie offrant le doctorat à examiner les moyens d'accroître leur collaboration afin d'assurer une offre d'activités de formation optimale à leurs étudiants. À cette fin, les établissements devront définir clairement leurs spécialités de recherche et d'enseignement au troisième cycle.

Comme c'est le cas en économie, la CUP recommande d'accroître les collaborations en relations industrielles. La huitième recommandation du rapport vise la formation doctorale. L'objectif de cette recommandation est partiellement comparable à celui de la septième: il s'agit pour deux unités d'enseignement de relations industrielles offrant des programmes d'études doctorales – à l'Université Laval et à l'Université de Montréal – d'examiner les moyens d'accroître leur collaboration afin d'assurer une offre d'activités de formation optimale à leurs étudiants et de s'adjoindre la compétence des professeurs du Département des relations industrielles de l'UQAH, lequel n'offre actuellement que deux programmes de grade, soit un baccalauréat et une maîtrise.

Les représentants universitaires de ce grand secteur, s'inscrivant dans la logique du découpage sectoriel adopté dans le rapport, tiennent à renforcer les liens entre les trois grands domaines (l'administration, l'économie et les relations industrielles). En vertu des affinités manifestes entre divers champs d'études du domaine de l'administration (économie appliquée, gestion des ressources humaines, étude des organisations, finance, etc.) et des domaines de l'économie et des relations industrielles (gestion des ressources humaines, notamment), la Commission invite les écoles, facultés et départements à étudier les possibilités de collaboration, à l'intérieur de chacun des établissements, sur le plan de l'enseignement des disciplines et des matières qui se situent à la frontière des trois domaines.

Arts

Les programmes du grand secteur des arts font l'objet des premier et dernier rapports de la CUP. Le premier porte en particulier sur les programmes de musique (*rapport n° 1*); le dernier porte sur les programmes des arts, soit les arts visuels et médiatiques, le design, la danse, l'art dramatique et le théâtre, la production et les études cinématographiques, l'histoire de l'art, ainsi que sur les programmes d'enseignement des arts et de muséologie (*rapport n° 24*).

Rapports visés

- Musique (rapport n° 1)
 - Arts visuels et médiatiques, design, danse, art dramatique et théâtre, production et études cinématographiques, histoire de l'art, enseignement des arts et muséologie (rapport n° 24)
-

Pour ce qui est des formations en musique et en art dramatique, il faut noter d'emblée l'existence d'un autre établissement d'enseignement public qui se présente d'une certaine façon comme un concurrent des universités puisque des programmes d'ordre universitaire y sont offerts : il s'agit du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le Conservatoire offre des formations en musique dans toutes les régions du Québec où il y a une université, sauf à Sherbrooke. Ainsi, malgré des différences de philosophie entre les deux catégories d'établissements, il y a apparence d'un dédoublement de programmes, lequel fait l'objet de discussions depuis fort longtemps (rapport Rioux, 1968). Les travaux de la sous-commission sur le domaine de la musique ont coïncidé avec la signature, à l'été 1997, d'une entente sans précédent alliant les universités et les établissements du Conservatoire à Montréal et à Québec, entente qui n'est cependant plus reconnue aujourd'hui par le ministère de la Culture et des Communications. Quant aux formations en art dramatique, l'offre de programmes par le Conservatoire est limitée à Montréal et à Québec.

Les programmes universitaires en arts, y compris la musique, offrent des formations pratiques et théoriques. Ils sont contingentés ou comportent une limite d'accueil, ou encore, des procédures de sélection en restreignent l'accessibilité (auditions, présentation de dossier de réalisations personnelles), sauf en histoire de l'art. Toutes les universités québécoises offrent au moins un type de formation en arts (*tableaux III et IV*), exception faite de l'Université du Québec à Rimouski. Les programmes en arts de premier cycle sont principalement composés de baccalauréats, sauf en arts visuels et médiatiques. Plusieurs programmes d'arts sont en réalité des orientations à l'intérieur d'un seul et même programme, qui partagent un tronc commun de cours. Les programmes en arts visuels et médiatiques sont les programmes d'arts les plus nombreux dans le système universitaire québécois, suivis des programmes de musique. Depuis que l'Université du Québec à Trois-Rivières s'est retirée du domaine de la musique (janvier 1999), l'offre de formation en musique des universités est limitée aux grands centres (Montréal, Québec), mais en l'absence d'un établissement du Conservatoire à Sherbrooke, les deux universités de la région offrent également des programmes dans ce domaine. Les programmes de musique de l'UQTR faisaient face, en 1996, à des difficultés importantes en matière de ressources et d'effectif étudiant. Autres faits particuliers à la programmation universitaire en arts au Québec : l'Université de Montréal a décidé tout récemment de se retirer du domaine des arts visuels; les programmes de musique mis à part, l'Université de Sherbrooke n'offre qu'un certificat d'arts visuels et l'Université McGill concentre ses activités en histoire de l'art et en art dramatique; les quatre programmes de danse sont offerts par l'UQAM et l'Université Concordia; les deux programmes de muséologie sont offerts par l'UQAM et l'Université de Montréal (programme conjoint) et par l'Université Laval.

Tableau III
Données sur la programmation dans le grand secteur des arts

	Nombre d'établissements	Nombre de programmes			Nb. de certificats ou mineures	Nb. d'inscriptions	
		Au 1 ^{er} cycle	Aux cycles sup.	Total		Total	Au 1 ^{er} cycle
Rapport n° 1 (données de 1996)							
Musique *	9**	47	31	78	6 (19 %)	2 591	83 %
Rapport n° 24 (données de 1998)							
Arts visuels et médiatiques	10	34	6	40	17 (43 %)	2 595	88 %
Design	5	9	2	11	2 (18 %)	1 140	95 %
Danse	2	2	2	4	0	159	87 %
Art dramatique et théâtre	6	16	7	23	4 (17 %)	799	87 %
Études et production cinémat.	5	15	9	24	7 (29 %)	1 074	92 %
Enseignement des arts***	5	10	5	15	1 (7 %)	824	87 %
Histoire de l'art	7	17	8	25	6 (24 %)	1 187	79 %
Muséologie	3	0	2	2	0	93	0 %

* Dont les programmes d'éducation musicale qui ont également été dénombrés, de même que leurs effectifs étudiants, dans le rapport sur les programmes d'éducation.

** Y compris les Conservatoires (considérés comme un seul établissement).

*** Ces programmes ont également été dénombrés dans le rapport sur les programmes d'éducation; il en est de même des effectifs étudiants.

Dans le cadre de la réforme des programmes du baccalauréat en enseignement au secondaire, la maîtrise d'œuvre des programmes de formation des enseignants a été reconnue aux facultés de sciences de l'éducation. Dans le cas des baccalauréats en enseignement des arts et en éducation musicale, le ministère de l'Éducation n'a pas exigé qu'ils relèvent entièrement des facultés d'éducation, puisque dans la plupart des établissements, les unités responsables de ces programmes n'étaient pas les facultés d'éducation. Au tableau III, les effectifs étudiants en éducation musicale sont inclus dans la catégorie Musique; dans le cas des autres arts, ils sont présentés distinctement.

Les disciplines des arts font face à un autre défi: une intégration interdisciplinaire associée aux productions artistiques actuelles, qui font appel à de plus en plus de moyens d'expression. C'est pourquoi les formations universitaires en arts s'ouvrent à la multidisciplinarité. De plus, les nombreuses possibilités des outils informatiques relancent l'intérêt pour certaines disciplines : les arts visuels et médiatiques, le design, les technologies musicales. Enfin, les activités universitaires en arts soutiennent grandement les industries culturelles régionales. Pour ce qui est des activités de recherche, les travaux de création artistique sont toujours à la quête d'une reconnaissance juste et équitable.

Constats et recommandations en musique

Les formations en musique sont de type général ou portent sur l'interprétation, la composition, l'histoire de la musique et la musicologie, l'éducation musicale. En ce qui a trait à l'interprétation, la Commission prend acte qu'une formation de qualité passe par des études aux cycles supérieurs.

Le Conservatoire ne comptait au total, en 1996, que quelque 200 étudiants de l'ordre universitaire. Les effectifs étudiants en arts des universités s'élevaient à quelque 2400. Quant au personnel enseignant des

établissements universitaires dans ce secteur, il était composé de 150 professeurs réguliers. En termes de nombre d'étudiants et de nombre de professeurs, les facultés de musique des universités McGill et de Montréal représentaient, toujours en 1996, les deux plus importantes facultés de musique au Canada. Par ailleurs, entre 1984 et 1996, les effectifs étudiants de l'ensemble des programmes universitaires en musique ont augmenté de 29 pour cent.

Constats et recommandations en arts

En arts visuels et médiatiques, il est manifeste que la multidisciplinarité est déjà au cœur des programmes. Par ailleurs, dans l'ensemble des programmes en arts, on utilise de plus en plus les outils informatiques. En danse, le nombre d'étudiants inscrits au premier cycle augmente de manière constante depuis quelques années. En théâtre et en art dramatique, les programmes sont très différents d'une université à une autre. En effet, certains sont plutôt axés sur une formation pratique, tandis que d'autres privilégient une approche plus théorique. Dans le domaine du cinéma, la Commission a distingué l'offre de programmes selon qu'on parle d'études cinématographiques ou de production cinématographique. Enfin, comme autre trait particulier du secteur, on note que le personnel enseignant est vieillissant.

Tableau IV
Programmation par établissement dans le grand secteur des arts¹

	Bishop's	Concordia	Laval	McGill	U. de M.	U. de S.	Université du Québec				
							UQAC	UQAH	UQAM	UQAT	UQTR
Rapport n° 1 (données de1996)											
Musique	c,1	c,1	c,1,2,3	c,1,2,3	1,2,3	c,1			1		c,1
Rapport n° 24 (données de1997)											
Arts visuels et médiatiques	c,1	c,1,2,3	c,1,2		c,1	1	c,1,2	c,1	c,1,2,3	c,1	c,1
Design		c,1	1,2				1,2	c,1	1,3		
Danse		1							c,1,2,3		
Art dramatique et théâtre	c,1	c,1	c,1,2,3	1			c,1,2		c,1,2,3		
Études et prod. cinémat.		c,1,2,3	c,2,3		c,1,2		c,1,2		c,1,2,3		
Enseignement des arts		c,1,2	1				c,1,2		1,2,3		1
Histoire de l'art	1	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3		c,1		c,1,2,3		
Muséologie					2				2		

1. Selon les tableaux-synthèses des rapports de la CUP; inclut les programmes en suspension d'admissions et exclut les programmes qui sont entrés en vigueur après la production des rapports.

Légende

- c. Certificat ou mineure
- 1. Majeure ou baccalauréat
- 2. Maîtrise
- 3. Doctorat

Pour ce qui est de la formation des enseignants en arts, on déplore que les écoles aient introduit la hiérarchisation dans l'enseignement des disciplines. Cette hiérarchisation a eu pour effet de placer la

danse et le théâtre au deuxième rang par rapport à la musique. En histoire de l'art, on a constaté une bonne complémentarité entre les établissements à la lumière des approches privilégiées et des spécialités reconnues. Quant à la muséologie, l'Université de Montréal et l'UQAM offrent un programme conjoint de maîtrise contingenté, tandis que l'Université Laval offre un diplôme de deuxième cycle non contingenté.

La Commission recommande: l'étude approfondie des causes de la faiblesse du taux de diplomation dans la plupart des programmes d'arts; la reconnaissance, dans l'enseignement des arts au primaire et au secondaire, de la danse et du théâtre au même titre que la musique et les arts plastiques; le dénombrement des places de stage pour chaque champ d'enseignement et dans toutes les régions du Québec; l'éclaircissement des objectifs de formation dans les programmes collégiaux (DEC technique) et universitaires en danse et en théâtre; le retrait de l'Université de Montréal du champ des arts plastiques; l'examen de la situation du personnel enseignant en histoire de l'art à l'Université Laval; l'analyse détaillée des causes de la baisse des inscriptions dans les programmes de maîtrise en histoire de l'art. Pour terminer, la Commission rappelle les besoins nouveaux en matière d'outils informatiques qu'entraînent les nouvelles formes d'arts enseignées dans les universités.

Depuis la sortie du rapport de suivi sur le domaine de la musique en septembre 1997, certaines recommandations ont connu d'importantes suites dont nous faisons état ici.

1. Ententes entre les universités et le Conservatoire (*voir les recommandations 1 et 3 du rapport n° 1*)

Après plusieurs tentatives de rapprochement infructueuses, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le Conservatoire considèrent désormais que les prémisses des ententes¹ alliant, d'une part, l'Université Laval au Conservatoire de Québec et, d'autre part, l'Université de Montréal et l'UQAM au Conservatoire de Montréal, sont « non fondées ».

Il a été jugé, à la lecture du rapport produit par la CUP, que les « motivations premières » à la base des rapprochements entre le Conservatoire et les universités « étaient liées aux difficultés financières des facultés et des départements de musique et aux problèmes de baisse d'effectifs étudiants dans les universités ». Par ailleurs, l'utilisation de locaux communs a été plutôt perçue comme un déménagement imposé aux conservatoires.

Des discussions avaient porté sur un projet de « Cité de la musique » qui se serait établie au collège Bellevue et qui aurait mis à contribution les ressources du cégep de Sainte-Foy. La gestion de la Cité aurait été placée sous la responsabilité du doyen de la Faculté de musique de l'Université Laval et du directeur général du Conservatoire. Mais les coûts ont été jugés trop élevés par le ministère de la Culture et des Communications et le projet a été rejeté. Toute possibilité de collaboration n'est toutefois pas exclue.

Il faut rappeler que les membres de la sous-commission avaient réfléchi sur l'avenir de la formation musicale au Québec en évaluant toutes les composantes du système actuel, y compris le Conservatoire puisqu'il était représenté à la sous-commission. Les recommandations qui ont émané des travaux de la sous-commission visaient à renforcer la formation musicale au Québec à partir des ressources enseignantes et des équipements existants.

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique compte sept constituantes et les universités qui offrent des formations en interprétation musicale sont au nombre de huit. Les discussions tenues dans le cadre de la sous-commission respectaient les entités administratives existantes et prônaient des discussions, dans un esprit d'ouverture, sur la façon de maximiser les ressources enseignantes et matérielles afin

1. Voir l'annexe III du rapport Musique (n° 1) de la CUP.

d'équilibrer l'offre de formation musicale et de la rendre accessible sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, on rappelle que le degré de rapprochement atteint par les universités et le Conservatoire est le fruit de nombreuses années d'efforts.

2. Formation des enseignants en musique (*voir la recommandation 4*)

La Commission avait recommandé la limitation des programmes de formation des enseignants en musique aux seules universités déjà actives dans ce domaine. Malgré tout, le ministère de l'Éducation a donné son aval à un programme de majeure en musique qui fait partie intégrante d'un baccalauréat en enseignement des arts à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Une entente conclue entre le Conservatoire de musique de Chicoutimi et l'UQAC fait que l'interprétation musicale est sous la responsabilité du Conservatoire alors que la formation à la didactique est assumée par l'Université.

3. Suspension des activités à l'UQTR (*voir la recommandation 10*)

Malgré toutes les initiatives et l'opposition du personnel enseignant, des étudiants de même que du milieu municipal et culturel, l'UQTR a décidé de suspendre les admissions dans ses programmes de musique à compter de janvier 1999, ce qui correspond au volet le plus radical de la recommandation de la Commission.

4. Amélioration de l'arrimage cégeps-universités (*voir la recommandation 12*)

Les conditions d'un continuum de formation en musique entre les cégeps et les universités ont été l'objet d'un colloque. Les exigences d'admission des facultés et départements de musique ont été exposées et une liaison permanente avec les cégeps a été établie. Il ressort de ce colloque que l'approche par compétences prônée par le ministère de l'Éducation peut difficilement être utilisée dans le contexte des disciplines artistiques. En raison du succès du colloque, il a été suggéré que le même exercice se fasse dans d'autres disciplines. On a recommandé au Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) de donner un mandat plus permanent à un comité chargé de se pencher sur l'arrimage entre les cégeps et les universités en musique.

Éducation

Le grand secteur de l'éducation, tel que la Commission l'a circonscrit, fait l'objet de deux rapports, en éducation et en sciences de l'activité physique. D'autres rapports ont également traité de la formation des enseignants en arts, en musique, en lettres et langues, en sciences et en sciences humaines. Les tableaux V et VI présentent le nombre et la répartition des programmes recensés dans le système universitaire en éducation. Les données portent sur des années différentes dans les deux rapports (1996 et 1997²).

Rapports visés

- Éducation (rapport n° 10)
- Éducation physique et sciences de l'activité physique (rapport n° 18)

Les programmes d'éducation sont dispensés dans l'ensemble du système universitaire. À l'automne 1997, tous cycles et régimes d'études confondus, on dénombre au total plus de 26 500 étudiants en éducation, ce qui représente près de 12 pour cent de l'effectif étudiant universitaire du Québec. Ces étudiants se répartissent dans plus de 200 programmes, dont 65 baccalauréats, 60 certificats, 44 maîtrises et 14 doctorats (*tableau V*). En plus de desservir toutes les régions du Québec (*tableau VI*) et d'être offerts en français et en anglais, ces programmes couvrent plusieurs champs de compétence qu'on a répertoriés dans le rapport.

Plusieurs des programmes ont une vocation professionnelle, « qualifiant » notamment les enseignants à tous les échelons du système d'éducation québécois qui précèdent l'ordre universitaire. Sur l'ensemble des programmes offerts, moins de la moitié (41,4 pour cent) mènent à un permis ou un brevet d'enseignement. Ces programmes se trouvent essentiellement au premier cycle. La grande majorité des programmes des cycles supérieurs ne conduisent pas à une autorisation d'enseigner. Ils ont comme objet la recherche éducationnelle (par ex., au doctorat), ou bien ils portent sur l'administration, l'orientation scolaire ou le perfectionnement professionnel. À tous les cycles, les programmes courts (certificats et diplômes d'études supérieures) visent à répondre aux besoins de formation continue du personnel enseignant.

Les programmes d'éducation physique se divisent soit en programmes de formation des enseignants dans la spécialité, soit en programmes de sciences de l'activité physique. Fait essentiel: la formation dans ce domaine ne porte pas exclusivement sur l'enseignement et l'intervention scolaire. Elle couvre l'intervention éducative en milieu scolaire, l'intervention éducative et thérapeutique en milieu extrascolaire ou communautaire et tout le champ de la recherche en sciences de l'activité physique.

En 1996, on recense 31 programmes en éducation physique et en sciences de l'activité physique répartis dans huit établissements. On compte 22 programmes de premier cycle et 9 programmes de cycles supérieurs dans le domaine des sciences de l'activité physique (par ex., kinanthropologie). Les programmes donnant accès à un permis d'enseigner se trouvent essentiellement au premier cycle, lequel regroupe la majeure partie des inscriptions (*tableau V*).

Réforme de la formation des enseignants, 1992-1999

Depuis 1992, le secteur de l'éducation est entraîné dans une réforme majeure des programmes de formation des enseignants dans tous les champs (éducation préscolaire et enseignement au primaire; enseignement au secondaire; adaptation scolaire; enseignement spécialisé). La réforme s'inscrit dans le

2. Le rapport n° 18 sur l'éducation physique fait état de la situation au trimestre de l'automne 1999.

cadre d'un vaste chantier de révision de ce que le MEQ appelle le « contrat éducatif québécois ». Le rapport n° 10 précise les grands objectifs et principes directeurs de la réforme³.

Les universités ont revu les baccalauréats donnant droit aux permis d'enseignement et les ont soumis au Comité d'agrément des programmes de formation des enseignants (CAPFE). Dans le cas des spécialités, comme l'éducation physique, la mise en place des nouvelles mesures est en cours. L'implantation de la réforme n'étant donc pas encore terminée, on n'a pu en dresser un bilan exhaustif dans les rapports. Plusieurs des recommandations de la CUP en portent cependant l'empreinte.

Tableau V
Données sur la programmation dans le grand secteur de l'éducation¹

	Nombre d'établissements	Nombre de programmes			Nb. de certificats ou mineures	Nb. d'inscriptions	
		Au 1 ^{er} cycle	Aux cycles sup.	Total		Total	Au 1 ^{er} cycle
Rapport n° 10 (données de 1997)							
Éducation							
Progr. menant à un permis	12	83	2	85	21 (25 %)	17 264	99,8 %
Progr. ne menant pas à un permis	13	46	74	120	40 (33 %)	9 319	49 %
Rapport n° 18 (données de 1996)							
Éducation physique ²	7	9	0	9	1 (11 %)	1 574	100 %
Sciences de l'activité physique	8	13	9	22	3 (13,6 %)	1 374	78 %

1. Selon les tableaux-synthèses des rapports de la CUP qui ne couvrent pas les mêmes années; inclut parfois les programmes en suspension d'admissions et exclut les programmes qui sont entrés en vigueur après la production des rapports.

2. Ces programmes ont également été dénombrés dans le rapport sur les programmes d'éducation; il en est de même des effectifs étudiants.

3. Voir le rapport Éducation (n° 10), section 2.1.2, p. 31-36.

Tableau VI
Programmation par établissement dans le grand secteur de l'éducation¹

	Bishop's	Concordia	Laval	McGill	U. de M.	U. de S.	Université du Québec						
							UQAC	UQAH	UQAM	UQAR	UQAT	UQTR	TELUQ
Rapport n° 10 (données de 1997)													
Éducation													
Progr. menant à un permis	1	1	c,1	c,1	c,1	c,1	c,1	c,1	c,1	c,1	c,1	c,1	c,1
Progr. ne menant pas à un permis (incluant les progr. en orientation et inf. scolaire et prof., ainsi qu'en adm. scolaire)	c,2	c,1,2,3	c,1,2,3	c,2,3	2,3	c,1,2,3	c,2	c,2	c,1,2,3	c,2	c	c,2	c
Rapport n° 18 (données de 1996)													
Éducation physique (progr. menant à un permis)			1	c,1	1	1	1		1			1	
Sciences de l'activité physique (orientation extrascolaire ou communautaire)		1	1,2,3	1,2	c,1,2,3	c,1,2	c,1		1,2			1,2	

1. Selon les tableaux-synthèses des rapports de la CUP qui ne couvrent pas les mêmes années; inclut parfois les programmes en suspension d'admissions et exclut les programmes qui sont entrés en vigueur après la production des rapports.

Légende

- c. Certificat ou mineure
- 1. Majeure ou baccalauréat
- 2. Maîtrise
- 3. Doctorat

Constats et recommandations en éducation

Depuis le début de la réforme de la formation des enseignants lancée en 1992, les universités se sont vu confier de plus importantes responsabilités à l'égard de la professionnalisation de la formation. Il importe d'en bien évaluer les conséquences sur les programmes en éducation et sur la profession d'enseignant. Ces nouvelles responsabilités, faut-il l'ajouter, s'inscrivent dans un contexte où les universités ont dû faire face à des compressions budgétaires sans précédent, qui commencent à être atténuées.

Taille du personnel enseignant et examen de la programmation

L'érosion du personnel enseignant en éducation a été particulièrement importante comparativement à celle qui a frappé d'autres secteurs. C'est pourquoi la Commission a convié le ministère de l'Éducation et les directions des établissements universitaires à prendre acte de la pénurie des ressources affectées au secteur de l'éducation et à tenter de corriger la situation.

De plus, la réforme des programmes de formation à l'enseignement a été réalisée dans des délais serrés ne permettant pas d'examiner avec la distance nécessaire l'offre de programmes. On a également constaté que le secteur de l'éducation était défavorisé en termes de ressources enseignantes régulières en comparaison d'autres champs de la formation universitaire. Par conséquent, la Commission recommande que les établissements universitaires procèdent, dans une perspective d'harmonisation et de rationalisation interuniversitaires, à l'examen de l'offre de programmes de formation initiale à l'enseignement en regard

de leur masse critique de ressources enseignantes régulières ainsi que de celle des candidatures à l'admission dans chacun des programmes dispensés.

Un observatoire de la profession

Tous les intervenants du secteur de l'éducation souhaitent vivement la création d'un observatoire de la profession enseignante qui ait notamment pour mandat d'étudier les questions liées à l'intégration des diverses formations à l'enseignement et au tronc commun de compétences. Cet observatoire, tout en conservant son autonomie, pourrait puiser ses ressources au sein du Centre de recherche sur la formation et la profession enseignante (CREFPE).

Responsabilité des unités d'enseignement

La nouvelle formation à l'enseignement implique un processus d'intégration de tous ses éléments par la voie d'une maîtrise d'œuvre exerçant un leadership à l'intérieur de l'université. Les universitaires eux-mêmes reconnaissent volontiers que tout n'est pas réglé sur ce plan. La Commission invite donc les universités à faire connaître au CAPFE les dispositions qu'elles ont prises ou qu'elles comptent prendre pour s'assurer que soit mieux reconnue aux facultés, départements ou modules d'éducation, la maîtrise d'œuvre des programmes de formation à l'enseignement.

Recrutement des candidats dans les différents champs et évaluation des préalables

La réforme de la formation initiale des enseignants met aussi en évidence la nécessité de recruter des candidats mieux préparés à l'exercice de la profession. Or, le bassin de recrutement des candidats du collégial semble s'être rétréci à la suite de l'allongement de la formation au baccalauréat (passée de trois à quatre ans) et de l'adoption d'exigences accrues à l'admission. La mise au point d'une stratégie de sensibilisation à la profession enseignante comme choix de carrière auprès des élèves du secondaire et du collégial pourrait donc se révéler fort pertinente afin d'attirer davantage de candidats.

De plus, dans le souci d'assurer une formation de qualité aux futurs enseignants, la Commission estime qu'un comité interuniversitaire composé de responsables de programmes devrait être formé par l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADEREQ) afin qu'il examine les préalables jugés essentiels, particulièrement en mathématiques, en sciences et en technologie, pour les diplômés du collégial qui demandent l'admission dans les programmes d'enseignement au primaire et d'adaptation scolaire. De manière transitoire, des dispositifs doivent également être mis en œuvre pour assurer une préparation adéquate en mathématiques, sciences et technologie, pour tous les diplômés du collégial admis dans les programmes d'enseignement au primaire et d'adaptation scolaire chez qui on aurait trouvé des lacunes de formation préalable pour l'enseignement de ces matières.

La formation à l'enseignement des mathématiques, des sciences et des technologies attire trop peu de candidats au regard des besoins prévisibles. Dans les programmes d'enseignement au secondaire, en particulier, les inscriptions actuelles en mathématiques, en sciences et en technologies indiquent que le nombre de diplômés sera nettement insuffisant pour combler les postes qui deviendront vacants. Afin de renverser cette tendance, la Commission invite le ministère de l'Éducation à offrir un programme spécial de bourses pour les candidats qui choisiraient ces champs d'enseignement. Elle demande également que l'ADEREQ examine les conditions selon lesquelles les diplômés universitaires en mathématiques, en physique, en chimie et en génie pourraient accéder à la profession d'enseignant au secondaire.

Exigences de la formation pratique

Les exigences du ministère de l'Éducation en matière de formation pratique relativement au partenariat avec le milieu scolaire ont été posées sans une analyse approfondie des conséquences qu'elles entraîneraient sur le plan du fonctionnement des établissements universitaires. Il apparaît souhaitable que

les facultés, départements ou modules d'éducation commandent une étude dénombrant les places de stage, par champ d'enseignement, que chaque région est en mesure d'offrir pour les années qui viennent. De plus, la Commission invite le ministère de l'Éducation à donner suite aux nombreuses recommandations déjà formulées par diverses instances quant à l'augmentation du financement des stages en éducation et de leur encadrement par les « maîtres associés ».

Formation continue

Soixante certificats en éducation, dont les deux tiers ne conduisent pas à un permis ou un brevet d'enseignement, sont actuellement offerts dans le réseau universitaire. Les programmes ne donnant pas accès à une autorisation d'enseigner visent avant tout à répondre aux besoins de formation continue du personnel enseignant. La Commission s'interroge sur la pertinence de maintenir plusieurs programmes. C'est pourquoi elle recommande que les universités évaluent le bien-fondé de continuer à dispenser des certificats en éducation, les effectifs étudiants étant en décroissance notable depuis 1990.

Historiquement, les établissements universitaires ont joué un rôle de premier plan dans la formation continue des enseignants, c'est-à-dire la formation qui vient après l'obtention de l'autorisation légale requise pour enseigner. La CUP convie les établissements universitaires, d'une part, à réaffirmer collectivement leur rôle et leur engagement actuels et futurs en formation continue du personnel professionnel de l'éducation et de l'enseignement travaillant dans les établissements d'enseignement et, d'autre part, à définir les termes d'une nouvelle relation contractuelle avec le ministère de l'Éducation et les milieux scolaires. La Commission estime aussi que la formation continue au sens large (éducation permanente, perfectionnement personnel et professionnel, etc.) offerte dans les milieux non scolaires (groupes communautaires, entreprises, etc.) devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part des établissements universitaires.

Concertation en éducation

Aux cycles supérieurs, la Commission invite les établissements universitaires à se concerter sur les modalités de reconnaissance des prestations de services (direction de recherche, cours, etc.) faites par les professeurs dans d'autres établissements que le leur et ce, dans le but d'encourager les échanges de personnel enseignant entre universités.

Elle recommande également qu'un comité de responsables de programmes soit constitué par l'ADEREQ pour définir des champs complémentaires de formation aux cycles supérieurs en vue d'assurer que l'offre de programmes et de cours tende de plus en plus, d'une part, vers la complémentarité, en tenant compte de la répartition des compétences des enseignants et, d'autre part, vers la concertation interuniversitaire dans le développement éventuel des programmes.

Dans le même ordre d'idée, la Commission incite la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval à poursuivre ses démarches de restructuration afin de réduire le nombre de programmes de doctorat de recherche (Ph. D.) qu'elle offre actuellement. La Faculté des sciences de l'éducation de l'Université McGill est également invitée à poursuivre le même type de démarches à l'égard de ses programmes de maîtrise.

Enfin, notons que la région montréalaise comporte un certain nombre de particularités, notamment en ce qui concerne les phénomènes de la pauvreté et de l'intégration scolaire des élèves immigrés. Or, compte tenu de ces particularités et de la très grande diversité qui caractérise la région, la Commission souhaite que les quatre universités montréalaises mettent sur pied une table de concertation mandatée pour déterminer les contraintes occasionnées par cette diversité et les accommodements qui s'imposent.

Constats et recommandations en éducation physique et en sciences de l'activité physique

La réforme implantée par le ministère de l'Éducation a marqué la programmation en éducation physique sur trois plans. En premier lieu, le MEQ a établi le contingentement des programmes de la spécialité dans chacun des établissements en cause (*tableau V*), mesure qui a eu pour effet de réduire le nombre d'étudiants admis dans ces programmes. Ceux-ci représentaient auparavant la voie privilégiée de la majorité des étudiants intéressés au domaine de l'activité physique, de par le caractère professionnel de la formation des enseignants. Le rapport fait état de la situation en 1999, un an après l'implantation des contingents⁴. En deuxième lieu, les nouvelles exigences à la hausse concernant la formation pratique posent un défi de taille aux établissements universitaires, qui doivent placer leurs étudiants et planifier les stages. Les effets de l'imposition de 700 heures de stage en guise de préalable à l'obtention du permis de pratique méritent, selon plusieurs représentants universitaires, un examen approfondi. Enfin, en troisième lieu, l'organisation de la formation des enseignants dans l'axe de la bidisciplinarité – volet de la réforme qui demande de former l'enseignant à deux disciplines – ne va pas sans soulever des problèmes. Notons que ces difficultés en éducation physique sont également pressenties dans les autres domaines de spécialité de la formation des enseignants⁵.

C'est dans ce contexte que la CUP a formulé des recommandations pour ce secteur. Elle a invité les établissements à poser les bases de l'éducation physique et de l'éducation à la santé, et à développer les didactiques appropriées à ce champ, dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants en spécialité. Elle leur demande, en outre, de se pencher sur les modalités de réalisation de la formation pratique sur le plan des heures de stage et de l'articulation de la bidisciplinarité, et de se concerter avec les instances professionnelles pour envisager de développer la formation continue. À cet égard, la Commission est d'avis que les universités doivent assumer de plus grandes responsabilités.

On notera que les programmes de sciences de l'activité physique ont également été revus ces dernières années pour répondre à de nouvelles exigences de formation. À l'orientation scientifique traditionnelle de ces programmes, les établissements ont ajouté des segments professionnels pour élargir les horizons des diplômés, à qui on demande maintenant d'assumer des responsabilités administratives ou de planifier des activités de prévention et d'éducation à la santé.

Concertation en éducation physique et en sciences de l'activité physique

La Commission a fait quatre recommandations incitant les établissements à se concerter davantage dans ce secteur. La première invite les unités d'enseignement à convenir d'un scénario de collaboration en matière d'enseignement aux cycles supérieurs, afin de faciliter l'accès au savoir disponible dans l'ensemble du système universitaire. Pour ce faire, comme la Commission l'a souligné à maintes reprises, il faut (deuxième recommandation) que les établissements explicitent les conditions d'habilitation des professeurs d'autres établissements à diriger des étudiants dans leurs programmes et qu'ils s'assurent de modalités de reconnaissance du travail effectué par ces professeurs (par ex., ententes financières interinstitutionnelles). En troisième lieu, la CUP est d'avis que les universités Laval, de Sherbrooke, du Québec à Montréal et du Québec à Trois-Rivières doivent poursuivre leur concertation dans le développement du programme conjoint de doctorat en intervention éducative. Enfin, compte tenu de la proximité géographique des quatre universités montréalaises, la CUP convie les vice-recteurs à l'enseignement de ces établissements à trouver les moyens de mettre leurs ressources en commun afin d'offrir éventuellement aux étudiants une offre partagée de cours (quatrième recommandation).

4. Voir le rapport n° 18, p. 41 et suivantes.

5. Voir, par exemple, le rapport sur les arts (n° 24).

Lettres et communication

Les programmes du grand secteur des lettres et de la communication sont couverts par trois rapports (*rapports n° 2, n° 8 et n° 11*). Les programmes de communication (*rapport n° 2*) ont fait l'objet des premiers travaux de la CUP, parce qu'on avait repéré dans ce secteur des dédoublements apparents de programmes. Le secteur des lettres est composé des formations de type littéraire (*rapport n° 8*) – études littéraires d'expression française, études anglaises, littérature comparée, langues et littératures modernes (études allemandes, espagnoles, italiennes, etc.) et études anciennes – et des formations qui mènent entre autres à ce que l'on appelle de plus en plus, sur le marché du travail, les « professions langagières », c'est-à-dire la linguistique, la traduction, le français et l'anglais (*rapport n° 11*).

Rapports visés

- Communication (rapport n° 2)
 - Études littéraires, langues et littératures modernes, études anciennes (rapport n° 8)
 - Linguistique, traduction, français et anglais (rapport n° 11)
-

La communication, la linguistique et la traduction, qui sont des disciplines d'apparition récente dans les universités du Québec, possèdent un volet professionnel ou appliqué. Les études littéraires d'expressions française et anglaise, les études anciennes et l'étude de certaines langues étrangères peuvent être considérées comme faisant partie du « patrimoine académique de base » parce que, notamment, ces disciplines sont à l'origine de la formation des universités les plus anciennes au Québec. Dans ce grand secteur, on constate que l'offre de programmes qui mènent à un grade (baccalauréat, maîtrise et doctorat) est somme toute limitée: dans sept disciplines sur onze, au moins le tiers des programmes offerts sont des programmes courts; les programmes en traduction, en français, en anglais et dans certaines langues étrangères sont en majorité composés de mineures ou de certificats (*tableau VII*). Entre 1988 et 1996, les effectifs étudiants totaux du grand secteur des lettres et de la communication étaient en hausse ou se maintenaient, sauf en traduction et en français langue seconde.

Constats et recommandations en communication

Le domaine de la communication est en pleine explosion en raison des percées technologiques – les nouvelles technologies de l'information et des communications – mais aussi en raison d'un intérêt grandissant pour le « phénomène global ». Le domaine est composé de deux champs : l'étude et la réflexion sur les communications, et la préparation professionnelle (communication publique, journalisme, relations publiques). Il compte un grand nombre d'étudiants inscrits au baccalauréat. La Commission a constaté que malgré les intitulés souvent identiques des programmes de baccalauréat, ceux-ci se sont développés de manière complémentaire, en raison des multiples facettes de la discipline, mais aussi en raison des politiques de développement universitaire en vigueur dans le système québécois depuis la fondation de l'Université du Québec, qui touchent particulièrement toute discipline d'apparition récente. Comme les programmes de baccalauréat impliquent des besoins importants en ressources humaines et en équipement cher et complexe, ils sont contingentés. Au total, le nombre de programmes à tous les cycles est élevé, de même que le nombre d'établissements qui les offrent, mais on peut constater aux tableaux VII et VIII que seulement sept établissements offrent au moins un baccalauréat. Il faut souligner également l'offre d'un doctorat conjoint (Concordia, U. de M. et UQAM) et d'un doctorat à McGill, qui représentent, à eux deux, la moitié des programmes de troisième cycle actuellement offerts dans le domaine au Canada. Par ailleurs, seules les quatre universités montréalaises et l'Université Laval proposent un programme de maîtrise. Enfin, les offres de l'UQAC, de l'UQAH, de l'UQAR et de l'UQAT sont limitées à des certificats.

Huit recommandations, dont la plupart font appel à la concertation interinstitutionnelle, touchent le secteur : 1) s'assurer de la disponibilité de l'équipement audiovisuel et d'un personnel technique adéquat; 2) supprimer les barrières réglementaires interinstitutionnelles pour le doctorat conjoint; 3) élaborer une nouvelle formule de partage des subventions d'enseignement; 4) envisager la participation de l'Université Laval au doctorat conjoint; 5) étendre la collaboration établie au doctorat et à la maîtrise; 6) élaborer une nouvelle formule de partage des subventions pour les cours médiatisés et de partage du matériel pédagogique; 7) améliorer l'arrimage avec les cégeps et partager les équipements ou infrastructures techniques; 8) informer de façon concertée sur l'ensemble des programmes.

Tableau VII

Données sur la programmation dans le grand secteur des lettres et de la communication¹

	Nombre d'établissements	Nombre de programmes*			Nb. de certificats ou mineures	Nb. d'inscriptions	
		Au 1 ^{er} cycle	Aux cycles sup.	Total		Total	Au 1 ^{er} cycle
Rapport n° 2 (données de 1996)							
Communication	12	46	12	58**	17 (29 %)	5 500	97 %
Rapport n° 8 (données de 1996)							
Études littéraires d'expr. fr.	10	26	15	41	14 (34 %)	3 740	73 %
Études anglaises	6	17	7	24	7 (29 %)	2 355	86 %
Littérature comparée	2	1	4	5	1 (20 %)	126	18 %
Langues et litt. modernes	7	52	14	66	32 (48 %)	1 588	87 %
– études hispaniques	6	14	4	18	9 (50 %)	649	92 %
– études allemandes	5	10	3	13	5 (39 %)	254	84 %
– études italiennes	4	7	1	8	4 (50 %)	187	95 %
– études russes et slaves	2	5	2	7	4 (57 %)	64	77 %
– combinaisons de langues	2	7	0	7	4 (57 %)	166	100 %
– études est-asiatiques	3	5	0	5	3 (60 %)	141	100 %
– autres	2	4	4	8	3 (38 %)	127	30 %
Études anciennes	5	22	7	29	10 (35 %)	363	93 %
Rapport n° 11 (données de 1996)							
Linguistique	7	11	10	21	4 (19 %)	1 120	61 %
Traduction	8	19	2	21	12 (57 %)	1 710	90 %
Français (perfect. et rédaction)	12	14	1	15	11 (73 %)	1 608	98 %
Anglais (perfect. et rédaction)	8	9	0	9	8 (89 %)	304	100 %
Français langue seconde	5	6	0	6	5 (83 %)	281	100 %

* Se référer aux rapports pour prendre connaissance de toutes les particularités.

** Inclut 15 programmes en rédaction et en cinéma également comptés dans les sous-secteurs FRANÇAIS et ÉTUDES LITT. D'EXPR. FRANÇAISE ou dans le secteur ARTS.

Constats et recommandations en lettres

Les études en lettres ne se limitent pas à l'étude des œuvres ou à un apprentissage des mécanismes de l'écriture. On leur reconnaît un ensemble de vertus pédagogiques préparant à d'autres formations ou développant des habiletés essentielles à l'insertion dans le marché du travail.

L'intérêt grandissant pour les études littéraires d'expression française au Québec est associé, du moins en partie, à un essor considérable de la littérature québécoise auquel les professeurs de littérature ont largement contribué par une production d'œuvres reconnues et primées. Compte tenu, entre autres, des nombreuses inscriptions aux programmes, on peut considérer que les études littéraires sont devenues, à l'image des études classiques qu'elles incluent, le noyau de l'éducation libérale et générale. En outre, les cours de service sont répandus et bien fréquentés. Toutefois, malgré la nature fondamentale des formations de type littéraire, malgré aussi l'importance des études littéraires d'expression française au Québec, malgré enfin la hausse importante des effectifs étudiants dans ces programmes et le fait que les travaux des deux sous-commissions du secteur des lettres ont permis de relever que les programmes d'études littéraires d'expression française et de français jouent un rôle important dans les établissements anglophones (surtout aux universités Bishop's et Concordia) en ce qui a trait à la francisation des étudiants, les ressources enseignantes totales des unités de lettres ont été coupées de plus de 10 pour cent entre 1991 et 1997 et ce, de façon plus marquée à l'Université Concordia.

Autre particularité : les taux de diplomation en études littéraires d'expression française, en français en général et en linguistique sont parmi les plus faibles du système universitaire, la formation en linguistique affichant le taux le plus faible, soit 46,4 pour cent (mais le nombre de diplômés dans cette discipline est en augmentation importante depuis 1992). Cette problématique est reliée à celle des sciences humaines et sociales en général; c'est pourquoi l'on réfère le lecteur au bilan portant sur cet autre grand secteur.

Par ailleurs, le taux de placement lié au domaine d'études des bacheliers du secteur des lettres est très faible. Par contre, leur taux de placement « général » est élevé et comparable à celui de l'ensemble des disciplines universitaires, sauf dans le cas des bacheliers en linguistique qui présentent le taux de placement général le plus faible. Dans presque tous les cas, l'obtention d'une maîtrise entraîne une augmentation majeure des taux de placement. Les baccalauréats en lettres qui ne mènent pas en priorité aux cycles supérieurs s'ouvrent à l'interdisciplinarité afin de répondre davantage aux besoins du marché du travail (sciences cognitives; langue et communication; rédaction et traduction; rédaction et communication; études françaises et linguistique). En outre, les universités ont décidé d'encourager les combinaisons de formations dans plus d'une discipline en favorisant les baccalauréats composés de majeures et de mineures; dans ce cas, les études littéraires peuvent représenter un complément idéal à plusieurs autres formations.

Plusieurs disciplines de type littéraire sont présentes de façon très limitée dans les universités (*tableau VIII*), qu'on considère le nombre d'établissements (études anglaises, littérature comparée, certaines langues et littératures modernes, études anciennes) ou l'étendue de la programmation (études des langues et littératures étrangères, français et anglais – rédaction et perfectionnement de la langue: surtout des certificats). Plusieurs programmes de ces disciplines, tout particulièrement les programmes d'études anciennes, sont dans une situation critique; l'heure est à la concertation interinstitutionnelle afin de consolider les ressources enseignantes nécessaires.

Le secteur des lettres est également caractérisé par d'impérieux besoins en ressources documentaires et par des activités de recherche/création abondantes et diversifiées. En plus de bénéficier aux chercheurs, à la formation de chercheurs et à leur établissement d'attache, ces activités contribuent énormément au rayonnement du Québec à l'étranger, surtout dans le cas des études littéraires d'expression française. Une reconnaissance juste et équitable des travaux de création littéraire reste à établir. Quant aux ressources documentaires, leur abondance et leur diversité influent plus ou moins directement sur la qualité des programmes.

Tout en faisant part du souhait des unités de lettres que soient comblés les besoins en ressources enseignantes des programmes en études littéraires d'expression française, la Commission formule neuf recommandations dont la majorité sont en lien avec un manque de ressources enseignantes et font appel à l'intensification de la concertation entre les unités: 1) faire participer les professeurs de l'Université Concordia en études littéraires d'expression française aux programmes des cycles supérieurs des autres établissements; 2) pousser la collaboration entre l'UQTR, l'UQAC et l'UQAR dans le cadre de la création d'un doctorat conjoint en lettres; 3) évaluer la situation des programmes d'études anglaises dans les établissements francophones en envisageant la possibilité de mettre à contribution les professeurs des établissements anglophones; 4) informer de façon concertée sur l'ensemble des programmes de langues et littératures modernes; 5) achever une entente de collaboration en études arabes et évaluer un projet de collaboration en études néo-helléniques; 6) évaluer l'opportunité d'offrir un doctorat conjoint en études hispaniques; 7) définir les complémentarités en études est-asiatiques et évaluer les possibilités de concertation; 8) se concerter pour l'offre des programmes en études anciennes (évaluer notamment la possibilité de la création d'un centre interuniversitaire) et 9) évaluer un projet de maîtrise conjointe en études anciennes.

Pour ce qui est des autres formations du secteur des lettres (linguistique, traduction, français et anglais), on note que les programmes sont surtout composés de certificats ou de mineures, sauf dans le cas de la linguistique, et que bon nombre de programmes sont en difficulté en ce qui a trait à leur effectif étudiant, que ce soit au chapitre des nouvelles inscriptions ou des inscriptions totales.

La linguistique est une discipline au caractère théorique dominant, mais les applications pratiques ne cessent de se développer (synthèse de la parole, intelligence artificielle, didactique des langues, traduction automatique, etc.). Malgré tout, les effectifs étudiants sont globalement peu nombreux et en baisse importante dans certains établissements. Parallèlement, cette discipline contribue à l'avancement de plusieurs autres en sciences sociales et humaines, et connaît des percées importantes en recherche. Il faut souligner les subventions importantes accordées pour les travaux en linguistique et en traduction. La contribution de la linguistique à d'autres disciplines explique la grande fréquentation à certains cours de service ou à des cours ouverts à des étudiants d'autres départements.

En ce qui a trait à la traduction, on doit noter que quatre des cinq programmes de baccalauréat sont contingentés et reconnus par l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec. Malgré leur vocation professionnelle, ils connaissent globalement des difficultés importantes en termes d'effectifs étudiants, mais un contexte plus favorable est en train de s'établir sur le marché du travail, ce qui devrait permettre une relance des programmes à court terme.

Les programmes de rédaction et de perfectionnement du français – dont les certificats en français écrit –, sinon les cours qui les composent, sont généralement populaires. Ce n'est pas le cas des certificats en français langue seconde, où des baisses d'effectifs importantes ont été enregistrées entre 1988 et 1996. Les programmes courts en rédaction et perfectionnement de l'anglais sont aussi en difficulté.

Enfin, la Commission recommande : 1) que des mesures soient prises pour relancer les programmes de premier cycle en linguistique, notamment en les ouvrant à l'interdisciplinarité; 2) que plus de temps d'enseignement soit consacré aux rudiments de la linguistique au collégial; 3) que le marché de l'emploi pour les traducteurs soit surveillé de près; 4) que les mesures proposées pour la rationalisation des programmes en traduction à l'Université de Montréal soient mises en application; 5) que des mesures soient prises pour relancer les inscriptions dans les programmes de français langue seconde.

Tableau VIII
Programmation par établissement dans le grand secteur des lettres et de la communication¹

	Bishop's	Concordia	Laval	McGill	U. de M.	U. de S.	Université du Québec						
							UQAC	UQAH	UQAM	UQAR	UQAT	UQTR	TELUQ
Rapport n° 2 (données de 1996)													
Communication		c,1,2,3	c,1,2	2,3	c,1,2,3	c,1,2	c	c	c,1,2,3	c	c	c,1	c,1
Rapport n° 8 (données de 1996)													
Études litt. d'expr. fr.	c,1	c,1	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	1,2		c,1,2,3	c,1,2		c,1,2	
Études anglaises	c,1	c,1,2	c,1,2,3	1,2,3	c,1,2,3	1							
Littérature comparée					c,2,3	2,3							
Langues et littératures modernes													
– études hispaniques	c	c,1	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3		c						
– études allemandes	c,1	c,1	c,1	c,1,2,3	c,1,2,3								
– études italiennes	c	c,1		1,2,3	c								
– études russes et slaves		c	c	c,1,2,3	c								
– combinaisons de langues	c,1			1		c	c,1						
– études est-asiatiques	c			c,1	c,1								
– autres				c,1,2,3	c								
Études anciennes	c,1	c,1	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2								
Rapport n° 11 (données de 1996)													
Linguistique		c,1	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	1,2		1,2,3				
Traduction		1	c,1,2,3	c,1	c,1,2,3	c		c	c			c,1	
Français (perfect. et rédaction)	c,1	c,1	c	c	c	c,1,2	c	c	c	c		c,1	c
Anglais (perfect. et rédaction)	c	c	c,1		c	c,1	c					c	c
Français langue seconde	c		c,1				c		c			c	

1. Selon les tableaux-synthèses des rapports de la CUP; inclut les programmes en suspension d'admissions et exclut les programmes qui sont entrés en vigueur après la production du rapport.

Légende

- c. Certificat ou mineure
- 1. Majeure ou baccalauréat
- 2. Maîtrise
- 3. Doctorat

Santé

Essentiellement constitué des spécialités médicales, périmédicales et paramédicales, le grand secteur de la santé fait l'objet de quatre rapports. Le découpage en grands secteurs que la Commission utilise ne se veut aucunement restrictif. La santé concerne d'autres champs de la programmation universitaire, en sciences sociales et humaines (psychologie, sociologie, etc.), en sciences pures et appliquées (sciences biomédicales, nutrition, etc.) et en éducation (éducation physique, etc.⁶).

Rapports visés

- Sciences infirmières, santé communautaire, épidémiologie, hygiène du milieu, travail social, animation sociale et culturelle, gérontologie, gestion des services de santé (rapport n° 9)
- Spécialités médicales (rapport n° 12)
- Orthophonie et audiologie, ergothérapie, physiothérapie, sciences de la réadaptation, ergonomie, optométrie, chiropratique, pratique sage-femme, inhalothérapie (rapport n° 17)
- Médecine dentaire et pharmacie (rapport n° 20)

Les tableaux IX et X présentent la programmation selon les rapports publiés. Précisons – c'est important – que les données couvrent des années différentes (de 1996 à 1999).

La programmation est largement professionnelle dans le grand secteur de la santé: la plupart des programmes visent soit à qualifier les diplômés pour l'exercice d'une profession, soit à parfaire les compétences des praticiens. La majorité des programmes de grade au baccalauréat ou à la maîtrise donnent accès aux ordres professionnels et aux permis qu'ils délivrent. Étant assujettis à divers mécanismes de régulation externes, les programmes d'un même secteur présentent plusieurs similarités. Les exigences d'admission des programmes professionnels sont élevées dans la plupart des secteurs de la santé. À l'exception des sciences infirmières, les programmes professionnels sont pour la plupart contingentés. En médecine, les contingents sont décrétés par le gouvernement.

Les certificats et les diplômes des cycles supérieurs permettent aux professionnels de se perfectionner ou de se spécialiser dans un champ connexe. Dans le grand secteur de la santé, ces programmes de courte durée ne visent donc pas l'enrichissement de la culture générale d'un individu, comme c'est souvent le cas ailleurs (par ex., en lettres, en sciences humaines ou sociales).

Les établissements universitaires présentent rarement en santé la gamme complète des programmes de grade, du premier au troisième cycle (*tableau X*). La CUP a recensé, en marge des programmes professionnels, un nombre restreint de maîtrises de type recherche et de doctorats de troisième cycle⁷. La taille des effectifs étudiants dans ces programmes de cycles supérieurs est réduite (*tableau IX*). On doit savoir, à ce sujet, que la formation de chercheurs en santé a principalement lieu dans les secteurs scientifiques connexes aux professions, notamment par l'entremise des programmes généraux des facultés de médecine, telles la médecine expérimentale, les sciences biomédicales, les sciences cliniques ou la santé publique.

6. Voir les grands secteurs: sciences humaines et sociales, sciences pures et appliquées et éducation, de même que les rapports visés.

7. Il y a des doctorats de premier cycle en optométrie, en chiropratique et en médecine dentaire.

Tableau IX
Données sur la programmation dans le grand secteur de la santé¹

	Nombre d'établissements	Nombre de programmes			Nb. de certificats ou mineures	Nb. d'inscriptions	
		Au 1 ^{er} cycle	Aux cycles sup.	Total		Total	Au 1 ^{er} cycle
Rapport n° 9 (données de 1996)							
Sc. infirmières	9	28	7	35 ²	18	4 868 ²	94 %
Santé comm. et autres	8	14	20	34 ²	14	3 797 ²	76 %
Travail social	8	16	10	26 ²	7	2 887 ²	81 %
Animation sociale	7	19	0	19 ²	16	2 176 ²	100 %
Gérontologie	6	5	1	6 ²	5	1 347 ²	94 %
Gest. des serv. de santé	3	3	3	6 ²	3	715 ²	81 %
Rapport n° 12 (données de 1998)							
Spécialités médicales	4	-	163	163 ⁴	0	1 995 ⁵	-
Rapport n° 17 (données de 1999)							
Orthophonie/audiologie	2	1	6	7 ⁶	0	320 ⁴	45 %
Ergothérapie	3	3	0	3 ⁶	0	646 ⁴	100 %
Physiothérapie	3	3	0	3 ⁶	0	623 ⁴	100 %
Sc. de la réadaptation	3	0	7	7 ⁷	0	42 ⁴	0 %
Ergonomie	3	0	4	4 ⁶	0	38 ⁴	0 %
Optométrie	1	1	2	3 ⁶	0	172 ⁴	93 %
Chiropratique	1	1	0	1 ⁶	0	223 ⁴	100 %
Pratique sage-femme	1	1	0	1 ⁶	0	16 ⁶	100 %
Inhalothérapie	1	1	0	1 ⁶	1	147 ⁴	100 %
Rapport n° 20 (données de 1999)							
Médecine dentaire	3	5	10	15 ⁶	1	722 ³	89 %
Pharmacie	2	2	10	12 ⁶	0	1 147 ³	79 %

1. Selon les tableaux-synthèses des rapports de la CUP qui ne couvrent pas les mêmes années; inclut parfois les programmes en suspension d'admissions et exclut les programmes qui sont entrés en vigueur après la production des rapports.
2. En 1996.
3. En 1997.
4. En 1998.
5. Places rémunérées décrétées en 1997-98 (1482 en spécialités et 513 en médecine familiale).
6. En 1999.
7. Inclut les options des programmes de médecine expérimentale et de sciences biomédicales.

Tableau X
Programmation par établissement dans le grand secteur de la santé¹

	Concordia	Laval	McGill	U. de M.	U. de S.	Université du Québec					
						UQAC	UQAH	UQAM	UQAR	UQAT	UQTR
Rapport n° 9 (données de 1996)											
Sc. infirmières		c,1,2	1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1	c,1		c,1	c,1	c,1
Santé communautaire et autres		c,2,3	2,3	c,2,3	c,2,3	c	c			c	
Travail social		c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	1,2	c,1	c,1,2	1,2		1	
Animation sociale	c,1			c		c	c	c,1	c	c	
Gérontologie		c		c	c,2	c		c			c
Gestion des serv. de santé			c	c,2							
Rapport n° 12 (données de 1998)											
Spécialités médicales		2	2	2	2						
Rapport n° 17 (données de 1999)											
Orthophonie/audiologie			2,3	1,2,3							
Ergothérapie		1	1	1							
Physiothérapie		1	1	1							
Sc. de la réadaptation		2,3	2,3	2,3							
Ergonomie ²											
Optométrie				1,2							
Chiropratique											1
Pratique sage-femme											1
Inhalothérapie				c							
Rapport n° 20 (données de 1999)											
Médecine dentaire		1,2	1,2	c,1,2							
Pharmacie		1,2,3		1,2,3							

1. Selon les tableaux-synthèses des rapports de la CUP qui ne couvrent pas les mêmes années (1996, 1998, 1999); inclut parfois les programmes en suspension d'admissions et exclut les programmes qui sont entrés en vigueur après la production des rapports.

2. Aucun programme de grade; quatre diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) (Polytechnique, U. de M., UQAM).

Légende

c. Certificat ou mineure

1. Majeure ou baccalauréat ou doctorat de premier cycle (optométrie, chiropratique et médecine dentaire)

2. Maîtrise ou spécialité médicale

3. Doctorat

Complémentarité et qualité des programmes en santé

La CUP a constaté la complémentarité des établissements universitaires dans l'offre de programmes en santé. C'est une caractéristique majeure de ce grand secteur. Les dédoublements de programmes y sont rares. On compte, de fait, peu d'établissements actifs dans un même secteur, exception faite des sciences infirmières et du travail social, répartis plus largement sur l'ensemble du territoire (*tableau X*). Dans ces deux cas précis, les programmes de baccalauréat répondent aux besoins régionaux. En médecine, quatre facultés participent à la programmation. La formation des autres spécialistes de la santé a lieu dans un nombre très limité d'établissements: trois en médecine dentaire, en physiothérapie et en ergothérapie; deux en pharmacie, en orthophonie et en audiologie; un seul en optométrie, en chiropratique et en pratique sage-femme.

Par ailleurs, la programmation du grand secteur de la santé se compare généralement avantageusement avec celle des autres grands secteurs sur la base de nombreux critères qui ont été retenus dans les analyses de la CUP. Les effectifs étudiants, quoique de petite taille, restent stables, sauf exception. Leur croissance dépend largement du contingentement. Les taux de diplomation surpassent ceux de l'ensemble du système universitaire. Comme l'indiquent l'enquête *Relance* du MEQ et celle de Développement des ressources humaines Canada, le placement est excellent, tout autant que l'est, généralement, la qualité de l'emploi occupé par les diplômés. En outre, la qualité de la formation est en partie assurée par les mécanismes externes de régulation professionnelle (par ex., programmes d'agrément nationaux). Le présent bilan ne s'attarde pas à ces différents aspects, amplement documentés dans chaque rapport. Mais par ailleurs, la Commission tient à rappeler la particularité de la formation universitaire en santé, source de recommandations dans ce grand secteur.

Apport des milieux externes à la formation en santé

La formation universitaire du grand secteur de la santé dépend de la contribution majeure des milieux extérieurs aux établissements universitaires, sur le plan tant de la régulation de la programmation que de l'enseignement proprement dit.

Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Services sociaux, de même que de nombreuses instances professionnelles comme les organismes d'agrément et les ordres professionnels, participent à la formation universitaire. Les programmes professionnels sont élaborés de manière concertée et en consultation avec les divers groupes en cause. Comme on le spécifiait à juste titre dans le rapport d'étape de la CUP en 1999, « [...] *la naissance et la vie des programmes sont soumises à un ensemble impressionnant de mécanismes régulateurs*⁸. » C'est tout particulièrement le cas en santé.

Révision de la formation professionnelle: évolution du système de santé et de l'exercice professionnel

Durant les travaux, les intervenants ont précisé quelques-uns des bouleversements qui affectent plusieurs professions de la santé. À cet égard, dans le rapport n° 9, on notait que les « [...] *transformations actuelles du système de santé représentent un changement sans précédent à la fois pour les usagers, les familles, les groupes et les communautés et pour l'ensemble des professionnels de la santé*⁹. » L'évolution du système de santé pose de nouvelles exigences et, en conséquence, plusieurs des instances prévoient évaluer l'adéquation des programmes par rapport aux nouvelles réalités du travail professionnel. Des représentants universitaires du grand secteur de la santé à la CUP sont d'avis que la détermination des exigences de compétence et de formation est devenue un enjeu important dans les spécialités périmédicales et paramédicales. C'est le cas, notamment, en ergothérapie, en physiothérapie et en pharmacie.

8. COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES, *Rapport d'étape*, juin 1999, p. 11.

9. Voir le rapport n° 9, p. 7.

Planification et renouvellement des ressources professionnelles

La planification de la main-d'œuvre a fait l'objet de discussions dans plusieurs secteurs. Les transformations récentes du système de santé et des services sociaux ont perturbé les prévisions relatives aux ressources professionnelles. Plusieurs intervenants ont, à cet égard, indiqué combien la planification reste une tâche complexe; les modèles prévisionnels utilisés présentaient des lacunes. À court terme, les établissements universitaires devront contribuer au renouvellement de la main-d'œuvre et à la planification des ressources spécialisées. C'est le cas, par exemple, en spécialités médicales, en sciences infirmières et en pharmacie.

Contribution des praticiens à l'enseignement professionnel: stages et formation pratique

Que ce soit directement sur les campus, dans les cliniques universitaires ou dans les établissements de santé, l'enseignement professionnel est en grande partie assuré par des praticiens en provenance des milieux de la santé et des services sociaux. Ces intervenants, qui ne font pas partie du personnel enseignant régulier, sont considérés comme des superviseurs, des chargés d'enseignement, des professeurs d'enseignement clinique, etc. Secteurs et établissements présentent des particularités dans l'aménagement de la formation pratique et clinique, à l'exception de la médecine, où les usages sont communs à l'intérieur de la structure d'encadrement dite « pyramidale ». Rappelons que les résidents sont les seuls étudiants à recevoir un salaire pour leurs services, lequel est fixé par décret gouvernemental¹⁰. Dans les autres secteurs, l'organisation de la formation pratique et des stages cliniques paraît plus aléatoire. Dans les spécialités paramédicales et périmédicales, la formation pratique dépend de la disponibilité et de la volonté des professionnels en fonction. La supervision des stagiaires est de type individuel.

L'évolution récente du milieu de la santé entraîne des défis de taille en formation pratique et clinique, dont l'organisation et le support continuent d'être jugés insatisfaisants par les représentants universitaires des secteurs périmédical et paramédical. Dans les conditions présentes, il est devenu difficile d'assurer le contrôle de la qualité de l'encadrement. La CUP a formulé des recommandations à ce sujet dans les rapports n° 9, n° 17 et n° 20. Elle constate que la formation professionnelle en santé demande une grande coordination à l'intérieur et à l'extérieur des établissements universitaires.

Formation de chercheurs dans les spécialités périmédicales et paramédicales

La CUP a dénombré en santé quelques programmes (et options) de formation en recherche aux cycles supérieurs. La recherche fondamentale, clinique, évaluative ou épidémiologique connaît d'ailleurs un essor remarquable dans plusieurs unités des secteurs paramédical et périmédical (par ex., sciences de la réadaptation). Le mandat de ces mêmes unités est maintenant double: former des praticiens et des chercheurs. La CUP a réitéré que l'expansion – récente – de la recherche dans ces domaines professionnels gagnerait à être consolidée ou amorcée, le cas échéant.

Selon les représentants universitaires, la formation professionnelle et scientifique dans les spécialités paramédicales et périmédicales doit prendre en considération le rythme accéléré du développement des connaissances en sciences de la vie et de la santé, ces dernières années. À cet égard, la CUP a formulé des recommandations sur trois plans: la formation par la recherche et la formation de chercheurs; la formation continue; l'intensification de la recherche dans les unités.

Concertation entre les unités ou les établissements universitaires

Comme ce fut le cas dans plusieurs autres secteurs, la CUP a voulu favoriser la concertation dans le grand secteur de la santé. Plus du tiers des recommandations visent à renforcer le fonctionnement en système des établissements universitaires. Les intervenants ont souligné que de nombreux obstacles se présentent

10. Voir le rapport n° 12, p. 11.

toujours en matière de concertation, à l'intérieur et à l'extérieur des établissements¹¹. En santé, deux grands aspects de la formation méritent l'attention sur le plan des collaborations entre unités ou entre établissements: l'enseignement professionnel de base et la formation à la recherche aux cycles supérieurs.

À propos de l'enseignement de base, qui porte sur des connaissances fondamentales en principe communes à plusieurs professions de la santé, la CUP a recommandé de considérer le décloisonnement des programmes¹². C'est parfois le cas, à petite échelle. La physiothérapie et l'ergothérapie, par exemple, partagent des cours. Ces deux champs sont sous la responsabilité d'une même unité. On trouve d'autres exemples en médecine, en médecine dentaire et en optométrie. Tout décloisonnement doit cependant respecter impérativement la particularité de chaque champ et satisfaire aux exigences des programmes d'agrément¹³.

La concertation intra et interuniversitaire a aussi été considérée sur le plan de la formation à la recherche. La CUP a invité les facultés de médecine, de médecine dentaire et de pharmacie, historiquement assez autonomes et indépendantes, à se concerter et à collaborer dans l'enseignement et la recherche, pour mieux faire profiter les uns et les autres de leur propre compétence¹⁴. En médecine dentaire, on mentionnait, par exemple, que « [...] *les différents champs d'intervention des professions médicales sont beaucoup plus reliés qu'auparavant. C'est pourquoi les dentistes d'aujourd'hui ne peuvent plus se permettre de pratiquer leur profession, comme autrefois, en considérant la bouche séparément du reste du corps*¹⁵. » La formation doit refléter cette réalité.

L'implantation des programmes de formation à la recherche aux cycles supérieurs dans le grand secteur de la santé passe par la concertation interuniversitaire. Elle doit résulter d'une action systémique, afin de rassembler les compétences disséminées sur le territoire pour répondre aux exigences de la formation de chercheurs dans les secteurs périmédical et paramédical. En sciences de la réadaptation, la CUP a convié les établissements à implanter des programmes interuniversitaires aux cycles supérieurs¹⁶. La Commission a également inventorié les projets de programmes de maîtrise et de doctorat interuniversitaires en sciences infirmières (réseau de l'UQ) et en médecine dentaire (trois facultés actives).

Enfin, comme les rapports en font mention à plusieurs reprises, la formation en santé est tributaire des actions de plusieurs instances gouvernementales, particulièrement au MEQ et au MSSS. Il faut que soient intensifiés les efforts de coordination de ces deux grands ministères, notamment sur le plan du financement de la formation clinique et de la planification des effectifs. La concertation doit être également maximale entre les établissements universitaires et les ordres professionnels. La qualité de la formation, dans le grand secteur de la santé, dépend de ces interrelations et du caractère mutuel des apports de chacun des acteurs.

11. Voir, par exemple, le rapport n° 17, p. 69-70.

12. Par exemple, on pourrait considérer la possibilité d'établir des tronc communs et de faciliter la coordination de l'ensemble des activités de formation en santé. On relèvera à cet égard l'expérience en médecine dentaire et en médecine à l'Université McGill, et en optométrie et en médecine dentaire à l'Université de Montréal, où l'on partage les premières années de la formation initiale. Dans les spécialités médicales où des efforts de concertation ont été consentis, la CUP a demandé de déterminer les avenues de concertation mais, aussi, les difficultés de réalisation à l'échelle du réseau.

13. Voir, par exemple, le rapport n° 17, p. 69.

14. Rapport n° 20, p. 26-28 et 51-52.

15. Rapport n° 20, p. 24.

16. Rapport n° 17, p. 71.

Sciences humaines et sociales

Rapports visés

- Théologie et sciences des religions (rapport n° 4)
 - Psychologie, psychoéducation, sexologie (rapport n° 13)
 - Histoire, géographie, archéologie, archivistique et bibliothéconomie, démographie (rapport n° 16)
 - Droit, philosophie, éthique (rapport n° 21)
 - Science politique, sociologie, sciences sociales, anthropologie, récréologie et sciences du loisir, criminologie, études féministes, études culturelles (rapport n° 23)
-

Dans le grand secteur des sciences humaines et sociales sont regroupées des disciplines qui relèvent: 1) des sciences humaines (anthropologie, démographie, histoire, philosophie, psychologie, sexologie, théologie); 2) des sciences sociales (criminologie, droit, récréologie, sociologie, science politique et géographie, laquelle peut être rattachée aux sciences humaines ou aux sciences physiques selon que l'on renvoie à l'un ou l'autre des embranchements de cette discipline – géographie humaine ou géographie physique). Ces disciplines représentent un large spectre de savoirs et de corpus de connaissances qui, pour certaines, ont été à la fondation même de nos universités autant anglophones que francophones. C'est le cas du droit, par exemple, à l'Université Laval (1842), à l'Université McGill (1848) et à l'Université de Sherbrooke (1954). D'autres sont des disciplines constituées plus récemment, soit au début du XX^e siècle pour les sciences sociales et pour la psychologie. Par ailleurs, un fait est notable pour la criminologie, le droit, la psychologie, la psychoéducation et la sexologie : ces disciplines sont considérées comme conduisant à l'exercice d'une profession et leurs actes (droit, psychologie, psychoéducation) sont régis par un ordre professionnel; de plus, les programmes sont contingentés ou ont une limite d'accueil. Autre caractéristique du grand secteur des sciences humaines et sociales : l'ensemble de ces disciplines procèdent de savoirs dont les connaissances s'acquièrent par un processus de reconnaissance de faits, de catégorisation de données, d'appréhension de concepts et de généralisation de schèmes selon des modèles théoriques disciplinaires. On reconnaît aussi ces disciplines pour les habiletés à la recherche, à l'interprétation, à l'analyse critique et pour les capacités rédactionnelles qu'elles développent chez l'individu. Certaines évoluent à partir de méthodes empiriques: psychologie, archéologie et science politique; d'autres s'imposent comme fondements à des champs d'application: les sciences sociales par rapport au travail social, à la récréologie; la psychologie par rapport à la psychoéducation; la philosophie par rapport à l'éthique; l'économie par rapport à l'administration. Ces disciplines forment une entité de base qui a servi à différentes époques à définir les champs et les domaines d'enseignement et de recherche que devait exploiter une université à vocation générale. C'est pourquoi les programmes de ce grand secteur sont présents dans 13 universités au Québec (*tableaux XI et XII*) et qu'ils sont réputés faire partie d'un « patrimoine académique de base ». Toutefois, les programmes de baccalauréat sont en majorité des programmes qui se sont spécialisés, et on a déjà déploré cette trop grande spécialisation nuisant à leur rôle de formation générale dans l'université. Comme nous l'avons observé, par contre, ces programmes ont subi des changements importants depuis 1994 : soit que le baccalauréat spécialisé a été transformé en formule combinée majeure/mineure, soit que l'accès à un plus grand nombre d'options, comme à McGill, a été offert aux étudiants.

Tableau XI**Données sur la programmation dans le grand secteur des sciences humaines et sociales¹**

	Nombre d'établissements	Nombre de programmes			Nb. de certificats ou mineures	Nb. d'inscriptions	
		Au 1 ^{er} cycle	Aux cycles sup.	Total		Total	Au 1 ^{er} cycle
Rapport n° 4 (données de 1996)							
Théologie et sc. des rel.	8	47	25	72 ²	23	2 927 ²	70 %
Rapport n° 13 (données de 1998)							
Psychologie	13	34	18	52 ⁴	16	6 939 ³	74 %
Psychoéducation	5	8	5	13 ⁴	3	1 376 ³	90 %
Sexologie	2	3	1	4 ⁴	2	743 ³	87 %
Rapport n° 16 (données de 1997)							
Histoire	10	28	14	42 ³	9	3 282 ³	76 %
Géographie	10	32	10	42 ³	7	1 963 ³	79 %
Archiv., bibl., sc. de l'infor.	5	4	4	8 ³	4	592 ³	55 %
Archéologie	3	4	2	6 ³	4	53 ³	94 %
Démographie	1	1	2	3 ³	1	50 ³	26 %
Rapport n° 21 (données de 1998)							
Droit	6	11	16	27 ⁴	4	4 861 ⁴	85 %
Philosophie	8	16	11	27 ⁴	7	1 368 ⁴	70 %
Éthique	3	1	3	4 ⁴	1	153 ⁴	3 %
Rapport n° 23 (données de 1999)							
Science politique	8	36	11	47 ⁵	18	3 532 ⁴	81 %
Sociologie et dom. app.	12	39	15	54 ⁵	15	3 190 ⁴	77 %
Anthropologie	5	21	10	31 ⁵	6	1 695 ⁴	77 %
Récréologie et sc. du loisir	4	6	2	8 ⁵	2	525 ⁴	90 %
Criminologie	1	5	2	7 ⁵	2	765 ⁴	84 %
Études féministes	5	9	1	10 ⁵	4	164 ⁴	95 %
Ét. culturelles et ethniques	3	20	2	22 ⁵	9	181 ⁴	90 %

1. Selon les tableaux-synthèses des rapports de la CUP qui ne couvrent pas les mêmes années; inclut parfois les programmes en suspension d'admissions et exclut les programmes qui sont entrés en vigueur après la production des rapports.

2. En 1996.

3. En 1997.

4. En 1998.

5. En 1999.

Tableau XII
Programmation par établissement dans le grand secteur des sciences humaines et sociales¹

	Bishop's	Concordia	Laval	McGill	U. de M.	U. de S.	Université du Québec						
							UQAC	UQAH	UQAM	UQAR	UQAT	UQTR	TELUQ
Rapport n° 4 (données de 1996)													
Théologie et sc. des religions	c,1	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3		1,2,3	c,1,2		c,1,2	
Rapport n° 13 (données de 1998)													
Psychologie	c,1	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2	c,1,2	1	1,3	c	c	c,1,2,3	c
Psychoéducation					c,1,2	1,2		1				1,2	c,1,2
Sexologie			c						1,2				
Rapport n° 16 (données de 1997)													
Histoire	c,1,2	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2	c		1,2,3	1		c,1,2,3	
Géographie	c,1	c,1	c,1,2,3	1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1		1,2	1		1	
Archiv., bibl., sc. de l'information			c	2	c,2,3		c		c				
Archéologie		c	c,1,2				c						
Démographie					c,2,3								
Rapport n° 21 (données de 1998)													
Droit			c,1,2,3	1,2,3	c,1,2,3	1,2	c		c,1,2				
Philosophie	c,1	c,1,2	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2			1,2,3			1,2,3	
Éthique						c				2			
Rapport n° 23 (données de 1999)													
Science politique	c,1	c,1,2	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c	c,1		c,1,2,3				
Sociologie et dom. apparentés	c,1	c,1,2	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3		c,1,2,3	1	c,1,2,3	c,1,2,3	1	1	c
Anthropologie	c	c,1,2	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3								
Récréologie et sc. du loisir		c,1			c		1					1,2	
Criminologie					c,1,2,3								
Études féministes	c,1	c,1		c,1					c				
Ét. culturelles et ethniques			c	c,1,2,3									

1. Selon les tableaux-synthèses des rapports de la CUP qui ne couvrent pas les mêmes années (1996, 1997, 1998, 1999); inclut parfois les programmes en suspension d'admissions et exclut les nouveaux programmes qui sont entrés en vigueur après la production des rapports.

Légende

- c. Certificat ou mineure
- 1. Majeure ou baccalauréat
- 2. Maîtrise
- 3. Doctorat

Dans le grand secteur des sciences humaines et sociales, les 13 établissements offraient, à la fin des années 1990, quelque 480 programmes au total, tous cycles confondus, et 34 359 étudiants y étaient inscrits au total, tous régimes d'études confondus. Les effectifs étudiants sont toutefois en baisse dans

plusieurs des programmes : théologie, psychologie, géographie, science politique. En droit, le nombre de candidats faisant une demande d'admission a décliné de 22 pour cent entre 1995 et 1998.

Taux de diplomation

Selon une évaluation du ministère de l'Éducation, le taux de diplomation des personnes inscrites au baccalauréat, toutes disciplines confondues, est de 63,6 pour cent. En sciences humaines et sociales, il est de 59,1 pour cent¹⁷. Dans huit disciplines de ce grand secteur, le taux de diplomation dans la discipline est inférieur à celui de l'ensemble. Dans plusieurs cas, on déplore « les inconvénients d'une sélection trop large » : on donne accès aux programmes à des étudiants ayant une moyenne cumulative basse.

Unités d'enseignement

Certaines disciplines des sciences humaines et sociales sont à la base de la fondation de l'université et, par conséquent, elles ont agi sur son organisation, qui a été maintenue jusqu'à nos jours dans quelques établissements. C'est le cas du droit, de la philosophie et de la théologie, disciplines pour lesquelles la structure facultaire demeure l'unité administrative dans presque tous les cas. Les autres programmes de sciences humaines relèvent, dans la plupart des universités, d'une structure départementale, ou modulaire dans le cas de l'Université du Québec. À l'Université Concordia, les sciences humaines et sociales sont rattachées à la Faculté des arts et sciences; à l'Université Laval, à celle des sciences sociales; à l'Université de Montréal, à celle des arts et sciences; à l'Université McGill, à la Faculté des arts; à l'Université de Sherbrooke, à la Faculté des lettres et sciences humaines; à l'UQAM et dans les autres constituantes de l'Université du Québec, le secteur des sciences humaines regroupe ces disciplines, ou c'est celui des arts et des lettres et des sciences sociales. Plusieurs universités ont procédé à des regroupements d'unités, ce qui dénote un certain effort de rationalisation.

Personnel enseignant

En sciences humaines et sociales, la situation du personnel enseignant est la même que celle décrite pour l'ensemble universitaire, sauf dans certaines disciplines où la baisse des effectifs enseignants est plus importante.

Par ailleurs, les représentants universitaires ont montré de l'inquiétude par rapport au vieillissement du personnel enseignant dans les disciplines suivantes : histoire, géographie et sciences sociales. La crainte est de voir partir plusieurs professeurs en même temps, laissant les départements dans l'impossibilité de les remplacer en raison des difficultés financières des universités.

Insertion dans le milieu de travail

L'insertion dans le milieu de travail ne semble pas des plus aisées dans les domaines des sciences humaines et sociales. Il faut cependant interpréter avec réserve les données fournies par l'enquête du ministère de l'Éducation, puisque l'étude se base sur une cohorte de diplômés consultée un an et demi à deux ans après leur départ de l'université. Il apparaît que ce délai est un peu court pour les sortants des sciences humaines et sociales, qui finissent par trouver un emploi dans leur domaine. D'un autre côté, les domaines d'études professionnalisés ont un taux d'emploi plus élevé; c'est le cas en droit, en psychologie, en criminologie, en récréologie et en psychoéducation.

En cette période où nous nous interrogeons sur la mission universitaire, il y a lieu de revoir et de réaffirmer la place des disciplines des sciences humaines dans le schéma curriculaire de l'université. Et

17. MEQ, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE, SERVICE DES ANALYSES, *L'obtention d'un diplôme de baccalauréat : situation des cohortes des trimestres d'automne 1988 et 1989, six années après l'entrée au baccalauréat*, Québec, 24 octobre 1997, p. 5, cité dans *L'Université devant l'avenir*, Québec, MEQ, 1998, p. 25-26.

cette question n'est pas sans soulever, aussi, celle de la continuité entre le collégial et l'université pour ce qui est de la formation générale et de son rôle dans notre système d'éducation.

Dernièrement, des chefs de grandes entreprises ainsi que le Conseil de la science et de la technologie ont reconnu l'importance des formations en sciences humaines et sociales. Notamment, celles-ci « permettent d'apporter un éclairage essentiel à la compréhension, à la gestion et à la diffusion des innovations de la société¹⁸ ». Il revient aux universités d'assurer une pérennité à ce type d'études. Certains établissements ont déjà agi dans ce sens : une orientation en développement régional a permis le regroupement des sciences humaines dans une perspective bien déterminée à l'UQAC; à l'Université de Montréal, la possibilité de traiter une période de l'histoire du monde occidental à partir de trois disciplines (philosophie, histoire et histoire de l'art) est une autre option qui ouvre les programmes de premier cycle à de nouvelles orientations; à l'UQAM, l'arrimage du DEC en histoire et civilisation au baccalauréat en histoire est une manière de favoriser une meilleure reconnaissance de la formation au premier cycle et de préciser le cheminement de l'étudiant; la réforme *multitrack* à McGill ouvre les programmes de premier cycle, établit des passerelles entre les disciplines et répond aux objectifs d'une formation de premier cycle générale et polyvalente, offrant à l'étudiant une instrumentation intellectuelle de base.

Mais globalement, la configuration des programmes en sciences humaines et sociales n'est pas toujours nette et le degré d'exigences pas toujours précis. Par conséquent, ces programmes sont toujours sous-estimés comme moyen de développer des habiletés transférables et des capacités intellectuelles pourtant très recherchées dans le milieu de travail.

Activités de recherche

Les activités de recherche en sciences humaines et sociales sont en expansion si l'on en juge par le nombre imposant et croissant de publications produites par les professeurs au cours des récentes années. La recherche est principalement supportée par le financement des organismes gouvernementaux.

Recommandations

Dans les cinq rapports issus des sous-commissions chargées de l'examen de l'offre des programmes dans les 18 disciplines des sciences humaines et sociales, 49 recommandations ont été formulées. Parmi celles-ci, sept invitent les établissements à se structurer dans une perspective de complémentarité et à préciser leurs axes de recherche, toujours avec un souci de complémentarité. En sciences humaines et sociales, nous l'avons signalé, le taux de diplomation est relativement faible. On trouve une recommandation à ce sujet dans quatre rapports sur cinq. Les baisses d'effectifs étudiants dans les certificats font l'objet d'une recommandation dans trois rapports.

Pour favoriser les liens entre les études et le milieu de travail, et pour mieux préparer à l'exercice des professions dans les différents domaines, deux rapports présentent une recommandation en vue de développer des activités pratiques dans les programmes. Aussi, il faut souligner les difficultés reliées à la planification de stages en psychologie, qui rappellent un problème déjà mentionné (*rapport d'étape de juin 1999, p. 20*).

18. CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Innovation sociale et innovation technologique. L'apport de la recherche en sciences humaines*, Québec, février 2000, p. i.

Sciences pures et appliquées

Rapports visés

- Génie (rapport n° 3)
 - Mathématiques, informatique et physique (rapport n° 5)
 - Biologie, biochimie, chimie, microbiologie, sciences biomédicales, sciences de l'environnement (rapport n° 6)
 - Sciences de la Terre, de l'eau et de l'atmosphère (rapport n° 7)
 - Technologies de l'information (rapport n° 14)
 - Architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines (rapport n° 15)
 - Sciences de l'agriculture, médecine vétérinaire, sciences de la nutrition, sciences des aliments et sciences de la consommation (rapport n° 22)
-

Dans ce grand secteur, on dénombre plus de 42 000 étudiants inscrits dans 678 programmes; le génie est le domaine qui comprend le plus de programmes (182), suivi des sciences de la vie (180). Toutefois, c'est le domaine de l'informatique qui est le plus répandu dans les universités, puisque 15 établissements offrent des formations dans ce champ d'études.

De tout temps, l'économie du Québec a été maillée avec les sciences pures et appliquées puisqu'elle reposait surtout sur l'exploitation des ressources naturelles. Plus récemment, les différents embranchements du génie électrique (micro-électronique, informatique et logiciel) sont venus appuyer une industrie de haute technologie en développement. Par ailleurs, les sciences de la vie soutiennent l'industrie pharmaceutique, les biotechnologies, l'industrie agro-alimentaire et le domaine du biomédical. Enfin, on doit reconnaître l'apport des architectes et des urbanistes dans le phénomène de l'urbanisation.

Les sciences pures et appliquées ont connu des développements importants dans les nombreux champs d'application, ce qui a changé la perception du rôle des disciplines fondamentales. Cette réalité scientifico-économique influe sur la formation universitaire et apporte un éclairage nouveau sur les programmes, en plus de donner un rôle prépondérant à l'université dans ce contexte d'une économie du savoir. Les disciplines fondamentales comme la physique, les mathématiques, la biologie et la géologie sont délaissées au profit des sciences appliquées, comme nous en avons fait état dans le rapport d'étape de juin 1999 (p. 16-17). Les effectifs étudiants sont en baisse notable en physique, en mathématiques et même dans des programmes de génie dits traditionnels comparativement à des branches du génie, récemment développées, comme l'informatique (*rapport n° 5, p. 9-11*).

On a constaté que l'arrivée de l'informatique a bousculé l'enseignement des sciences physiques et des mathématiques, malgré la reconnaissance du besoin de ces sciences fondamentales à l'université. La décroissance des effectifs étudiants au premier cycle oblige les établissements à procéder à des aménagements de programmes pour soutenir la formation de la relève dans les sciences fondamentales (*rapport n° 5, p. 19*) et surtout pour ne pas affaiblir les domaines de recherche qui font la réputation du Québec (*rapport n° 5, p. 58*). La Commission, devant cette situation, a dû opter pour un équilibre à maintenir à l'échelle du Québec et proposer une offre de programmes conjointe en physique, au premier cycle à Montréal, entre les quatre universités (*rapport n° 5, rec. 4-5*). Elle a également recommandé la concertation aux cycles supérieurs afin de renforcer la contribution du personnel enseignant à la recherche.

Plusieurs établissements ont réagi, au cours des deux dernières années, en modifiant la structure des programmes de physique (à l'UQAC et à l'Université Concordia), en réduisant la banque de cours en

biologie (à l'Université Laval et à l'UQTR) ou en fusionnant des unités (à l'UQAC et à l'UQTR). Du côté de l'UQAM, la direction a décidé de suspendre, à l'automne 2000, les admissions au baccalauréat en physique.

Taux de diplomation

Le taux de diplomation dans chaque discipline du grand secteur des sciences pures et appliquées est plus élevé que le taux dans l'ensemble des disciplines, sauf pour les mathématiques (44,7 pour cent) et la physique (49,7 pour cent). On attribue souvent cette réussite au fait qu'une forte proportion d'étudiants inscrits dans ces disciplines le sont à temps plein et que ces programmes présentent une limite d'accueil en plus de recruter une forte proportion d'étudiants détenteurs d'une moyenne cumulative élevée.

Unités d'enseignement

Les sciences pures et les sciences appliquées sont parfois réunies dans une même faculté. C'est le cas à l'Université Concordia, à l'Université Laval et dans certaines constituantes de l'Université du Québec.

Dans d'autres cas, les facultés de sciences pures et appliquées sont issues d'écoles établies à une époque antérieure à la fondation des universités, qui ont par la suite été intégrées. Par exemple, l'École polytechnique fut l'École des sciences appliquées aux arts et à l'industrie, fondée en 1873, avant d'être affiliée à l'Université de Montréal en 1920. La Faculté de médecine vétérinaire est issue de l'École vétérinaire française de Montréal, fondée en 1886. Quant à l'architecture, après avoir relevé, à Montréal et à Québec, de l'École des Beaux-Arts, elle fut intégrée à l'Université Laval et à l'Université de Montréal en 1964.

Fait à remarquer, les universités montréalaises ont créé, en 1991, l'Institut des sciences mathématiques (ISM), dont le but était « d'établir une coopération efficace entre les programmes d'études supérieures en mathématiques ». Depuis 1996, l'Institut s'est associé à l'Université Laval, à l'Université de Sherbrooke et à l'UQTR. Il se présente comme une « école supérieure unifiée en mathématiques » et collabore avec le Centre de recherches mathématiques (CRM) de l'Université de Montréal.

Personnel enseignant

Si le personnel enseignant est demeuré stable en nombre dans la plupart des disciplines de ce grand secteur, il a été réduit de manière importante dans quelques cas, en physique notamment. La baisse des effectifs étudiants en physique, dont nous faisons état précédemment, serait liée à la réduction du personnel enseignant. S'il s'agit d'une mesure prise par les établissements dans le contexte d'une situation financière difficile, il y a lieu de s'interroger sur l'avenir des disciplines fondamentales. Par contre, en sciences de la vie, on observe le phénomène contraire: alors qu'il y a une croissance progressive de l'effectif étudiant entre 1992 et 1996, on constate une réduction du nombre de professeurs peu explicable. Il y a donc lieu de rappeler le cri d'alarme qu'on lançait dans le rapport d'étape de juin 1999 au sujet de la diminution du personnel enseignant, en particulier dans les disciplines fondamentales (*rapport d'étape de juin 1999, p. 21-22-23*).

Insertion dans le milieu de travail

Dans ce grand secteur, l'insertion dans le milieu de travail s'effectue avec facilité, même pour les diplômés de premier cycle. À ce cycle, le taux de placement lié au domaine d'études varie entre 52 pour cent et 72,5 pour cent alors qu'au deuxième cycle, il varie entre 72,5 pour cent et 86 pour cent, des taux supérieurs à ceux de l'ensemble du système universitaire québécois. L'insertion est plus problématique pour les diplômés en urbanisme; plusieurs raisons ont été invoquées au cours des travaux de la sous-commission (*rapport n° 15, p. 40-41*).

Contribution à la recherche

Il faut rappeler le lien étroit entretenu entre la recherche scientifique et la diversification de l'industrie au Québec. Cette particularité du grand secteur agit sur l'organisation même de la recherche scientifique et sur son financement. On remarque que 30 pour cent du financement de la recherche en sciences pures et appliquées provient de sources privées.

Tableau XIII
Données sur la programmation en sciences pures et appliquées¹

	Nombre d'établissements	Nombre de programmes			Nb. de certificats ou mineures	Nb. d'inscriptions	
		Au 1 ^{er} cycle	Aux cycles sup.	Total		Total	Au 1 ^{er} cycle
Rapport n° 3 (données de 1996)							
Génie	11	77	105	182 ²	21	17 114 ²	79 %
Rapport n° 5 (données de 1996)							
Physique/biophysique	10	26	16	42 ²	4	1 114 ²	59 %
Math., stat. et actuariat	11	44	20	64 ²	9	2 353 ²	79 %
Informatique	15	49	17	66 ²	29	4 457 ²	86 %
Rapport n° 6 (données de 1997)							
Biologie	11	20	16	36 ³	5	3 953 ²	84 %
Chimie	10	18	11	29 ³	4	1 478 ²	69 %
Biochimie/biophysique	8	12	12	24 ³	2	1 815 ²	85 %
Microbiologie	5	3	21	24 ³	0	1 131 ²	57 %
Sc. biomédicales	7	9	43	52 ³	3	2 394 ²	45 %
Sc. de l'environnement	9	5	10	15 ³	5	1 024 ²	41 %
Rapport n° 7 (données de 1996)							
Sc. de la Terre et géologie	8	15	10	25 ²	6	504 ²	63 %
Sc. de l'eau	2	1	2	3 ²	1	112 ²	29 %
Océanographie	4	0	2	2 ²	0	72 ²	100 %
Sc. de l'atmosphère	2	2	5	7 ²	1	80 ²	25 %
Télédétection	1	0	1	1 ²	1	27 ²	100 %
Rapport n° 15 (données de 1998)							
Architecture	3	5	4	9 ⁴	1	894 ⁴	84 %
Architecture du paysage	1	2	0	2 ⁴	1	169 ⁴	92 %
Design	2	4	1	5 ⁴	1	515 ⁴	98 %
Am., urbanisme et ét. urb.	6	4	12	16 ⁴	1	690 ⁴	46 %
Rapport n° 22 (données de 1998)							
Sc. de l'agriculture	2	21	27	48 ⁴	7	1 482 ⁴	71 %
Médecine vétérinaire	1	1	4	5 ⁴	0	384 ⁴	76 %
Nutrition, sc. alim., sc. conso	3	11	10	21 ⁴	4	1 357 ⁴	81 %

1. Selon les tableaux-synthèses des rapports de la CUP qui ne couvrent pas les mêmes années; le présent tableau inclut parfois les programmes en suspension d'admissions et exclut les programmes qui sont entrés en vigueur après la production des rapports.

2. En 1996.

3. En 1997.

4. En 1998.

Tableau XIV
Programmation par établissement dans le grand secteur des sciences pures
et appliquées¹

	Bishop's	Concordia	Laval	McGill	U. de M.	Polyt.	U. de S.	Université du Québec									
								UQAC	UQAH	UQAM	UQAR	UQAT	UQTR	INRS	ETS	TELUQ	
Rapport n°3 (données de 1996)																	
Génie		1,2,3	c,1,2,3	1,2,3		c,1,2,3	1,2,3	c,1,2,3			1	1	c,1,2,3	2,3	c,1,2,3		
Rapport n° 5 (données de 1996)																	
Physique	c,1	c,1,2,3	1,2,3	1,2,3	c,1,2,3		c,1,2,3	1		1,2			1,2,3	1,2			
Math., stat. et actuariat	c,1	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	2,3	c,1,2,3	1		c,1,2,3	1		1,2				
Informatique	c,1	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3		1,2	c,1	c,1	c,1,2	c,1	c	c,1,2	2	2	c	
Rapport n° 6 (données de 1997)																	
Biologie	c,1	c,1,2,3	1,2,3	1,2,3	c,1,2,3		c,1,2,3	1		c,1,2,3	1,2		1	3			
Chimie	c,1	c,1,2,3	1,2,3	1,2,3	c,1,2,3		1,2,3	1		c,1,2	1		1				
Biochimie/biophysique	1	1	c,1,2,3	1,2,3	1,2,3		1,2,3			1,3			1,2,3				
Microbiologie			1,2,3	1,2,3	2,3		2,3							2,3			
Sc. biomédicales		1	2,3	c,1,2,3	2,3		2,3						c,1	2			
Sc. de l'environnement				c,1	c		2	c,2		c,2,3			c,2			c	
Rapport n°7 (données de 1996)																	
Sc. de la Terre et géologie		1	c,1,2,3	c,1,2,3	c,1,2,3		1	1,2,3		c,1,2,3				2,3			
Sc. de l'eau										c				2,3			
Océanographie											2,3						
Sc. de l'atmosphère				c,1,2,3						2							
Téledétection							3										
Rapport n° 15 (données de 1998)																	
Architecture			c,1,2	1,2,3	1												
Architecture du paysage					c,1												
Design					c,1					1,3							
Am., urbanisme et ét. urb.		1	2,3	2	c,1,2,3					1,2,3				2,3			
Rapport n° 22 (données de 1998)																	
Sc. de l'agriculture			c,1,2,3	c,1,2,3													
Médecine vétérinaire					1,2,3												
Nutrition, sc. alim., sc. consomm.			c,1,2,3	c,1,2,3	1,2,3												

1. Selon les tableaux-synthèses des rapports de la CUP qui ne couvrent pas les mêmes années (1996, 1997, 1998); inclut parfois en suspension d'admissions et exclut les programmes qui sont entrés en vigueur après la production des rapports.

Légende

c. Certificat ou mineure

1. Majeure ou baccalauréat ou doctorat de premier cycle (médecine vétérinaire)

2. Maîtrise

3. Doctorat

Programmes pour lesquels les admissions ont été récemment* suspendues ou qui ont été récemment abandonnés et collaborations interuniversitaires en matière de programmation

Listes provisoires en date de janvier 2000

* Entre janvier 1996 et janvier 2000, soit la période approximative considérée dans les travaux de la CUP.

NOTE EXPLICATIVE

Avant la création de la Commission des universités sur les programmes, le souci d'offrir une programmation pertinente et complémentaire était présent dans le système universitaire québécois. D'abord, tout le réseau de l'Université du Québec a vu le jour en instaurant des programmes qui se devaient d'être complémentaires par rapport aux programmes existants. Par ailleurs, les programmes sont fortement évalués et ce, depuis bon nombre d'années. Il existe des processus d'évaluation périodique au sein de chacun des établissements universitaires. Ils peuvent se solder par des suspensions d'admissions ou par des abandons de programmes. De telles décisions peuvent également résulter d'une évaluation par un ordre professionnel ou, indirectement, d'une évaluation par les organismes subventionnaires de la recherche dans le cas des programmes de maîtrise et de doctorat. Une baisse importante d'effectifs étudiants ou enseignants peut aussi entraîner une suspension d'admissions et le programme pourra éventuellement être aboli¹. L'avantage d'une suspension d'admissions est qu'elle rend possible, si de nouveaux besoins se présentent en ce sens, une réactivation du programme sans devoir passer par les mécanismes prévus pour l'instauration de tout nouveau programme, lesquels imposent des délais parfois longs. Enfin, on doit noter que les programmes qui ne mènent pas à un grade (certificats, mineures, diplôme d'études supérieures) ne sont pas l'objet d'évaluations périodiques. Par contre, les données sur les effectifs étudiants et sur les ressources enseignantes sont considérées. Par ailleurs, ces programmes constituent souvent des composantes de programmes qui eux font l'objet de diverses évaluations.

Les programmes présentés ici ont été récemment (entre janvier 1996 et janvier 2000) déclarés en suspension d'admissions *ou* abandonnés. Étant donné qu'il n'était pas toujours possible de déterminer exactement le statut du programme, ce statut n'est pas indiqué. Quoi qu'il en soit, tous les programmes sont considérés comme inactifs et aucun n'a été remplacé par un programme jugé équivalent. Cette liste peut comporter certaines omissions; le but général est de donner un aperçu des efforts de rationalisation concrets au chapitre de la programmation.

1. Le rapport d'étape de la CUP de juin 1999 fait largement état de la question au point 2.6, p. 11-13.

Liste provisoire des récentes suspensions d'admissions ou des récents abandons de programmes

(enregistrés entre janvier 1996 et janvier 2000, incluant les fusions qui ont résulté en une réduction du nombre de programmes)

LETTRES, LANGUES ET COMMUNICATION : 43

Bishop's

- *Minor in Foreign Languages*
- *Certificate in Foreign Languages*

Concordia

- *Minor in English Language*
- *Minor in English Dramatic Literature*
- *Minor in Russian Studies*
- Deux options du B.A. *with a Major* en études françaises
- B.A. *with Honours* en études françaises
- Une option du B.A. *with a Major in Classics*
- B.A. *with a Specialization in Classics*

Laval

- Mineure ou certificat en linguistique espagnole
- Mineure ou certificat en littérature espagnole
- Mineure en archéologie classique
- Mineure en civilisations anciennes
- Mineure en études grecques
- Mineure en études latines
- Certificat d'aptitude en traduction
- Majeure en études latines
- Majeure en études grecques
- Majeure ou diplôme en études allemandes
- Maîtrises en littérature française et en littérature québécoise fusionnées
- Doctorats en littérature française et en littérature québécoise fusionnés

McGill

- Option en civilisations anciennes dans le *Minor in Classics*
- Option en grec moderne dans le *Minor in Classics*
- Option en grec moderne dans le *Major in Classics*
- Option en grec moderne dans le *Honours in Classics*
- Trois options du B.A. *with a Major* en langue et littérature françaises
- Trois options du B.A. *with Honours* en langue et littérature françaises
- *Major in Modern Languages*
- Maîtrise *in Classics*
- Doctorat *in Classics*

Université de Montréal

- Mineur en études russes et slaves
- Option de la maîtrise professionnelle en traduction avec l'anglais comme langue d'arrivée
- Option du DESS en traduction avec l'anglais comme langue d'arrivée
- Option en interprétation de la maîtrise en traduction
- Certificats en traduction de l'allemand et en traduction de l'espagnol fusionnés pour former un certificat en traduction d'une troisième langue

Université du Québec

- Certificat en français pour non-francophones de l'UQAC
- Certificat en littérature de jeunesse de l'UQAM
- Certificat en traduction de l'UQTR

ARTS : 5

Concordia

Diploma in Art Education

Université de Montréal

- Majeur en arts plastiques
- DESS en composition (musicale)
- Maîtrise en techniques d'écriture (musicale)

Université du Québec

Baccalauréat en musique de l'UQTR

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : 38

Bishop's

Maîtrise en histoire

Concordia

- *Certificate in Library Studies*
- Quatre options du *Minor* en science politique
- Quatre options du *Major* en science politique
- *Major in Political Philosophy*
- *Major in Library Studies*
- *Specialization in Psychobiology*
- *Honours in Psychobiology*
- *Diploma in Library Studies*
- *Diploma in Theological, Religious and Ethical Studies*

Laval

- Mineure ou certificat en francophonie nord-américaine
- Fusion des mineures ou certificats en géographie humaine et en géographie physique pour former une mineure en géographie
- Mineure ou certificat en archéologie classique
- Mineure ou certificat en études africaines

Université de Montréal

- Majeur en psychoéducation
- DESS en droit civil et administratif

Université de Sherbrooke

- Certificat en culture religieuse
- Certificat en éthique appliquée
- Certificat et mineure en études féministes
- Certificat en psychoéducation
- Certificat en psychologie des relations humaines
- DESS en psychologie des relations humaines

Université du Québec

- Certificat en développement personnel et professionnel de l'UQTR
- Baccalauréat spécialisé en histoire de l'UQAC
- Baccalauréat spécialisé en géographie et aménagement de l'UQAC
- Baccalauréat spécialisé en science politique de l'UQAC
- Baccalauréat en sciences sociales de l'UQAC
- Baccalauréat spécialisé en géographie physique de l'UQAM
- Baccalauréat en sociologie de l'UQAR
- Baccalauréat en sciences sociales de l'UQTR
- Maîtrise en théologie de l'UQAR
- Maîtrise en psychologie de l'UQAM (exceptionnellement attribuée)

SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES : 34

Concordia

- *Minor in Urban Studies*
- *Minor in Geology*
- *Major in Geology*
- *Specialization in Geology*
- *Specialization in Resource in Geology-Ecology*
- *Specialization in Resource Analysis and Land Use*
- *Specialization in Analytical Chemistry*
- *Specialization in Biochemistry and Molecular Biology*
- *Honours in Geology*
- *Honours in Analytical Chemistry*
- *Honours in Biochemistry and Molecular Biology*

Laval

- Majeure en biologie
- Fusion des certificats en sciences et technologie des aliments et en innocuité alimentaire pour former un certificat en sciences et qualité des aliments
- Majeure ou diplôme en économie rurale
- Refonte des baccalauréats en informatique de génie, en informatique de gestion et en informatique mathématique, pour former un seul baccalauréat en informatique

McGill

- *Major in Pest Management*
- *Major in Biology & Environmental Science*
- *Diploma in Environmental Study*
- *M.Sc. in Mineral Exploration*

Université de Montréal

- Certificat d'introduction aux biotechnologies
- Certificat en toxicologie éco-industrielle

- Certificat en études de l'environnement
- Mineur en géologie
- Majeur en géologie
- Baccalauréat en géologie
- Maîtrise en géologie
- Doctorat en géologie
- Maîtrise en anatomie
- Doctorat en anatomie

Université du Québec

- Baccalauréat spécialisé en physique de l'UQAC
- Baccalauréat spécialisé en physique de l'UQAM
- Baccalauréat spécialisé en biologie de l'UQAM
- Maîtrises en génie industriel et en sécurité et hygiène industrielles de l'UQTR fusionnées

SCIENCES DE LA SANTÉ : 8

McGill

Option en audiologie dans la maîtrise appliquée en *Communication Sciences & Disorders*

Université de Montréal

- Certificat en technologie d'imagerie médicale
- Certificat en santé et sécurité au travail II
- Certificat en gestion des services de santé II
- Certificat en ergonomie

Université de Sherbrooke

- Certificat d'intervention de première ligne
- Certificat en gérontologie

Université du Québec

Certificat en santé et sécurité au travail de l'UQAM

SCIENCES DE L'ÉDUCATION (INCLUANT ÉDUCATION PHYSIQUE) : 21

Concordia

Les deux programmes de *Honours in Exercise Science*

Laval

- Maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé
- Diplôme de deuxième cycle en animation des groupes restreints
- Diplôme de deuxième cycle en psychopédagogie
- Diplôme de deuxième cycle en psychopédagogie (adaptation scolaire)
- Diplôme de deuxième cycle en didactique au primaire

McGill

- Certificat (*Diploma*) in *College Teaching*
- Certificat in *the Teaching of the Arts*
- Certificat in *Moral and Religious Education*
- Certificat (*Diploma*) in *the Psychology and Education of the Gifted*
- Certificat (*Diploma*) in *Administration and Policy Studies in Education*

Université de Montréal

- Certificat en andragogie
- Certificat en didactique des mathématiques au primaire
- Certificat en enseignement du français langue maternelle
- Mineur en orthopédagogie
- Majeur en éducation

Université du Québec

- Certificat en sciences de l'éducation (général) de l'UQAH
- Certificat en sciences de l'éducation (professionnel) de l'UQAH
- Certificat en sciences de l'éducation (général) de l'UQAT
- Certificat de développement de la pratique éducative de l'UQAT

SCIENCES DE L'ADMINISTRATION : 15

Concordia

- *Minor* en gestion de personnel
- *Minor* en droit des affaires
- *Minor* en transport
- *Minor* en statistique
- *Minor* en recherche opérationnelle
- *Minor* en production
- *Minor* et *Certificate* en recherche de marketing
- *Major* en statistique
- *Major* en recherche opérationnelle
- *Major* en production
- *Major* en relations industrielles

Laval

Certificat en gestion de la main-d'oeuvre

École des HEC

Certificat en gestion d'entreprises du secteur financier

Université de Sherbrooke

Fusion des certificats en comptabilité de gestion et en comptabilité financière pour former un certificat en comptabilité

Université du Québec

Certificat en assurance de personnes de l'UQAC

Liste provisoire des programmes offerts conjointement, par extension et par la voie d'autres types de collaborations

Définitions

- *Programme offert conjointement*

La gestion académique et administrative d'un programme conjoint est partagée entre les établissements partenaires. L'admission et l'inscription s'effectuent dans l'un ou l'autre des établissements et les effectifs étudiants sont comptabilisés dans l'établissement d'accueil. Chaque établissement émet un diplôme pour ses propres diplômés. Enfin, le programme est placé sous la responsabilité d'un comité de programme composé notamment de professeurs rattachés aux établissements partenaires.

- *Programme offert par extension*

La gestion académique d'un programme offert par extension revient à l'établissement d'où origine le programme. La gestion administrative (admission et inscription) relève cependant de l'établissement où le programme est offert par extension. Les effectifs étudiants sont comptabilisés dans l'établissement d'accueil. L'évaluation des étudiants pour chacune des activités, incluant les examens trimestriels, relève du responsable de l'activité. Par la suite, une évaluation globale des étudiants incombe à l'établissement d'où origine le programme. Le diplôme est d'ailleurs émis par cet établissement. Dans le cas des programmes offerts par extension de type « commandite », l'offre est ponctuelle, soit d'une durée limitée.

- *Programme offert en association*

Le mode de gestion des programmes offerts en association varie selon l'entente prévue à cet effet entre les établissements concernés.

- *Programmes de spécialités médicales : en réseau ou associés*

Ces programmes ont des particularités propres.

LETTRES, LANGUES ET COMMUNICATION

- Certificat en interprétation visuelle de l'UQAM offert par extension à l'UQAC
- Option en interprétation orale du certificat en interprétation visuelle offerte par extension à l'UQAT
- Baccalauréat en communications (relations humaines) de l'UQAM offert par extension à l'UQAR
- Maîtrise en études littéraires de l'UQTR offerte par extension à l'UQAC et l'UQAR
- Maîtrise de type recherche en linguistique de Laval offerte par extension à l'UQAC
- Doctorat conjoint en communication (Concordia, U. de M. et UQAM)

SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES

Génie

- Certificat conjoint de gestion en foresterie (Laval, Télé-université)
- Les deux premières années du baccalauréat en génie de Poly sont offertes par extension à l'UQAT
- Baccalauréat conjoint en génie minier (McGill, Poly)
- DESS, maîtrise et doctorat conjoints en génie biomédical (Poly, U. de M.)
- DESS et options de maîtrises conjoints en réhabilitation des infrastructures urbaines (ETS, Poly, McGill, U. de S. et INRS-Urbanisation)

- Maîtrise conjointe en génie aérospatial (Concordia, Laval, McGill, Poly, U. de S.)
- Maîtrise conjointe en génie mécanique, option : matériaux composites (Concordia et Poly)
- Maîtrise en ingénierie de l'UQAC offerte par extension à l'UQAR

Physique

- Maîtrise en physique de l'UQTR offerte par extension à l'UQAM
- Doctorat en sciences de l'énergie et des matériaux (volet énergie) de l'INRS offert par extension à l'UQTR

Mathématiques

- Doctorat en mathématiques, option conjointe en mathématiques de l'ingénieur (Poly et U. de M.)

Technologies de l'information

- Baccalauréat en génie informatique de l'UQAC offert par extension à l'UQAH
- Maîtrise et DESS conjoints en génie logiciel (UQAM, INRS, ETS; éventuellement Poly et Laval)
- Maîtrise et DESS conjoints en technologie de l'information (UQAM, INRS, ETS, Télé-université)
- Maîtrise en informatique de l'UQAM offerte par extension à l'UQAC
- Doctorat conjoint en informatique cognitive (UQAM et Télé-université)

Biologie

- Maîtrise en médecine expérimentale de Laval, option en génétique des populations offerte par extension à l'UQAC
- Doctorat conjoint en biologie (UQAM et INRS – Institut Armand-Frappier)
- Doctorat en virologie et immunologie offert en collaboration par l'U. de M. et l'INRS – Institut Armand-Frappier

Environnement

- Certificat en sciences de l'environnement de l'UQAC offert par extension à l'UQAT
- Diplôme d'études supérieures conjoint en gestion durable des ressources forestières (UQAM, UQAT)
- Doctorat en sciences de l'environnement offert en association par l'UQAC, l'UQAM, l'UQAR, l'UQAT et l'UQTR (sous réserve d'autorisation par le MEQ pour l'UQAT)

Chimie

Maîtrise de l'UQAM offerte par extension à l'UQTR

Sciences de la Terre, de l'eau et de l'atmosphère

- Maîtrise et doctorat conjoints en sciences de la Terre (Laval et INRS – Géoressources)
- Doctorat en ressources minérales de l'UQAC « offert avec la participation et la collaboration de l'UQAM »
- Doctorat conjoint en océanographie (Laval, McGill, UQAR)
- Doctorat en *Atmospheric and Oceanic Sciences* (météorologie) de McGill offert par extension à l'UQAM

Architecture, urbanisme

- DESS et maîtrise en aménagement, option : montage en gestion de projets d'aménagement offerts conjointement par l'Université de Montréal et l'École des HEC
- Maîtrise et doctorat en études urbaines offerts conjointement par l'UQAM et l'INRS
- Maîtrise en analyse et gestion urbaines offerte conjointement par l'UQAM, l'INRS et l'ENAP

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Théologie et sciences des religions

- Doctorat en théologie de l'Université Laval offert par extension à l'Université de Sherbrooke
- Doctorat conjoint en sciences des religions (Concordia, UQAM)
- Maîtrise et doctorat en théologie pratique de l'Université de Montréal offerts par extension à l'UQAC

Droit, éthique, philosophie

- Doctorat conjoint en philosophie (UQAM, UQTR)
- Doctorat en philosophie (volet éthique appliquée) de Laval offert par extension à l'U. de S.

Science politique, anthropologie, sociologie et domaines apparentés

- Maîtrise en développement régional de l'UQAR offerte par extension à l'UQAT
- Doctorat conjoint en développement régional (UQAC, UQAR)

Psychologie et psychoéducation

- Baccalauréat et maîtrise en psychologie de l'UQTR offerts par extension à l'UQAC
- Baccalauréat en psychologie de l'UQAM offert par extension à l'UQAH
- Diplôme de deuxième cycle et maîtrise en psychoéducation de l'U. de S. offerts par extension à l'UQAT
- Maîtrise conjointe en psychoéducation (UQAH-UQTR)
- Deux concentrations de la maîtrise en psychologie de l'UQTR offertes par extension à l'UQAC

SCIENCES DE LA SANTÉ

- Certificat en santé mentale de l'UQAT offert par extension à l'UQAR
- Certificat d'études en santé mentale de l'UQAH offert par extension à l'UQAC
- Certificat en toxicomanie : prévention et réadaptation de l'U. de M. offert par extension à l'UQAC
- Certificat en toxicomanie de l'Université de Sherbrooke offert par extension à l'UQAH, l'UQAR et l'UQAT
- Programme de formation postdoctorale en gériatrie « en réseau » (Laval, McGill, U. de M. et U. de S.)
- Programme de formation postdoctorale en biochimie médicale « en réseau » (Laval, McGill, U. de M. et U. de S.)
- Programme de spécialité médicale « associé » en chirurgie thoracique (Laval, U. de M.)
- Programme de spécialité médicale « associé » en urologie (McGill, U. de S.)
- Programme de spécialité médicale « associé » en santé communautaire (McGill, U. de M., U. de S.)
- Nombreux programmes de spécialité médicale « avec entente interuniversitaire »
- DESS conjoint en ergonomie (U. de M. et Poly)
- Maîtrise et doctorat en sciences cliniques de l'U. de S. offerts par extension à l'UQAT (sauf deux orientations)
- Maîtrise en service social de l'U. de M. offerte par extension à l'UQAT
- Doctorat conjoint en sciences infirmières (McGill, U. de M.)
- Doctorat conjoint en service social (McGill, U. de M.)

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- Certificat en andragogie de l'UQAC offert par extension à l'UQAT
- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire de l'UQAR offert par extension à l'UQAT
- Maîtrise en éducation de l'UQAR offerte par extension à l'UQAT
- Doctorat en éducation offert par l'UQAM « en association avec l'UQAC, l'UQAH, l'UQAR, l'UQTR et l'UQAT »

SCIENCES DE L'ADMINISTRATION

- Certificat en planification financière de l'UQAM offert par extension à la Télé-université et dans les autres constituantes de l'Université du Québec
- DESS « réseau » en sciences comptables de l'Université du Québec (offert en association par les constituantes)
- DESS conjoint en finance d'entreprise (HEC et Télé-université)
- DESS conjoint en administration publique régionale (ENAP, UQAR)
- Maîtrise conjointe en gestion de projet (UQAC, UQAH, UQAM, UQAR, UQAT, UQTR)
- MBA pour cadres de l'UQAM, profil général, offert par extension en commandite à l'UQAC, l'UQAH et l'UQAT
- MBA pour cadres de l'UQAM, profil spécialisé en services financiers, offert par extension en commandite à l'UQAH
- Maîtrise en gestion des organisations de l'UQAC offerte en extension à l'UQAT
- Doctorat conjoint en administration (Concordia, HEC, McGill, UQAM)
- Doctorat conjoint en administration (Université de Sherbrooke et UQTR)

ARTS

- Maîtrise conjointe en muséologie (U. de M. et UQAM)
- Doctorat conjoint en histoire de l'art (Concordia, Laval, U. de M. et UQAM)

RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LES VINGT-QUATRE RAPPORTS

Table des matières

Rapport n° 1 - Musique	1
Rapport n° 2 - Communication.....	2
Rapport n° 3 - Génie	3
Rapport n° 4 - Théologie et sciences des religions	4
Rapport n° 5 - Physique, mathématique, informatique.....	5
Rapport n° 6 - Biologie, chimie, biochimie, microbiologie, etc.	8
Rapport n° 7 - Sciences de la Terre et de l'atmosphère, géologie, etc.....	9
Rapport n° 8 - Lettres et langues.....	10
Rapport n° 9 - Sciences infirmières, travail social, etc.	11
Rapport n° 10 - Éducation.....	14
Rapport n° 11 - Linguistique, traduction, etc.	16
Rapport n° 12 - Spécialités médicales	17
Rapport n° 13 - Psychologie, psychoéducation et sexologie	18
Rapport n° 14 - Disciplines scientifiques et génie des technologies de l'information	20
Rapport n° 15 - Architecture, études urbaines, etc.	23
Rapport n° 16 - Géographie, histoire et démographie	23
Rapport n° 17 - Orthophonie/audiologie, ergothérapie et physiothérapie, etc.....	25
Rapport n° 18 - Éducation physique et sciences de l'activité physique.....	26
Rapport n° 19 - Administration, économie et relations industrielles.....	27
Rapport n° 20 - Médecine dentaire et pharmacie.....	28
Rapport n° 21 - Droit, philosophie et éthique	29
Rapport n° 22 - Sciences de l'agriculture, nutrition, etc.....	31
Rapport n° 23 - Science politique, sociologie, anthropologie, criminologie, récréologie, etc.	31
Rapport n° 24 - Arts	33

Rapport n° 1 - Musique

Recommandation 1

Réaliser le regroupement des activités de formation d'interprètes des Conservatoires de musique de Québec et de Montréal avec celles des universités francophones à Québec et à Montréal, dans des espaces communs, tel que présenté dans les ententes annexées au présent rapport.

Recommandation 2

En conséquence, ne pas créer de nouveau programme de maîtrise ni de doctorat en interprétation au Québec..

Recommandation 3

Que les deux nouvelles entités en formation d'interprètes de Québec et de Montréal fassent rapport à la sous-commission sur l'évolution de leur mise en place et sur leurs projets lors d'une réunion à tenir en mars 1998.

Recommandation 4

Limitier la formation des maîtres en musique aux programmes de baccalauréat des quatre universités actuellement en mesure de les offrir et conserver aux unités de musique l'entière responsabilité de leur gestion.

Recommandation 5

Que l'Université Laval explore avec l'UQAM la forme de collaboration à établir au deuxième cycle en éducation musicale et fasse rapport à la réunion de la sous-commission prévue en mars 1998.

Recommandation 6

La Commission prend acte du projet de maîtrise conjoint de l'UQAM et l'Université Concordia en musicothérapie et recommande que les instigateurs s'adjoignent l'expertise de spécialistes du milieu de la santé.

Recommandation 7

Puisqu'elle a les ressources requises pour offrir cinq concentrations à l'intérieur de son baccalauréat, que l'UQAM puisse dispenser également un bac de type général en musique.

Recommandation 8

Que l'UQAM et l'Université Concordia consolident, ou développent le cas échéant, des activités qui permettent une contribution des autres arts à la musique ainsi que la réciproque, si possible.

Recommandation 9

Que les universités Bishop's et de Sherbrooke examinent les solutions à apporter aux difficultés signalées. On souhaite que les établissements en viennent à mettre en place les « mécanismes de collaboration » adoptés par les recteurs et le ministre de l'Éducation en 1990 pour mettre en oeuvre la collaboration des unités responsables de l'enseignement de la musique et que l'on fasse rapport des travaux réalisés à la réunion de la sous-commission en mars 1998.

Recommandation 10

Que la direction de l'Université du Québec à Trois-Rivières envisage dès maintenant les trois hypothèses réalistes en matière d'offre de programmes en musique : 1) offrir un bac général seulement; 2) offrir un bac en éducation musicale seulement; 3) abandonner tout programme en musique. Qu'elle fasse rapport de sa décision à la Commission à sa réunion de janvier 1998.

Recommandation 11

Que les universités Laval, McGill et de Montréal systématisent les échanges de cours aux cycles supérieurs dans les domaines spécialisés de la composition et de la musicologie historique et théorique.

Recommandation 12

Que le groupe de travail conjoint cégeps-universités formé par la sous-commission examine les conditions d'un continuum de formation en précisant notamment le niveau des connaissances fondamentales ainsi que le répertoire à maîtriser en interprétation requis pour accéder au niveau universitaire.

Rapport n° 2 - Communication

Recommandation 1

Il faut assurer la prise en compte du besoin d'expérimentation inhérent à l'étude des communications, ce qui exige la disponibilité de l'équipement nécessaire pour les fins d'enseignement, et un personnel technique adéquat et un personnel professoral suffisant.

Recommandation 2

La Commission invite les trois institutions, particulièrement leurs unités de coordination des études supérieures, à travailler à la suppression des barrières réglementaires interinstitutionnelles qui alourdissent le fonctionnement conjoint du doctorat en communication. Elle souhaite également que l'on examine une formule permanente de coordination pour la gestion du secrétariat du programme.

Recommandation 3

Afin de favoriser les échanges entre les universités et de lever les obstacles à cette mobilité que constitue l'actuel partage financier en cas d'entente interuniversitaire, la Commission presse la CREPUQ de travailler à la mise au point d'une nouvelle formule de partage des subventions entre les institutions dans les cas de programmes conjoints et de planification d'offres de cours partagées.

Recommandation 4

La Commission invite les universités concernées à se concerter en vue de trouver une hypothèse réaliste d'extension du doctorat conjoint à l'Université Laval et à porter une attention particulière aux recommandations 2 et 3.

Recommandation 5

La Commission invite les universités montréalaises, y inclus la Télé-université, à examiner et à comparer leurs activités régulièrement données à la maîtrise et à planifier ensemble un calendrier d'offre de cours qui permette à la fois de maintenir l'accès des étudiants aux cours et séminaires nécessaires à la réalisation de leur programme dans les temps prévus et aux universités de réduire les coûts de l'enseignement à ce

cycle, ainsi que d'affecter un plus grand nombre de professeurs à temps plein à l'enseignement de premier cycle.

En conséquence, la Commission recommande la mise sur pied immédiate d'un groupe de travail réunissant les universités concernées, qui verrait à établir des modalités de concertation pour la formation au 2^e cycle (partage de cours, séminaire annuel conjoint...) et invite la sous-commission à lui faire rapport au mois d'avril 1998.

Recommandation 6

La Commission réitère la recommandation 3, cette fois quant à une formule de partage de subventions qui rende plus facile l'expérimentation de cours médiatisés, produits par la Télé-université, seule ou en collaboration avec d'autres institutions, ou par toute autre institution universitaire au Québec, à la condition que l'institution qui en fait la demande demeure, par ses professeurs, le maître d'oeuvre du contenu de ces cours.

Elle invite également les universités déjà fortement impliquées dans la formation à distance à examiner des hypothèses de partage de matériel pédagogique.

Recommandation 7

La Commission invite le CLES à constituer, dès le printemps 1998, une table disciplinaire qui réunirait des représentants des départements des universités et des collèges impliqués dans la formation en communication afin d'examiner de concert tout dédoublement potentiel dans les cheminements individuels dans le cadre d'une telle formation et toute possibilité d'arrimage des deux ordres dans ce secteur.

En outre, la Commission considère l'occasion propice à l'examen des possibilités de partage d'équipements ou d'infrastructures techniques.

Recommandation 8

La Commission appuie le projet de mise en place d'un outil commun – un site Internet, par exemple – où se trouveraient des informations concertées sur l'ensemble des programmes universitaires québécois en communication. La désignation d'un responsable devrait provenir des départements mêmes.

Rapport n° 3 - Génie

Recommandation 1

La Commission recommande aux institutions de compléter le décroisement des programmes sur une base interdépartementale, après quoi elles devront examiner la possibilité d'activités d'enseignement planifiées conjointement, plus particulièrement en fin de baccalauréat et dans les programmes à faible clientèle.

À cette fin, les institutions sont invitées à développer en commun des outils pédagogiques modernes, faisant appel aux technologies de l'information et de la communication qui contribuent à l'amélioration de l'efficacité ou de l'efficience du processus d'apprentissage de l'étudiant ingénieur.

Recommandation 2

La Commission invite les établissements à favoriser le rapprochement entre les unités responsables des programmes d'informatique et de génie informatique.

En outre, elle recommande que quelques membres de la MIP, dans le secteur informatique, et quelques-uns de la sous-commission sur le génie, après dépôt de leur rapport respectif, examinent les possibilités de convergence entre les programmes d'informatique et ceux de génie informatique et de génie logiciel dans la perspective d'un développement cohérent du secteur.

Recommandations 3 et 4

Que les nouveaux programmes aux cycles supérieurs ne soient autorisés que dans une perspective de complémentarité des établissements. En outre, cette complémentarité doit reposer sur les ressources en place.

Que les responsables des écoles et facultés de génie conviennent d'un mécanisme de concertation permettant d'identifier leurs secteurs respectifs de développement du corps professoral dans une perspective de complémentarité entre les programmes des établissements.

Recommandation 5

Que ne soit autorisée, sous aucune considération, l'implantation de nouveaux programmes de génie civil au Québec.

Dans le même sens, qu'aucun nouveau programme en génie géologique, en génie physique, en génie des matériaux et en génie rural ne soit autorisé à moins que la population étudiante de ces divers programmes ne se développe de façon plus significative. Que les responsables des écoles et facultés de génie mettent au point un mécanisme annuel de surveillance (évolution des clientèles, diplômés, capacité professorale, etc.) et d'action à l'égard de ces programmes.

Recommandation 6

Que toute décision sur l'ouverture de quelque nouveau programme de génie tienne compte de la « capacité des ressources installées » dans l'ensemble des établissements dans le domaine du génie qui serait proposé et que l'examen d'opportunité se fasse dans une perspective de satisfaction des besoins identifiés en vue de soutenir le développement économique et social du Québec.

Recommandation 7

Que les universités mettent en place des mécanismes efficaces permettant d'attirer un plus grand nombre de femmes dans les écoles et facultés de génie et de favoriser par la suite, en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs du Québec, leur insertion sur le marché du travail.

Recommandation 8

La Commission invite les établissements universitaires à améliorer leurs liens avec les cégeps et à accroître leur collaboration avec ces établissements afin de faciliter l'intégration des étudiants dans les programmes d'ingénierie et d'assurer un dialogue suivi entre les deux ordres d'enseignement.

Rapport n° 4 - Théologie et sciences des religions

Recommandation 1

La Commission recommande aux universités de préciser leurs axes de spécialisation en théologie ou en sciences des religions aux cycles supérieurs, compte tenu des constats et recommandations du présent rapport, en vue d'établir la complémentarité des programmes, d'ici la fin du trimestre d'automne 1998, et

que ces axes de spécialisation soient validés par les membres de la sous-commission lors de sa réunion de suivi au début du trimestre d'hiver 1999.

Recommandation 2

La Commission recommande que les facultés de théologie de l'Université Laval et de l'Université de Montréal poursuivent leurs discussions dans le but de convenir de leurs domaines de spécialités et d'échanger des professeurs entre elles pour l'enseignement aux trois cycles.

Recommandation 3

La Commission recommande que le protocole d'entente pour des échanges d'enseignements entre le *Department of Theological Studies* de Concordia et la Faculté de théologie de l'Université de Montréal soit présenté à la réunion de suivi de la sous-commission au début du trimestre d'hiver 1999.

Recommandation 4

La Commission recommande que l'Université Laval et l'UQTR poursuivent la préparation de leur entente en ce qui a trait aux études avancées en théologie, notamment dans le but de consolider un programme de maîtrise en théologie à l'UQTR.

Recommandation 5

La Commission recommande que Concordia et l'UQAM poursuivent leurs travaux en vue d'offrir un certain nombre d'enseignements conjoints à la maîtrise en sciences des religions.

Recommandation 6

La Commission recommande que l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR développent leur projet de mise en commun de cours au premier cycle et que la contribution de l'UQAM soit considérée dans les projets d'échanges.

Recommandation 7

La Commission invite les unités responsables de l'enseignement de la théologie et des sciences des religions à repenser l'offre de programmes à leurs clientèles à temps partiel et à lui faire rapport au début du trimestre d'hiver 1999.

Rapport n° 5 - Physique, mathématique, informatique

- **En physique :**

Recommandation 1

La Commission demande à l'Université Bishop's et à l'Université du Québec à Chicoutimi d'évaluer leur capacité respective à continuer à dispenser un baccalauréat spécialisé en physique à la lumière des standards indiqués à la prémisses 1 et les invite à faire rapport à la Commission à la fin du trimestre d'automne 1998.

Recommandation 2

Que les universités conviennent d'un scénario de collaboration aux cycles supérieurs pour la formation en physique dans la perspective de faciliter l'accès pour les étudiants au savoir disponible dans l'ensemble des départements actifs aux cycles supérieurs.

Que les universités, selon le cas, fassent rapport à la Commission au début du trimestre d'hiver 1999.

Recommandation 3

Que les départements de physique des universités du Québec qui offrent des programmes de maîtrise ou de doctorat explicitent les conditions d'habilitation des professeurs d'autres institutions à diriger les travaux d'une thèse dans leurs programmes.

Que les universités conviennent de toutes modalités et d'ententes financières interinstitutionnelles qui reconnaissent la contribution de ces professeurs.

Qu'elles rendent ces dispositions opérantes dans un délai raisonnable.

Recommandation 4

Que les directeurs des départements de physique du Québec planifient ensemble les limites et le contenu des domaines à couvrir en physique aux trois cycles et conviennent de la part de chaque département dans cette offre de programmes. Ce faisant, qu'ils tiennent compte des caractéristiques actuelles des unités et des ressources qui leur sont attribuées par les établissements, maintenant et pour l'avenir prévisible. Qu'à cette fin, un comité des directeurs soit formé auquel se joindraient quelques personnes d'expérience reconnues par les physiciens et retirées de l'activité quotidienne des universités. Que ce comité fasse rapport à la CUP au cours du printemps 1999.

Que, dans leur planification d'offre conjointe de cours et de séminaires au baccalauréat ou aux études supérieures, les départements examinent les possibilités de diffusion de cours que permettent les technologies de l'information et de la communication.

Recommandation 5

Que les départements de physique des universités de Montréal procèdent à l'intégration de leurs programmes de premier cycle et assurent les conditions pour offrir une troisième année qui soit commune à tous les étudiants et incluse dans un bassin commun de cours, en français et en anglais.

Que la planification de cette offre de cours conjointe se réalise pour le trimestre d'automne 1999.

Que l'on fasse connaître aux étudiants intéressés par les domaines de recherche de l'INRS-Énergie et matériaux la possibilité d'y effectuer un stage en fin de premier cycle.

• En mathématique :

Recommandation 1

Que les départements de mathématiques des universités du Québec qui offrent des programmes de maîtrise ou de doctorat explicitent les conditions d'habilitation des professeurs d'autres institutions à diriger les travaux d'une thèse dans leurs programmes.

Que les universités conviennent de modalités et d'ententes interinstitutionnelles qui reconnaissent la contribution de ces professeurs.

Qu'elles rendent ces dispositions opérantes dans un délai raisonnable.

Recommandation 2

La Commission appuie le projet de l'ISM d'étendre son offre conjointe aux cours spécialisés de la fin du premier cycle.

Recommandation 3

En conséquence, la Commission, tout en respectant les décisions des universités sur l'organisation de leur enseignement, invite les universités à examiner l'hypothèse d'une meilleure utilisation des compétences spécialisées du corps professoral.

Recommandation 4

Que les universités examinent les conditions selon lesquelles les candidats à des baccalauréats disciplinaires en mathématiques ou en sciences pourraient se joindre en cours de programme aux candidats à un baccalauréat d'enseignement secondaire et qu'elles proposent des formules appropriées à cet égard au Comité d'orientation des programmes de formation des maîtres.

Que les universités proposent toute voie qu'elles auront examinée pour accroître le contenu disciplinaire de ces derniers programmes.

Enfin, la Commission invite les universités à soutenir la recherche en didactique des sciences au secondaire en associant les départements responsables de l'enseignement des disciplines concernées.

- **En informatique :**

Recommandation 1

Les besoins des départements d'informatique sont énormes. Il faut rappeler que toute institution qui offre ou désire offrir des programmes dans le domaine doit s'assurer de fournir aux départements responsables les ressources humaines et matérielles pour qu'ils assument les responsabilités qui leur sont confiées.

Recommandation 2

La Commission suggère aux universités et au ministère de l'Éducation, accompagnés des partenaires industriels et du secteur de l'enseignement, la création d'une table de concertation mandatée pour examiner les avenues de solution à court et à long terme à la pénurie de main-d'oeuvre dans le secteur très actif et très prometteur des technologies de l'information. La Commission recommande que l'on rende disponible une enveloppe budgétaire spéciale à cette fin, comme on l'a fait pour le secteur du génie au début des années 1990.

Recommandation 3

La Commission recommande aux unités d'informatique et de mathématiques-informatique de prendre les moyens nécessaires pour assurer une meilleure information auprès des finissants du secondaire et du cégep.

Elle recommande également que les départements proposent des pistes de solution concrètes en vue d'augmenter la rétention des étudiants qui choisissent ces programmes à l'université.

Recommandation 4

La Commission invite les établissements désireux d'offrir un nouveau baccalauréat en informatique à démontrer que cette intention s'inscrit dans les orientations institutionnelles, qu'ils s'engagent à y consentir les ressources nécessaires, à assurer le renouvellement fréquent des équipements obsolètes et à soutenir le développement de la recherche dans l'unité responsable du programme.

Recommandation 5

La Commission invite les établissements à proposer des formations préparant à l'exercice d'une activité professionnelle requérant des compétences poussées en informatique, qui seraient conçues pour des diplômés de premier cycle en sciences et génie.

Recommandation 6

La Commission invite les établissements à favoriser le rapprochement des unités responsables des programmes d'informatique et de génie informatique.

En outre, elle recommande que quelques membres de la MIP, dans le secteur informatique, et quelques-uns de la sous-commission sur le génie, après dépôt de leur rapport respectif, examinent les possibilités de convergence entre les programmes d'informatique et de génie informatique, dans la perspective d'un développement cohérent du secteur. Les travaux devront débuter en septembre 98.

Rapport n° 6 - Biologie, chimie, biochimie, microbiologie, etc.

Recommandation 1

La Commission recommande que tous les programmes généraux de baccalauréat en biologie comprennent un minimum de 45 crédits de formation de base dans la discipline couvrant les quatre niveaux d'organisation fondamentaux des sciences de la vie : la cellule, l'organisme, les populations et les écosystèmes.

Recommandation 2

Les sciences de la vie et la chimie étant des disciplines expérimentales, la Commission recommande que les établissements mettent à la disposition des étudiants inscrits dans les domaines couverts dans ce rapport les capacités de laboratoire, équipements, fournitures et personnel professionnel et technique requis pour que la formation scientifique dispensée soit adéquate, et ce, dès le premier cycle.

Recommandation 3

La Commission recommande que les établissements examinent les solutions qui assureraient un soutien financier minimum à tous les étudiants engagés dans des études aux cycles supérieurs dans les domaines couverts par ce rapport.

Recommandation 4

La Commission recommande que les unités concernées conviennent d'un scénario de collaboration aux cycles supérieurs dans la perspective de faciliter l'accès pour les étudiants à l'expertise disponible dans l'ensemble des départements actifs aux cycles supérieurs. Que les départements ou les comités de programmes, selon le cas, fassent rapport à la Commission à la fin du printemps 1999.

Recommandation 5

La Commission recommande que les départements de sciences de la vie et de chimie des universités qui offrent des programmes aux cycles supérieurs explicitent les conditions d'habilitation qui permettraient aux professeurs d'autres institutions de diriger les travaux de mémoire ou de thèse dans leurs programmes. Ces habilitations doivent tenir compte de la dynamique et des domaines de recherche des programmes pour lesquels elles sont accordées.

Que les universités conviennent de modalités de reconnaissance dans leur établissement du travail effectué par ces professeurs et qu'elles établissent les ententes financières interinstitutionnelles qui reconnaissent cette contribution.

Qu'elles prennent les dispositions pour réaliser cette recommandation dans un délai raisonnable et qu'elles informent la Commission de ce calendrier lors de la réunion de suivi de la Commission.

Recommandation 6

La Commission recommande que dans tout développement de nouveaux programmes aux cycles supérieurs, les établissements tiennent compte des complémentarités possibles soulignées dans ce rapport et des partenariats entre plusieurs disciplines et unités actives dans le domaine choisi.

Recommandation 7

La Commission invite les universités à favoriser l'acquisition de compétences péridisciplinaires et recommande qu'elles intègrent à la formation scientifique des éléments non disciplinaires lors des révisions périodiques des programmes de premier cycle et de cycles supérieurs en science.

Rapport n° 7 - Sciences de la Terre et de l'atmosphère, géologie, etc.

Recommandation 1

Considérant la position particulière de l'Université du Québec en partenariat avec l'Université Laval pour assurer le développement des sciences de la Terre au Québec, il est recommandé qu'un effort accru de concertation soit effectué entre les établissements concernés (Université Laval, INRS-géoressources, UQAC, UQAM).

Recommandation 2

La commission recommande que des mesures soient prises pour que la meilleure utilisation possible soit assurée, dans le domaine des sciences de la Terre au Québec, du patrimoine scientifique et académique composé de collections et d'appareillages ayant appartenu aux départements de géologie de l'Université de Montréal et de Concordia.

Recommandation 3

Compte tenu de l'étroite relation qui existe entre la géologie et le génie géologique, la commission recommande, pour la région de Montréal, que l'École Polytechnique et le Département des sciences de la Terre de l'UQAM renforcent leur collaboration dans l'enseignement des sciences de la Terre.

Recommandation 4

La Commission recommande que le Département des sciences atmosphériques et océaniques de l'Université McGill et le Département des sciences de la Terre de l'UQAM intensifient leur collaboration

et envisagent au niveau de la maîtrise de réunir une plus grande expertise du corps professoral et d'enrichir la qualité de la formation en sciences de l'atmosphère à ce cycle d'études.

Recommandation 5

La Commission demande que soit prévus dans une future intégration du baccalauréat en physique entre les universités montréalaises, des cours en sciences de l'atmosphère afin de sensibiliser les étudiants à la physique de l'atmosphère et assurer le maintien à Montréal de l'axe de recherche reconnu internationalement en sciences atmosphériques.

Recommandation 6

La Commission recommande que les départements des sciences atmosphériques et océaniques de McGill et des sciences de la Terre de l'UQAM et l'INRS-Eau s'assurent d'une complémentarité entre les cours offerts dans ces établissements.

Aussi, que les départements des sciences atmosphériques et océaniques de McGill et des sciences de la Terre de l'UQAM et l'INRS-Eau favorisent la proposition et la réalisation de programmes de recherche conjoints.

Recommandation 7

La Commission recommande que les établissements concernés finalisent l'élaboration du doctorat interuniversitaire en océanographie et procèdent à une offre de programme pour l'automne 1999.

Rapport n° 8 - Lettres et langues

Recommandation 1

La Commission recommande aux établissements universitaires québécois qui offrent des programmes de maîtrise en études littéraires d'expression française de reconnaître la compétence des professeurs de l'Université Concordia à titre de professeurs associés ou accrédités ou de « Adjunct Professors », afin que ceux-ci puissent participer à ces programmes. Un rapport à ce sujet est attendu à la réunion de suivi de la sous-commission à l'automne 1999.

Recommandation 2

La Commission recommande que le projet de doctorat en lettres ne soit accepté que s'il propose une formule conjointe – impliquant au minimum deux des trois constituantes de l'Université du Québec.

Recommandation 3

La Commission recommande que les universités francophones actives dans le champ des études anglaises, prennent une décision quant au maintien de l'offre des programmes existants, tout en tenant compte des possibilités de concertation interinstitutionnelle. Plus particulièrement, les universités Laval et de Montréal sont invitées à analyser les possibilités de concertation avec les universités Concordia et McGill pour consolider leur offre.

Recommandation 4

La Commission estime que les responsables des programmes de langues et littératures modernes dans les universités auraient avantage à informer davantage les candidats aux études dans ce domaine au sujet des

particularités des programmes de chacun des établissements, en mettant sur pied, par exemple, un site Web commun à l'ensemble des établissements.

Recommandation 5

La Commission prend acte de l'existence de deux projets de collaboration interuniversitaire au premier cycle, l'un en études arabes, l'autre en études néo-helléniques. Elle recommande que les établissements concernés achèvent les ententes et les présentent à la sous-commission à sa réunion de suivi. Dans le cas du projet de programme conjoint en études néo-helléniques, les promoteurs devront consulter les autorités de l'Université Concordia et faire part de la faisabilité du projet à la sous-commission à sa réunion de suivi à l'automne 1999.

Recommandation 6

La Commission recommande que les universités McGill et de Montréal étudient l'opportunité d'offrir un programme conjoint de doctorat en études hispaniques, plutôt que de maintenir deux programmes indépendants. Un rapport sur le résultat des analyses est attendu à la réunion de suivi de la sous-commission à l'automne 1999.

Recommandation 7

La Commission recommande que les universités McGill et de Montréal définissent clairement leur complémentarité dans le domaine des études est-asiatiques et qu'elles examinent les possibilités de concertation. Un rapport devrait être présenté à la sous-commission à sa réunion de suivi à l'automne 1999.

Recommandation 8

La Commission recommande que les établissements encore en mesure d'offrir des programmes d'études anciennes et de disciplines apparentées, accentuent leurs efforts de concertation afin de maintenir ces programmes et, à cette fin, statuent sur l'opportunité de créer un centre interuniversitaire. Un rapport est attendu à la réunion de suivi de la sous-commission à l'automne 1999.

La Commission encourage les universités à se consulter au moment des embauches de professeurs.

Recommandation 9

La Commission recommande que les universités McGill et de Montréal poursuivent et terminent leur analyse d'opportunité d'un programme conjoint de maîtrise en études anciennes, et en fassent rapport à la sous-commission à sa réunion de suivi à l'automne 1999.

Rapport n° 9 - Sciences infirmières, travail social, etc.

- **En sciences infirmières :**

Recommandation 1

Que, d'ici l'an 2002, les structures et les ressources universitaires permettent d'accroître significativement le nombre de diplômées des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Il est donc souhaité, à court terme, d'augmenter les contingents étudiants et le nombre d'étudiantes dans les deux voies d'accès au baccalauréat en sciences infirmières compte tenu de l'urgence de la situation.

Recommandation 2

Que les universités demandent au ministère de l'Éducation de faire pression auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux afin qu'il actualise le plan annoncé dans le document *Notre force, des personnes compétentes et dévouées*. Ces travaux pourraient être réalisés de concert avec les associations d'employeurs, l'OIIQ, les directeurs des soins infirmiers et des représentants universitaires autour de tables de concertation à créer sur les plans régional et provincial. Sur le plan régional, cette planification pourrait se faire au moyen d'une commission infirmière régionale arrimée à chaque région régionale de la santé et des services sociaux.

Recommandation 3

Que la gamme des programmes universitaires en sciences infirmières soit maintenue; c'est-à-dire que la formation aux trois cycles d'études permette de développer des niveaux de compétences propres. Le modèle retenu est le suivant:

- l'infirmière clinicienne généraliste de niveau du baccalauréat assume des soins infirmiers, plus particulièrement dans des situations complexes et acquiert une plus grande autonomie dans l'exercice de ses fonctions;
- l'infirmière clinicienne spécialisée au niveau de la maîtrise agit comme experte clinique dans des champs d'application spécifiques et comme consultante auprès des pairs et des autres professionnels et contribue à des projets de recherche à l'avancement de la profession¹;
- l'infirmière possédant un doctorat assume plus particulièrement les rôles d'une chercheuse et contribue ainsi à l'avancement des connaissances tant sur le plan des soins cliniques à prodiguer que de leurs relations avec les autres disciplines relevant du secteur de la santé. Pour cette dernière, la poursuite des recherches lors d'un stage postdoctoral devrait être privilégiée.

Recommandation 4

Que les universités et les milieux de pratique associés à la formation en sciences infirmières – hôpitaux universitaires et régionaux, CLSC et CHSLD – entreprennent conjointement les démarches requises afin:

- qu'un mécanisme de concertation entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation soit mis sur pied pour définir leurs responsabilités respectives quant à la formation clinique en sciences infirmières;
- que lesdits ministères financent adéquatement la partie des coûts de la formation clinique en sciences infirmières relevant de leurs responsabilités.

Recommandation 5

Que des mesures incitatives organisationnelles et financières soient mises en place par les milieux de pratique en collaboration avec les universités pour appuyer la poursuite des études de deuxième et troisième cycles dans le domaine des sciences infirmières.

Que la collaboration interuniversitaire se poursuive et même s'intensifie quant au partage des expertises, à la mise en commun des ressources dans la création de programmes d'études supérieures et de recherche de manière à élargir l'accès aux études de deuxième cycle en sciences infirmières dans les différentes

1. Cette manière de définir les diplômées des études avancées en sciences infirmières comme des spécialistes rejoint la définition de l'AIIC de l'infirmière clinicienne spécialisée: «The clinical nurse specialist is a registered nurse who holds a master's or doctoral degree in nursing with expertise in a clinical nursing speciality». Plus loin, on peut également lire: «There is also strong agreement among nursing academics, with support from some nursing groups, that a graduate degree in nursing, either master's or doctoral, is necessary for all forms of advanced nursing practice.» AIIQ, «Out in Front - Advanced Nursing Practice», *Nursing Now: Issues and Trends in Canadian Nursing*, n° 2 (janvier 1997), p. 2 et 3.

régions du Québec. Dans un tel contexte, les universités devraient supporter les unités de sciences infirmières pour l'offre de programmes conjoints et l'utilisation de nouvelles technologies.

Que les directions universitaires appuient la recherche en sciences infirmières auprès d'organismes subventionnaires de manière à protéger l'octroi de bourses ou de fonds essentiels à une croissance optimale des nouvelles connaissances dans ce champ d'étude, base des études supérieures.

- **En santé communautaire, épidémiologie et hygiène du milieu :**

Recommandation 1

Que des mécanismes soient mis en place afin de favoriser la mobilité des étudiantes et des professeurs entre les institutions qui concluront des ententes de collaboration interuniversitaires.

Recommandation 2

Que la création de tout nouveau programme aux cycles supérieurs dans les domaines de la santé communautaire, de l'épidémiologie, de l'hygiène du milieu et de l'administration des soins de santé tienne compte des forces existantes et se développe, le cas échéant, en partenariat avec les institutions déjà engagées dans ces domaines.

Recommandation 3

Que des cours de formation continue, en dehors des programmes réguliers, soient mis en place afin de répondre aux besoins de formation spécifiques de professionnelles en exercice. Les mécanismes d'inscription dans lesdits cours, les modes de gestion financière devraient faire l'objet d'un examen attentif de la part des universités.

Recommandation 4

Que la thématique de la recherche évaluative dans le champ de l'organisation des services de santé soit renforcée dans le réseau universitaire, et notamment dans les quatre universités comptant une faculté de médecine, et dans les établissements affiliés tels les centres hospitaliers universitaires et les instituts.

- **En travail social :**

Recommandation 1

Que dans la préparation des budgets et ressources attribués aux écoles de travail social, les besoins spécifiques reliés à l'enseignement de la méthodologie de l'intervention soient pris en compte de manière à permettre la dispensation de cette matière à des groupes restreints et le maintien d'une pédagogie interactive.

Recommandation 2

Que le Regroupement des unités de formation universitaire en travail social (RUFUTS), de concert avec les directeurs des écoles de travail social, invite officiellement les unités de formation collégiale en travail social à prendre part à une série de rencontres portant sur la refonte du programme actuel de techniques en travail social, la spécificité de la formation collégiale et de la formation universitaire en travail social et les passerelles à développer entre les deux niveaux. Les rencontres se tiendront de janvier à octobre 1999 et le RUFUTS fera, en novembre 1999, rapport à la CUP de l'avancement des travaux.

Recommandation 3

Que l'UQAC engage des discussions avec une ou plusieurs universités afin d'offrir un programme de maîtrise en travail social au moyen d'une entente d'extension de programme comme cela est le cas à l'UQAT depuis janvier 1997.

Recommandation 4

Que le développement de programmes de formation en thérapie conjugale dans les écoles qui dispensent le deuxième cycle soit conçu et présenté dans un nombre limité d'écoles de travail social en assurant toutefois une offre de programmes en français et en anglais.

Rapport n° 10 - Éducation

Recommandation 1

Que le ministère de l'Éducation et la direction des établissements universitaires prennent acte du constat de la pénurie des ressources affectées au secteur de l'éducation dans les universités québécoises et prennent les moyens de corriger la situation. Notamment, lors du partage des ressources financières attribuées par les établissements universitaires, que l'on tienne compte davantage du nombre d'étudiants inscrits en éducation et des exigences d'une formation universitaire professionnelle.

Recommandation 2

Qu'un observatoire de la profession enseignante, dont la mise sur pied serait confiée au Centre de recherche sur la formation et la profession enseignante (CREFPE), soit créé et que son financement soit assuré par le ministère de l'Éducation.

Recommandation 3

Que les universités fassent connaître dans les meilleurs délais au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) les dispositions qu'elles ont prises et/ou qu'elles comptent prendre pour assurer que soit mieux reconnue aux facultés, départements ou modules d'éducation, la maîtrise d'oeuvre des programmes de formation à l'enseignement.

Recommandation 4

Que les facultés, départements ou modules en éducation, en concertation avec le ministère de l'Éducation, élaborent une stratégie de sensibilisation à la profession enseignante comme choix de carrière auprès des élèves des ordres d'enseignement secondaire et collégial.

Recommandation 5

Dans le souci d'assurer une formation de qualité aux futurs enseignants, qu'un comité interuniversitaire composé de responsables de programmes soit formé par l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADEREQ) pour examiner les préalables jugés essentiels – particulièrement en mathématiques, en sciences et en technologie – pour les finissants du collégial qui demandent l'admission dans les programmes de formation à l'enseignement au primaire et en adaptation scolaire. Que ce comité produise un rapport de suivi et le transmette à la Commission en décembre 1999.

Recommandation 6

Que les facultés, départements ou modules en éducation se concertent sur les dispositifs à mettre en œuvre de manière transitoire pour assurer une préparation adéquate en mathématiques, sciences et technologie, pour tous les finissants du collégial admis dans les programmes de formation à l'enseignement au primaire et en adaptation scolaire chez qui on aurait identifié des lacunes de formation préalable pour l'enseignement de ces matières.

Recommandation 7

Que le ministère de l'Éducation offre un programme spécial de bourses pour les candidats qui choisiraient de s'orienter vers l'enseignement au secondaire des mathématiques, des sciences et des technologies.

Recommandation 8

Que l'ADEREQ examine dans les meilleurs délais les conditions selon lesquelles les diplômés universitaires en mathématiques, en physique, en chimie et en génie pourraient accéder à la profession d'enseignant au secondaire. À cet égard, qu'elle propose, d'ici décembre 1999, des formules appropriées pouvant rapidement être mises en place pour une période déterminée.

Recommandation 9

Que les établissements universitaires procèdent, dans une perspective d'harmonisation et de rationalisation interuniversitaires, à l'examen de l'offre de programmation de la formation initiale à l'enseignement en regard de leur masse critique de ressources professorales régulières ainsi que de celle des candidatures à l'admission dans chacun des programmes dispensés et qu'ils en fassent rapport à la Commission en décembre 1999.

Recommandation 10

Que les facultés, départements ou modules d'éducation commandent une étude dénombrant les places de stages, par champ d'enseignement, que chaque région est en mesure d'offrir pour les années qui viennent. Le mandat de réaliser cette étude pourrait être confié au futur Observatoire de la profession enseignante.

Recommandation 11

Que le ministère de l'Éducation donne suite, à brève échéance, aux nombreuses recommandations déjà formulées par diverses instances quant à l'augmentation du financement des stages en éducation et de leur encadrement par les maîtres associés. De plus, qu'il prenne les dispositions nécessaires, à l'égard de la responsabilité des établissements scolaires et des enseignants, pour faciliter le placement des stagiaires.

Recommandation 12

Que les universités évaluent la pertinence des certificats en éducation, dont les effectifs étudiants sont en décroissance notable depuis 1990, et qu'elles en fassent rapport à la Commission en décembre 1999.

Recommandation 13

Que les établissements universitaires réaffirment collectivement leur rôle et leur engagement actuels et futurs en formation continue du personnel professionnel de l'éducation et de l'enseignement oeuvrant dans les établissements scolaires et qu'ils voient à définir les termes d'une nouvelle relation contractuelle avec le ministère de l'Éducation et les milieux scolaires.

Recommandation 14

Que la formation continue au sens large (éducation des adultes, perfectionnement personnel et professionnel, etc.) offerte dans les milieux non scolaires (groupes communautaires, entreprises, etc.), fasse l'objet d'une attention particulière de la part des établissements universitaires.

Recommandation 15

Que les établissements universitaires se concertent sur les modalités de reconnaissance des prestations de service (direction de recherche, cours, etc.) faites par les professeurs dans d'autres établissements que le leur dans le but d'encourager les échanges de ressources professorales entre universités.

Recommandation 16

Qu'un comité de responsables de programmes soit constitué par l'ADEREQ pour définir des champs complémentaires de formation aux études supérieures en vue d'assurer que l'offre de programmes et de cours tende de plus en plus vers 1) la complémentarité, en tenant compte de la répartition des compétences professorales, et 2) la concertation interuniversitaire dans le développement éventuel des programmes; que ce comité fasse rapport à la Commission en décembre 1999.

Recommandation 17

Que la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval poursuive ses démarches de restructuration afin de réduire le nombre de programmes de doctorat de recherche (Ph. D.) qu'elle offre actuellement. Que la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université McGill poursuive le même type de démarches à l'égard de ses programmes de maîtrise.

RECOMMANDATION 18

Compte tenu de la spécificité de la région montréalaise et de la très grande diversité qui la caractérise, que les quatre universités montréalaises mettent sur pied une table de concertation ayant pour objectif d'identifier les contraintes occasionnées par cette diversité et les accommodements qui s'imposent.

Rapport n° 11 - Linguistique, traduction, etc.

Recommandation 1

Pour mieux répondre aux nouveaux besoins qui semblent s'exprimer dans le milieu des professions langagières et pour relancer l'intérêt pour des études en linguistique, la Commission recommande que les universités qui ont opté pour l'offre d'un baccalauréat en linguistique composé d'une majeure dans la discipline et d'une mineure dans une autre discipline, poursuivent leurs efforts d'intégration de la linguistique à d'autres formations universitaires. D'autres mesures pour relancer les programmes de premier cycle pourraient être examinées. À cette fin, la Commission recommande que les responsables des programmes de linguistique forment une table de concertation et fassent rapport de leurs réflexions à la sous-commission, à sa réunion de suivi de décembre 1999.

Recommandation 2

La Commission recommande que les établissements d'enseignement collégial consacrent plus de temps à l'initiation à des rudiments de linguistique dans l'enseignement de l'usage et des propriétés de la langue française dans le cadre des cours de français propre de la formation générale.

Recommandation 3

La Commission recommande que les universités qui offrent des programmes en traduction surveillent de près le marché de l'emploi pour les traducteurs. Si à cause du manque de débouchés, les inscriptions devaient continuer à chuter, il y aurait lieu de repenser l'offre de programmes. Un rapport est attendu à la réunion de suivi de la sous-commission en décembre 1999.

Recommandation 4

Étant donné que le Département de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal a présenté un plan de rationalisation touchant ses programmes de traduction, la Commission recommande que l'établissement statue sur sa mise en application. Il est question d'abolir la maîtrise en interprétation et l'option en traduction du français vers l'anglais tant dans le DESS que dans la maîtrise; de fusionner les options recherche et traduction de l'anglais vers le français à la maîtrise; et de réactiver les DESS en interprétation et en traduction de l'anglais vers le français. Un rapport est attendu à la réunion de suivi de la sous-commission en décembre 1999.

Recommandation 5

La Commission recommande que l'UQAC et l'UQTR reconsidèrent leurs certificats de français langue seconde, en proposant soit une concertation avec l'Université Laval ou avec l'UQAM, soit une transformation de leur programme, soit leur abandon. La Commission recommande également que l'Université Laval et l'UQAM examinent des solutions pour mettre un terme à la baisse constante d'inscriptions dans leurs programmes. Un rapport de chacun des établissements est attendu à la réunion de suivi de la sous-commission en décembre 1999.

Rapport n° 12 - Spécialités médicales

Recommandation 1

La Commission recommande la création de *Tables de directeurs*, en guise de structure permanente de discussion et de concertation entre les quatre facultés de médecine. Des représentants du Collège des médecins du Québec et des résidents du programme pourraient être conviés à y siéger, selon le cas.

En conséquence, les universités engagées dans l'offre de programmes de formation postdoctorale en médecine sont invitées à établir le mode de fonctionnement de ces Tables, à préciser le rôle original qui leur serait confié et à identifier les représentants institutionnels qui, selon le cas, seront convoqués pour y siéger de façon permanente ou ponctuelle. Les quatre établissements feront part à la Commission, d'ici septembre 1999, de la définition du mandat de ces Tables et du cadre dans lequel elles travailleront.

Recommandation 2

La Commission invite les directeurs des programmes réseaux actuels, ceux de biochimie médicale et de gériatrie, avec leurs directeurs locaux des facultés participantes, à expliciter autant les facilitateurs que les difficultés et obstacles rencontrés dans la création, le fonctionnement et la gestion des programmes dont ils ont la responsabilité.

Elle invite les directeurs à faire rapport à la Commission et à la Conférence des vice-doyens, conjointement, de leurs constats et suggestions et ce, d'ici septembre 1999.

Recommandation 3

La Commission invite tous les directeurs de programme à se pencher sur des modalités de collaborations accrues entre les facultés pour un même programme. Dans cette optique, elle recommande l'examen des possibilités de création de programmes conjoints, associés ou réseaux dans les domaines où cela serait avantageux pour la formation des résidentes et résidents.

Plus particulièrement, la Commission recommande l'examen des possibilités de mise en réseau des programmes de formation dans les spécialités suivantes : neurochirurgie, microbiologie médicale et infectiologie, et médecine nucléaire. Elle recommande aussi qu'on examine l'opportunité que le programme associé de santé communautaire actuellement offert par les universités McGill, de Montréal et de Sherbrooke évolue vers un programme réseau qui inclurait Laval.

Enfin, elle recommande qu'on examine des formules afin d'intensifier la collaboration, entre autres, dans les programmes suivants : anatomo-pathologie, chirurgie vasculaire, endocrinologie, hématologie, néphrologie, neuropathologie, neuroradiologie, oncologie médicale, pneumologie, radio-oncologie, rhumatologie, ainsi que les sur et sous-spécialités de la pédiatrie.

Les directeurs de programme devront faire rapport à la Commission des conclusions de leurs délibérations, d'ici la fin de l'année 1999.

Recommandation 4

Dans une perspective d'utilisation rationnelle des ressources, la Commission recommande aux universités Laval, McGill, de Montréal et de Sherbrooke de procéder à l'examen systématique de l'ensemble des programmes qu'elles offrent actuellement afin d'identifier des cours de base qui pourraient être dispensés conjointement ou en alternance aux résidents inscrits dans ces universités, et le cas échéant, au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Elle confie aux Tables des directeurs le mandat d'étudier ce sujet et de faire rapport à la Commission à la fin de l'année 1999.

Rapport n° 13 - Psychologie, psychoéducation et sexologie

En psychologie :

Recommandation 1

La Commission invite chaque établissement à examiner l'ampleur des dédoublements des cours de psychologie, et à envisager les moyens de mieux répartir les ressources et le partage de ces enseignements, le cas échéant, de manière à éviter les dédoublements des enseignements de psychologie qui sont jugés non souhaitables à l'intérieur d'un établissement, selon une solution qui lui est propre et qui dépend de la spécificité de son organisation. Les établissements devront faire rapport sur ce sujet en décembre 1999.

Recommandation 2

La Commission recommande que les départements et les écoles de psychologie des universités du Québec précisent et évaluent, avec les instances concernées, la possibilité de répondre à la hausse des exigences d'accès à la profession au doctorat professionnel. La sous-commission devra faire rapport de la situation à la Commission en décembre 1999.

Recommandation 3

La Commission invite les établissements universitaires à maintenir la diversité des programmes de formation professionnelle en psychologie aux cycles supérieurs, puisque ces programmes restent soumis à la logique propre au développement des connaissances et des modes d'intervention en psychologie.

Recommandation 4

La Commission souhaite que les directeurs des départements et des écoles de psychologie clarifient les critères d'admission, et qu'ils identifient les formations privilégiées qui mènent aux études supérieures en psychologie, de manière à favoriser la mobilité des étudiants dans le système universitaire et d'informer ces derniers de leur admissibilité; cela, dans le respect des choix institutionnels de chacun quant au degré de spécialisation des baccalauréats. Les membres de la sous-commission devront faire rapport de leurs démarches à la Commission en décembre 1999.

Recommandation 5

La Commission recommande que les établissements universitaires réévaluent la pertinence de leurs certificats en psychologie, en fonction des spécificités institutionnelle et régionale, et qu'ils fassent rapport de leurs conclusions à la Commission en décembre 1999.

Recommandation 6

La Commission invite les directions des établissements universitaires à maintenir la diversité des spécialisations dans l'ensemble du système universitaire québécois.

Recommandation 7

La Commission recommande que le développement futur des programmes soit réalisé dans la perspective des complémentarités que la sous-commission a été en mesure de constater.

Recommandation 8

La Commission invite le ministère de l'Éducation à reconnaître financièrement le travail des internes de niveau doctoral en psychologie professionnelle et à examiner cette question avec les autres ministères concernés.

En psychoéducation :

Recommandation 1

La Commission invite les établissements universitaires à examiner la pertinence de maintenir le contingentement actuel dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise, et à informer la Commission en décembre 1999 du résultat de leur évaluation.

Recommandation 2

La Commission souhaite que les directeurs des unités de formation en psychoéducation déterminent les bases d'un tronc commun interuniversitaire au baccalauréat et qu'ils informent la Commission du contenu de ce tronc commun en décembre 1999.

Recommandation 3

La Commission invite, suivant le souhait des membres de la sous-commission, les établissements à former des comités multidisciplinaires ayant pour mandat d'examiner la possibilité d'accroître les échanges et le partage de cours complémentaires et optionnels dans les programmes de domaines apparentés.

Recommandation 4

La Commission invite les directeurs des unités académiques de psychoéducation à étudier leurs pratiques respectives d'arrimage entre les programmes collégiaux de techniques d'éducation spécialisée et le baccalauréat en psychoéducation, en caractérisant les acquis du niveau collégial et en les traduisant en activités de formation pratique du baccalauréat, de manière à harmoniser le passage entre ces deux ordres d'enseignement dans les cinq établissements offrant la psychoéducation au Québec. La Commission souhaite que les directeurs fassent rapport en décembre 1999.

En sexologie :

Recommandation 1

La Commission invite les responsables des programmes en sexologie de l'UQAM et en sexualité humaine de l'Université Laval à explorer les modalités de partage ou d'échange de cours au premier cycle, et à considérer pour ce faire les nouvelles approches pédagogiques. Les responsables devront faire rapport à la CUP de l'avancement de leurs discussions en décembre 1999.

Recommandation 2

La Commission recommande que le Département de sexologie de l'UQAM envisage la question de l'arrimage de la formation avec le milieu du travail dans l'évaluation présente de son programme de baccalauréat en sexologie, et qu'il fasse rapport à la CUP en décembre 1999 des modifications que le Département envisage.

Rapport n° 14 - Disciplines scientifiques et génie des technologies de l'information

Recommandation 1

Le groupe de travail invite tous les départements concernés à procéder à un examen exhaustif de leur banque de cours spécialisés du premier cycle et de cours aux cycles supérieurs, et à identifier ceux qui se prêteraient à une offre conjointe entre les départements de génie et d'informatique de leur institution.

Ils devront faire connaître la liste des cours identifiés à la Commission par l'entremise du représentant désigné au groupe de travail INFOGEN, d'ici la fin de 1999 et s'assurer que l'offre conjointe soit opérationnelle dès l'automne 2000.

Recommandation 2

Le groupe de travail invite, d'une part, les directeurs des quatre départements d'informatique de Montréal et d'autre part, les directeurs des trois départements de génie électrique et de génie informatique, à convenir d'un scénario de collaboration aux cycles supérieurs pour la dispensation des cours et des séminaires en informatique et en génie électrique et informatique, respectivement.

À cette fin, que soit dressée en commun une liste des cours susceptibles d'être ouverts aux étudiants des autres établissements dans les deux disciplines et que soient établies de concert les modalités de cet échange. Le groupe de travail invite les directeurs à faire rapport à la Commission en décembre 1999.

En outre, un catalogue électronique commun aux établissements engagés dans l'offre conjointe de ces cours devra être accessible sur chacun de leur site Web respectif, mis en lien, à temps pour les inscriptions au trimestre d'hiver 2000.

Recommandation 3

Le groupe de travail recommande que les départements d'informatique et de génie électrique des universités du Québec qui offrent des programmes de maîtrise et de doctorat explicitent les conditions d'habilitation des professeurs d'autres institutions à diriger les travaux d'une thèse dans leurs programmes.

Que les universités conviennent de modalités et d'ententes interinstitutionnelles qui reconnaissent la contribution de ces professeurs.

Qu'elles rendent ces dispositions opérantes dans un délai raisonnable.

Recommandation 4

Le groupe de travail tient à rappeler l'intérêt d'une voie de formation complémentaire et de perfectionnement aux diplômés de science et de génie qui vienne, du même coup, répondre aux besoins pressants de personnel qualifié dans les entreprises de TI et dans celles qui utilisent ces technologies.

Il estime que la création de ces programmes devrait être encouragée et incluse dans tout calcul des fonds devant soutenir le secteur de formation.

Plus particulièrement et en raison des avantages pour les départements, le groupe de travail les invite au développement de ces programmes en concertation et dans cette perspective, à examiner toute possibilité de mise en commun pour les programmes existants et pour ceux dont la création est projetée actuellement ou le sera dans l'avenir.

Recommandation 5

Le groupe de travail prend acte des efforts accomplis ces dernières années, tant par les cégeps pour les préalables que par les universités pour les équivalences, en vue de faciliter le passage entre les deux ordres d'enseignement.

Il réitère l'importance centrale des mathématiques au secondaire et au cégep et de leur enseignement qui sache inculquer le goût de poursuivre dans les disciplines scientifiques.

Il reconnaît l'intérêt de certaines ententes entre cégeps et universités et ne peut qu'encourager les deux ordres à s'engager dans de telles initiatives qui profitent à l'un et à l'autre des partenaires, mais aussi, qui aménagent des voies universitaires de formation pour un plus grand nombre d'étudiants dans les disciplines scientifiques.

Enfin, le Commission invite le CLES à réaliser, pour ce secteur, une étude de suivi des cohortes de provenance tant professionnelle que préuniversitaire, afin d'identifier tout problème et toute entrave à la continuité harmonieuse entre les deux ordres d'enseignement.

Recommandation 6

La Commission recommande aux unités offrant des programmes en informatique, en génie informatique et dans les génies apparentés d'examiner l'opportunité d'instaurer, de façon systématique, une propédeutique qui permette à certains étudiants d'acquérir une meilleure maîtrise des mathématiques.

Elle invite les universités à lui faire rapport de leur examen concerté de la question, d'ici décembre 1999.

Recommandation 7

La Commission, consciente de la forte concurrence salariale susceptible de ralentir le développement de l'informatique à l'université, suggère au MEQ de constituer une enveloppe budgétaire dédiée, établie ou non en partenariat avec l'industrie, qui permettrait d'offrir des bourses d'études supérieures dans les secteurs de formation en TI.

Recommandation 8

La Commission ne peut qu'encourager toutes les initiatives en vue de développer des programmes comportant des stages en entreprise.

Elle invite, en outre, les entreprises privées à concevoir l'accueil d'étudiants dans leurs équipes et leur encadrement pédagogique comme une contribution spécifique qu'elles font à la formation de la relève et que la société est en droit d'espérer de leur part.

Recommandation 9

La Commission tient à signaler le caractère particulier des besoins des départements d'informatique et de génie électrique et d'informatique. Il invite à porter une attention prioritaire à l'épanouissement de ces disciplines en émergence pour répondre à la rapidité de l'évolution qu'elles connaissent.

Enfin, elle demande aux établissements de lui faire connaître, d'ici décembre 1999, les gestes posés en ce sens.

Recommandation 10

La Commission estime que, en raison de l'urgence d'agir dans le dossier de la formation dans le secteur des TI, un financement ciblé s'impose pour les disciplines universitaires alimentant le secteur des technologies de l'information.

De plus, la Commission invite le ministère de l'Éducation à tenir compte, dans l'application de la formule de financement des clientèles universitaires, du caractère de croissance rapide des disciplines de l'informatique, du génie logiciel, du génie informatique, du génie électrique et de toutes celles qui leur sont apparentées et qui se trouvent au coeur du secteur des TI.

Elle suggère de considérer la possibilité d'un financement à la hausse de ces disciplines, que justifie amplement leur caractère prioritaire et d'envisager, pour les programmes déjà implantés, un paiement rétroactif pour lequel elle pose, à titre indicatif, une période de cinq ans qui correspond à la marge supérieure de longévité des équipements utilisés dans les départements.

Enfin, elle invite le MEQ, de concert avec les universités, à documenter les effets des mesures inscrites dans le récent budget gouvernemental.

Recommandation 11

La Commission suggère au ministère de l'Éducation et aux universités, accompagnés de leurs partenaires industriels et du secteur de l'enseignement et de la recherche, la création d'une table de concertation mandatée pour examiner d'autres avenues de solution à court et à long terme à la pénurie de main-d'oeuvre dans le secteur très actif et très prometteur des technologies de l'information.

Rapport n° 15 - Architecture, études urbaines, etc.

Recommandation 1

Que les unités académiques en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines s'assurent d'une complémentarité à l'égard de leurs équipements et logiciels hautement spécialisés. Qu'elles examinent les avenues de concertation à mettre de l'avant pour l'achat de tels équipements et logiciels et qu'elles en fassent rapport à la Commission avant avril 2000.

Recommandation 2

Que le ministère de l'Éducation favorise la concertation entre les différents ministères concernés et les incite à jouer un rôle accru dans la formation en architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines par : 1) la reconnaissance officielle de l'activité de stage; 2) l'accueil annuel chez eux d'un nombre significatif de stagiaires; 3) l'appui financier à de telles activités au sein des municipalités.

Recommandation 3

Qu'un comité composé des directeurs d'écoles d'architecture et des représentants de l'Ordre des architectes du Québec et de l'Association des stagiaires en architecture examinent les mécanismes d'accès à la profession d'architecte – en particulier les exigences du stage professionnel – et recommandent, s'il y a lieu, aux intervenants concernés des mesures susceptibles de faciliter le passage entre la formation universitaire et l'accès à l'exercice de la profession. Que ce comité produise un rapport de suivi et le transmette à la Commission avant avril 2000.

Recommandation 4

Que des mécanismes soient mis en place afin de favoriser la mobilité des étudiants du premier cycle entre les trois écoles d'architecture (Laval, McGill, UdeM) ainsi que ceux du programme de design de l'environnement du Département de design de l'UQAM. Qu'un rapport de suivi soit transmis à la Commission avant avril 2000.

Recommandation 5

Que le Département de design de l'UQAM poursuive les discussions avec chacune des trois écoles d'architecture (Laval, McGill, U. de M.) afin de définir le type de collaboration interuniversitaire relative à la nouvelle formation professionnelle à la maîtrise en architecture. Qu'un rapport de suivi soit transmis à la Commission avant avril 2000.

Recommandation 6

Que le Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal établissent un mécanisme formel de collaboration sur le plan de l'offre de cours des programmes de baccalauréat en urbanisme et qu'ils en fassent rapport à la Commission avant avril 2000.

Rapport n° 16 - Géographie, histoire et démographie

- **En histoire et en géographie :**

Recommandation 1

Que les universités offrant des enseignements en histoire et en géographie procèdent à l'analyse détaillée des causes du taux de diplomation relativement «faible» dans les programmes de baccalauréat et prennent

les moyens de corriger la situation. Les universités devraient faire rapport à la CUP à la fin du mois d'avril 2000.

Recommandation 2

Que toutes les unités académiques offrant des enseignements en histoire et en géographie accroissent l'offre d'activités d'intégration dans le marché du travail dans les programmes de baccalauréat, notamment sous forme de stages, et en établissent les modalités de fonctionnement.

Recommandation 3

Que les unités académiques offrant des programmes de deuxième cycle ou de troisième cycle en histoire et en géographie explicitent les conditions d'habilitation qui permettraient aux professeurs d'autres institutions n'offrant pas de tels programmes de diriger les travaux de mémoire ou de thèse dans lesdits programmes. Ces habilitations doivent tenir compte de la dynamique et des domaines de recherche des programmes pour lesquels elles sont accordées.

Que les universités conviennent de modalités de reconnaissance dans leur établissement du travail effectué par ces professeurs et qu'elles établissent les ententes financières interinstitutionnelles qui reconnaissent cette contribution; que les universités prennent les dispositions nécessaires afin de réaliser cette recommandation dans un délai raisonnable et qu'elles informent la CUP du calendrier retenu.

Recommandation 4

Que les universités de Montréal et du Québec à Montréal accentuent leurs efforts de concertation dans l'offre de cours dans le domaine de l'histoire médiévale;

Que toutes les universités en mesure de donner un enseignement en histoire médiévale et en histoire moderne, et où le corps professoral poursuit des recherches dans le domaine, soient invitées à participer à la concertation interuniversitaire;

Que les quatre universités montréalaises discutent de la meilleure manière de couvrir l'histoire d'aires géographiques jugées à la fois importantes et négligées;

Qu'un comité ou une table de concertation réunissant les directeurs de modules ou de départements responsables de la formation universitaire en histoire soit mis sur pied. Ce «comité» ou cette «table de concertation» devrait se réunir périodiquement et viser, d'une manière générale, une plus grande coordination des unités académiques offrant des enseignements en histoire dans les universités du Québec; qu'on fasse rapport à la CUP en avril 2000.

Recommandation 5

Qu'un comité ou une table de concertation réunissant les directeurs de modules ou de départements responsables de la formation universitaire en géographie soit mis sur pied. Ce «comité» ou cette «table de concertation» devrait se réunir périodiquement et viser, d'une manière générale, une plus grande concertation entre les unités académiques offrant des enseignements en géographie dans les universités du Québec; qu'on fasse rapport à la CUP en avril 2000.

Recommandation 6

Que des professeurs-chercheurs actifs dans le domaine de l'histoire et de la géographie soient convoqués aux tables déjà constituées par le MEQ concernant l'enseignement de ces disciplines aux niveaux primaire et secondaire afin de permettre des échanges plus soutenus et une meilleure coordination entre les représentants des disciplines histoire, géographie et éducation à propos des objectifs propres à la

formation des maîtres en histoire et en géographie et ceux inhérents à une formation scientifique dans les domaines d'application.

Recommandation 7

Que les unités académiques offrant des programmes en histoire et en géographie se penchent sur la problématique de la formation continue chez les maîtres en exercice des niveaux secondaire et collégial.

Rapport n° 17 - Orthophonie/audiologie, ergothérapie et physiothérapie, etc.

Recommandation 1

Afin de développer la culture et les compétences scientifiques dans les professions périmédicales et paramédicales et la pratique professionnelle fondée sur des données probantes, la Commission invite les établissements universitaires à développer la formation par la recherche dans les domaines périmédicaux et paramédicaux.

Recommandation 2

La Commission recommande que les établissements universitaires incitent leurs unités paramédicales et périmédicales, notamment celles qui ne sont pas actives au plan scientifique, à développer la recherche et à former des chercheurs dans leur domaine.

Recommandation 3

La Commission invite les universités à décloisonner les formations en santé à tous les cycles d'études, et à favoriser le partage de cours entre les programmes d'un même établissement, tout en respectant la spécificité des professions. La Commission souhaite que les établissements fassent le point sur les efforts de décloisonnement dans chaque secteur en avril 2000.

Recommandation 4

Afin de favoriser la mobilité des étudiants à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, la Commission incite les universités à prendre, dans les meilleurs délais, les moyens qui favorisent l'accessibilité à des activités académiques enrichissantes et pertinentes sans pénaliser les unités académiques.

Recommandation 5

La Commission recommande aux établissements universitaires de se concerter sur les modalités de reconnaissance des prestations de service faites par les professeurs dans d'autres établissements que le leur dans le but d'encourager les échanges de ressources professorales entre universités.

Recommandation 6

La Commission invite les écoles de réadaptation des universités McGill et de Montréal et le Département de réadaptation de l'Université Laval à examiner la possibilité d'implanter des programmes interuniversitaires de maîtrise et de doctorat en sciences de la réadaptation, et à faire rapport de leurs démarches à la Commission en avril 2000.

Recommandation 7

Considérant l'inquiétude que suscite actuellement la formation pratique et clinique dans les unités académiques périmédicales et paramédicales, la Commission invite les établissements universitaires à

examiner les problèmes spécifiques de la formation pratique et des stages cliniques pour en assurer le bon fonctionnement. La Commission s'attend à ce que les établissements fassent rapport sur la formation professionnelle en avril 2000.

Recommandation 8

La Commission presse le MEQ d'évaluer les besoins de la formation professionnelle dans les spécialités périmédicales et paramédicales et de répondre à ceux-ci, dans les meilleurs délais, en concertation avec les autres instances concernées, universitaires et gouvernementales, des professions et du système de la santé.

Recommandation 9

La Commission invite les écoles et les départements de réadaptation des universités du Québec à préciser et à évaluer, en concertation avec les comités de formation des ordres professionnels, la pertinence et la faisabilité d'implanter des programmes professionnels de maîtrise pour répondre à une hausse prochaine des exigences de qualification en physiothérapie et en ergothérapie. La Commission demandera aux établissements de faire rapport de leurs démarches en avril 2000.

Rapport n° 18 - Éducation physique et sciences de l'activité physique

Recommandation 1

Que les représentants universitaires réitèrent la nécessité d'un consensus quant à un corpus commun de connaissances autour de l'éducation physique et à la santé, sans empêcher pour autant l'expression de particularités institutionnelles liées, notamment, aux demandes et à la réalité du milieu.

Recommandation 2

Que les spécialistes des unités concernées unissent leurs efforts dans le but de développer des didactiques appropriées à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé.

Recommandation 3

Que les universités se penchent sans plus tarder sur les problèmes de faisabilité de la formation pratique de 700 heures exigée par le ministère de l'Éducation et, au besoin, que le MEQ propose une conception plus souple de la polyvalence dans la formation pratique dans la deuxième discipline.

Recommandation 4

Que les associations professionnelles et les universités s'associent pour définir un cadre pour la formation continue en éducation physique et à la santé;

Que les universités assument leur rôle dans la formation continue et le fassent savoir aux instances intéressées que sont, notamment, les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation.

Recommandation 5

Que les unités académiques visées conviennent d'un scénario de collaboration en matière d'enseignement aux cycles supérieurs en vue de faciliter l'accès pour les étudiants au savoir disponible dans l'ensemble des départements qui offrent de tels programmes; et que les universités fassent rapport à la Commission sur l'échéancier d'implantation d'un tel scénario à la fin du printemps 2000.

Recommandation 6

Que les unités académiques qui offrent des programmes de maîtrise ou de doctorat explicitent les conditions d'habilitation des professeurs d'autres institutions à diriger des étudiants dans leurs programmes;

Que les universités s'assurent de modalités de reconnaissance du travail effectué par ces professeurs et d'ententes financières interinstitutionnelles qui reconnaissent cette contribution;

Que les universités rendent ces dispositions opérantes dans un délai raisonnable.

Recommandation 7

Que les universités Laval, de Sherbrooke, du Québec à Montréal et du Québec à Trois-Rivières poursuivent leur concertation dans le développement du programme conjoint de doctorat en intervention éducative et invite à ouvrir le projet aux autres universités intéressées.

Recommandation 8

Que, compte tenu de la proximité géographique des quatre universités montréalaises, les vice-recteurs académiques des universités Concordia, McGill, de Montréal et du Québec à Montréal examinent comment mettre leurs ressources en commun afin d'offrir éventuellement aux étudiants une offre partagée de cours.

Rapport n° 19 - Administration, économique et relations industrielles

Recommandation 1

Que la direction des établissements universitaires concernés et le ministère de l'Éducation prennent acte des difficultés multiples reliées à la constitution et au maintien, dans le domaine de l'administration, d'un corps enseignant de qualité et en nombre suffisant, et qu'ils prennent les moyens de surmonter ces difficultés.

Recommandation 2

Que la direction des écoles, facultés et départements du domaine de l'administration examine les causes et les effets de la baisse marquée, dans certains champs d'études, des inscriptions aux programmes de certificat. Qu'un rapport de suivi soit transmis à la Commission d'ici avril 2000 par les établissements concernés.

Recommandation 3

Que la direction des programmes d'études doctorales en administration prenne les moyens d'augmenter le recrutement des étudiants et d'assurer la diplomation d'une plus grande proportion de candidats.

Recommandation 4

Que les établissements, en particulier ceux qui offrent des programmes d'études supérieures, prennent des mesures visant à mieux soutenir la recherche dans le domaine des sciences de l'administration et à mieux utiliser les ressources financières disponibles aux fins de l'encadrement des étudiants des programmes de deuxième et, surtout, de troisième cycle.

Recommandation 5

Que les trois départements d'économie dont les étudiants affichent des taux globaux de diplomation au baccalauréat inférieurs à 50 pour cent procèdent à l'analyse détaillée des causes de cette situation et prennent les moyens de la corriger. Qu'un rapport de suivi soit transmis à la Commission d'ici avril 2000 par les établissements concernés.

Recommandation 6

Que la direction des programmes d'études de baccalauréat en économie, notamment dans les universités francophones, prenne les moyens d'augmenter le recrutement de leurs étudiants, particulièrement auprès des étudiants auxquels une offre d'admission est émise.

Recommandation 7

Que les directions des cinq départements d'économie offrant des programmes d'études doctorales examinent les moyens d'accroître leur collaboration afin d'assurer une offre d'activités de formation optimale à leurs étudiants. À cette fin, que les établissements définissent clairement leurs spécialités de recherche et d'enseignement au troisième cycle.

Recommandation 8

Que les directions des deux unités académiques de relations industrielles offrant des programmes d'études doctorales examinent les moyens d'accroître leur collaboration afin d'assurer une offre d'activités de formation optimale à leurs étudiants. À cette fin, que les établissements définissent clairement leurs spécialités de recherche et d'enseignement au troisième cycle. Que le Département des relations industrielles de l'UQAH soit associé à cette démarche de manière que ses professeurs puissent apporter leur contribution à la formation au troisième cycle.

Recommandation 9

Que les écoles, facultés et départements des trois domaines de l'administration, de l'économie et des relations industrielles étudient les possibilités de collaboration, à l'intérieur de chacun des établissements, sur le plan de l'enseignement des disciplines et des matières qui se situent à la frontière des trois domaines (économie, économie appliquée, gestion des ressources humaines, étude des organisations, etc.).

Rapport n° 20 - Médecine dentaire et pharmacie

En médecine dentaire :

Recommandation 1

La Commission enjoint aux établissements universitaires de prendre des mesures pour encourager la recherche et la formation des chercheurs en médecine dentaire, et de favoriser la concertation entre les trois facultés de médecine dentaire sur la base de l'expertise reconnue de chacune. Les établissements devront faire rapport à la Commission en avril 2000.

Recommandation 2

La Commission incite les trois facultés de médecine dentaire à collaborer aux plans de la recherche et de la formation avec les autres unités de médecine et de sciences de la santé de leur établissement. La Commission attendra un rapport sur les actions entreprises en avril 2000.

Recommandation 3

La Commission invite les établissements universitaires à s'engager davantage dans la voie de la formation continue, qui est devenue essentielle en médecine dentaire, et à développer, de concert avec les instances de régulation, les modèles de formation adéquats qui s'harmonisent à la formation initiale.

En pharmacie :

Recommandation 1

La Commission enjoint aux établissements universitaires d'appuyer leur unité de pharmacie dans leurs efforts pour développer la recherche et la formation des chercheurs en pharmacie. Les établissements devront faire rapport à la Commission de leurs actions en avril 2000.

Recommandation 2

La Commission incite les deux facultés de pharmacie à collaborer aux plans de la recherche et de la formation avec les autres unités de médecine et de sciences de la santé de leur établissement. La Commission attendra un rapport sur les actions entreprises en avril 2000.

Recommandation 3

La Commission invite les établissements universitaires à s'engager davantage dans la voie de la formation continue, qui est devenue essentielle en pharmacie, et à développer, de concert avec les instances de régulation, les modèles de formation adéquats qui s'harmonisent à la formation initiale.

Recommandation 4

La Commission souhaite que le MEQ étudie les besoins de formation en pharmacie et réponde à ceux-ci en concertation avec les autres instances concernées, universitaires et gouvernementales, des professions et du système de la santé.

Rapport n° 21 - Droit, philosophie et éthique

- **En droit :**

Recommandation 1

Les doyens des facultés de droit du Québec, en priorité ceux de Montréal, sont invités à se rencontrer annuellement pour planifier l'offre globale de cours optionnels de façon à pallier les problèmes d'effectifs étudiants insuffisants.

Recommandation 2

Les programmes de certificat en droit qui enregistrent des baisses de clientèles et pour lesquels des problèmes d'orientation ont été identifiés doivent faire l'objet d'une réévaluation et de mesures correctrices. Les responsables devront faire rapport de l'état de la situation en septembre 2000.

Recommandation 3

La Commission recommande au Comité de la formation des avocats d'examiner la faisabilité d'une concertation entre l'École du Barreau et les facultés de droit dans le cadre de l'offre d'une quatrième année de formation enrichie et reconnue sur une base universitaire.

Recommandation 4

La Commission recommande que le Comité de la formation des notaires surveille la situation de la pratique et de la formation des notaires et s'il y a lieu, qu'il invite d'ici trois ans les doyens des facultés de droit concernées à réexaminer la pertinence de maintenir l'offre de formation dans sa forme actuelle.

Recommandation 5

La Commission recommande que les facultés de droit s'associent au Barreau du Québec pour relancer l'intérêt général pour les études en droit, notamment en diffusant de l'information actualisée sur les perspectives de travail des diplômés en droit. Plus concrètement, la Commission recommande qu'un plan d'action soit présenté en septembre 2000.

- **En philosophie et en éthique :**

Recommandation 1

La Commission recommande que les universités précisent et valident entre elles leurs spécialisations aux cycles supérieurs en philosophie et qu'elles en informent les étudiants. Par ailleurs, il est fortement suggéré que les informations sur les programmes, les séminaires et les groupes et thèmes de recherche soient diffusées largement en créant, par exemple, des liens entre les sites Web des établissements. Un état de la situation est attendu en septembre 2000.

Recommandation 2

Pour mener à bien toutes les opérations futures de concertation, dont l'information sur les spécialisations aux cycles supérieurs, les mesures pour favoriser la mobilité étudiante, les échanges de professeurs pour l'enseignement en philosophie médiévale, la médiatisation de l'enseignement, l'arrimage avec les cégeps, la Commission recommande que les unités de philosophie forment une table de concertation. Un état de la situation est attendu en septembre 2000.

Recommandation 3

La Commission recommande que pour l'enseignement de la philosophie au collégial, les questions des besoins et de la nature de la formation soient étudiées par un comité conjoint alliant les universités et les cégeps. Un état de la situation est attendu en septembre 2000.

Recommandation 4

La Commission recommande que les universités forment des tables de concertations intra- et interinstitutionnelles qui traiteront des formations en éthique. L'évaluation de l'opportunité du projet de doctorat interuniversitaire en éthique pourrait faire partie des tâches de la table de concertation interinstitutionnelle.

Recommandation 5

La Commission recommande que les universités forment une table de concertation avec les collèges, afin d'examiner l'arrimage des formations en éthique.

Recommandation 6

La Commission recommande que les unités de philosophie étudient les causes d'abandon ou d'échec et proposent des mesures pour améliorer l'encadrement des étudiants et les taux de diplomation. Un rapport sur la situation est attendu en septembre 2000.

Rapport n° 22 - Sciences de l'agriculture, nutrition, etc.

Recommandation 1

La Commission recommande à la direction de la *Faculty of Agricultural and Environmental Sciences* de l'Université McGill d'attribuer des grades autres qu'en sciences de l'agriculture à ses finissants des programmes de *Major* en sciences appliquées. En outre, la Commission encourage la direction de la Faculté à procéder au regroupement de ses programmes accrédités en sciences de l'agriculture.

Recommandation 2

La Commission recommande que la direction de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval explique les raisons de son choix de maintenir un baccalauréat de quatre ans pour la formation des agronomes. Un rapport est attendu en septembre 2000.

Recommandation 3

La Commission recommande que les directions des facultés de sciences de l'agriculture et des autres unités académiques mentionnées dans le présent rapport comparent entre elles les particularités de leurs programmes d'études supérieures sur une base inter-institutionnelle et intra-institutionnelle. Elle propose également que soit vérifiée la possibilité d'établir des collaborations dans les cas où les programmes présentent des similarités ou des intérêts de recherche communs. À cette fin, une table de concertation pourrait être créée pour mieux planifier l'utilisation des ressources (spécialistes et infrastructures) pour la recherche et pour mieux encadrer les étudiants aux cycles supérieurs. Un rapport sur l'évolution de la situation est attendu en septembre 2000.

Recommandation 4

La Commission recommande que les universités Laval, McGill et de Montréal fassent l'inventaire des besoins en formation continue pour l'industrie agroalimentaire et préparent un plan de développement où les universités, l'industrie et le gouvernement seraient associés dans l'offre de programmes adaptés.

Recommandation 5

La Commission recommande aux universités Laval, McGill et de Montréal d'évaluer la faisabilité de créer davantage de places de stage ou d'activité de formation pratique en nutrition dans les entreprises privées, notamment dans les industries alimentaires et pharmaceutiques, de même que dans les autres services de santé que les hôpitaux et dans tout autre milieu, s'il y a lieu. Cette évaluation doit évidemment tenir compte des exigences de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec.

Recommandation 6

La Commission recommande que les responsables du programme de baccalauréat en sciences de la consommation voient à l'amélioration du taux de placement de leurs diplômés dans leur domaine d'études.

Rapport n° 23 - Science politique, sociologie, anthropologie, criminologie, récréologie, etc.

Recommandation 1

La Commission recommande que soit poursuivi le travail de décroisement des programmes entrepris au cours des dernières années, et que ces mesures se traduisent dans les programmes et les profils de formation, en tenant compte de l'importance de la gradation des apprentissages. La CREPUQ devrait se saisir de cette recommandation et établir un échéancier en vue de sa mise en oeuvre.

Recommandation 2

La Commission incite les universités à favoriser l'offre d'activités de formation en sciences sociales dans les autres grands secteurs de formation (santé, sciences fondamentales et appliquées, éducation etc.).

Recommandation 3

La Commission recommande aux universités actives en science politique, en sociologie, en sciences sociales et en anthropologie d'examiner les facteurs de la diplomation et les causes d'abandon au baccalauréat, et de prendre les moyens de corriger la situation. La CREPUQ devrait assurer le suivi de cette recommandation.

Recommandation 4

La Commission recommande que les établissements examinent les solutions qui assureraient un soutien financier minimum à tous les étudiants engagés dans des études aux cycles supérieurs dans les domaines couverts par ce rapport.

Recommandation 5

La Commission incite les établissements universitaires à développer des activités qui familiarisent les étudiants avec la pratique et facilitent l'intégration au marché de l'emploi en leur permettant de faire valoir leurs compétences. Les établissements sont également invités à favoriser l'acquisition de compétences non disciplinaires complémentaires à la discipline première d'un programme donné. Ces mesures pourront être prises au moment des révisions périodiques des programmes de premier cycle et de cycles supérieurs en sciences sociales.

Recommandation 6

La Commission recommande de favoriser la mobilité étudiante entre établissements, particulièrement aux cycles supérieurs, de sorte que la possibilité de suivre des cours ou des séminaires ailleurs que dans l'université d'attache soit non seulement acceptée mais encouragée par tous les établissements. Ceux-ci veilleront à concrétiser ces échanges en assouplissant les procédures et l'évaluation des équivalences.

Recommandation 7

La Commission recommande de favoriser la mobilité des professeurs par le biais d'échanges institutionnels qui se concrétiseraient en instaurant les passerelles et procédures nécessaires ou en assouplissant les procédures déjà existantes. Les universités conviendront en outre de modalités de reconnaissance dans leur établissement du travail effectué par ces professeurs et elles établiront des ententes financières interinstitutionnelles qui reconnaîtront cette contribution.

Recommandation 8

La Commission recommande aux unités académiques de favoriser la constitution de comités de directeurs de départements ou de modules de sciences sociales dans toutes les disciplines traitées dans le présent rapport, afin de faciliter la concertation interuniversitaire et d'assurer la qualité de l'offre dans chaque secteur à l'échelle du Québec. La Commission convoquera une première réunion au printemps 2000 pour lancer ces activités.

Recommandation 9

La Commission recommande aux établissements concernés d'examiner les certificats dont les inscriptions ont fortement chuté et de faire rapport à la CREPUQ au printemps 2000.

RECOMMANDATION 10

La Commission recommande que les établissements universitaires s'assurent que la perspective féministe soit mieux répartie dans l'ensemble des disciplines; et que ceux qui offrent des programmes ou des concentrations dans ce domaine évaluent la pertinence d'implanter une maîtrise interuniversitaire en études féministes.

Rapport n° 24 - Arts

Recommandation 1

Que les universités offrant des enseignements dans le domaine des arts procèdent à l'analyse détaillée des causes de la faiblesse du taux de diplomation dans les programmes de baccalauréat et prennent les moyens de corriger la situation. Les universités devraient présenter un rapport à la CREPUQ à l'automne 2000.

Recommandation 2

Que le ministère de l'Éducation renonce à la hiérarchisation des disciplines artistiques introduite dans l'enseignement des arts aux niveaux primaire et secondaire de sorte que l'enseignement de la danse et du théâtre soit reconnu au même titre que l'enseignement de la musique et des arts plastiques.

Recommandation 3

Que les unités académiques d'art réitèrent l'appel déjà formulé dans la recommandation 10 du rapport de la CUP sur les programmes d'éducation, appel qui préconisait le recours à une étude dénombrant les places de stage par champ d'enseignement que chaque région est en mesure d'offrir dans les années à venir.

Recommandation 4

Que le ministère de l'Éducation précise les objectifs de formation du niveau collégial en regard du niveau universitaire dans les programmes de danse et de théâtre et assure, par le fait même, la spécificité de chacun de ces niveaux d'études.

Recommandation 5

Que la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal poursuive sa réflexion quant au processus de retrait du domaine des arts plastiques.

Recommandation 6

Que l'Université Laval se penche sur la question du corps professoral en histoire de l'art et y apporte les solutions nécessaires pour qu'elle demeure active dans ce champ.

Recommandation 7

Que les unités académiques concernées se penchent, dans un premier temps, sur la question du recrutement au deuxième cycle dans le but de déterminer les raisons précises qui affectent le passage des bacheliers en histoire de l'art vers les programmes de deuxième cycle dans cette même discipline.

Dans un second temps, que ces unités poursuivent leurs efforts afin de freiner la baisse des inscriptions à ces programmes.

Les unités académiques concernées devraient présenter un rapport à la CREPUQ au mois de juin 2000.

Recommandation 8

Que les universités tiennent compte des besoins liés à la réalité du développement des nouveaux médias dans le grand domaine des arts.

Listes des sigles

ADEREQ	Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec
CAPFE	Comité d'agrément des programmes de formation des enseignants
CREFPE	Centre de recherche sur la formation et la profession enseignante
CREPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
ENAP	École nationale d'administration publique
ETS	École de technologie supérieure
FEUQ	Fédération étudiante universitaire du Québec
FQPPU	Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université
HEC	École des hautes études commerciales
INRS	Institut national de recherche scientifique
UQ	Université du Québec
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAH	Université du Québec à Hull
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
U. de M.	Université de Montréal
TELUQ	Télé-université

BIBLIOGRAPHIE

1. ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA, *Orientations, Portrait de l'université au Canada*, Ottawa, 1999.
2. BODSON Arthur, BERLEUR Jacques, *Quelques urgences pour une politique universitaire en communauté française de Belgique?*, Rapport au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, octobre 1998.
3. COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES, *Rapport d'étape*, juin 1999..
4. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Le rapport Parent vingt-cinq ans après*, Québec, 1988.
5. – *L'enseignement supérieur: pour une entrée réussie dans le XXI^e siècle*, Québec, 1992.
6. – *Réussir un projet d'études universitaires: des conditions à réunir*, Québec, avril 2000.
7. CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Innovation sociale et innovation technologique. L'apport de la recherche en sciences humaines*, Québec, février 2000.
8. MEQ, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE, SERVICE DES ANALYSES, *L'obtention d'un diplôme de baccalauréat : situation des cohortes des trimestres d'automne 1988 et 1989, six années après l'entrée au baccalauréat*, Québec, 24 octobre 1997, p. 5, cité dans *L'Université devant l'avenir*, Québec, MEQ, 1998.
9. UMBRIACO Michel, GOSSELIN Lynda, BÉLANGER Pierre W., *Les directions universitaires du Québec* dans Paul BEAULIEU, Denis BERTRAND, *L'État québécois et les universités*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999.